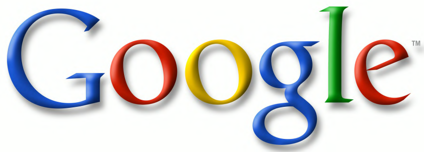
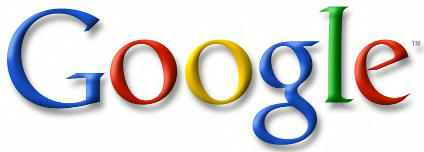








Poggio-Bracciolini

LES FACÉTIES DE POGGE

Traduites en Français, avec le Texte Latin

ÉDITION COMPLÈTE

TOME II



PARIS
ISIDORE LISEUX, ÉDITEUR
Rue Bonaparte, nº 2
1878



LES FACÉTIES
DE
POGGE FLORENTIN



CXXI

PLAISANTERIE DU CÉLÈBRE DANTE

ANTE, notre Poëte Florentin, pendant son exil à Sienne, se retirait quelquefois dans l'église des Mineurs, et, le coude posé sur l'autel, il réfléchissait profondément. Quelqu'un vint un jour le trouver et l'ennuyer de je ne sais quelles interrogations:

CXXI

JOCATIO DANTIS CLARISSIMI

DANTES, Poeta noster, cum exul Senis esset, et aliquando in ecclesia Minorum, cubito super altare posito, cogitabundus aliquid secretius scrutaretur animo, accessit ad eum quidam, nescio

« Dis-moi, » lui demanda Dante, « quelle est » la plus grosse bête du monde? — C'est » l'éléphant, » répondit l'autre. — « Or donc, » éléphant, » riposta Dante, « laisse-moi » tranquille, j'ai autre chose à penser qu'à » tes sornettes; ne m'importune pas davan- » tage. »

CXXII

PLAISANTE RÉPONSE D'UNE FEMME A UN HOMME QUI LUI DEMANDAIT SI SA FEMME POUVAIT ACCOUCHER AU BOUT DE DOUZE MOIS.

Un Florentin, qui avait fait un voyage à l'étranger, revint chez lui après un an d'absence et trouva sa femme en train d'accoucher. Cela lui déplut; il soupçonna quelque

quid molestius petens. Tum Dantes : « Dic mihi, » inquit, « quæ est maxima omnium belluarum? » At ille : — « Elephas, » respondit. Cui Dantes : — « O elephas! sine me, » inquit, « majora ver- » bis tuis cogitantem; noli esse molestus. »

CXXII

JUCUNDA RESPONSIO UNIUS MULIERIS, FACTA AD QUEMDAM QUÆRENTEM AN UXOR SUA PER XII MENSES POSSET PARERE

Florentinus civis, peregre profectus, cum post annum, qua die domum rediit, uxorem parturientem deprehendisset, ægre hoc ferebat, suspi-

infidélité. Cependant, comme il n'était pas sûr de son fait, il alla demander à une voisine, fort noble Dame et très-avisée, s'il était possible qu'un enfant lui naquît au bout de douze mois. La Dame, voyant sa sottise, le rassura : — « Certainement, » répondit-elle, « car, si le jour où votre femme a conçu, elle » a, par hasard, aperçu un âne, elle a dû » porter une année entière, comme les ânes» ses. » Le mari crut cela sur parole et, remerciant Dieu qui le délivrait d'un vilain soupçon et préservait sa femme d'un affreux scandale, il endossa la paternité de l'enfant.

cans uxoris peccatum. Consilii tamen causa, cum penderet animo, quæsivit a vicina Matrona nobili et peracuta, an filius sibi duodecim mensium nasci posset. At illa, stultitia hominis conspecta, virum consolata : — « Certe, » inquit; « nam, si » tua uxor, qua die concepit, asinum forte vidis» set, more asinæ annum integrum partum ges» tabit. » Acquiescens vir Matronæ verbis, et Deo gratias agens, quod se suspicione haud parva, uxorem magno scandalo liberasset, natum puerum suum dixit.

CXXIII

QUESTION INDISCRÈTE D'UN PRÊTRE

En dehors de la porte de Pérouse, est l'église de Saint-Marc. Cicero, le Curé, un jour de fête solennelle qui avait attiré toute la paroisse, y faisait le sermon d'usage. A la fin : « Mes frères, » dit-il, « voulez-vous me » tirer d'un bien grand embarras? Pendant » ce Carême, j'ai écouté les confessions de » vos femmes, et je n'en ai trouvé aucune » qui n'affirmât avoir gardé à son mari la » foi conjugale; vous, au contraire, vous » m'avez tous avoué que vous avez eu des » relations avec les femmes des autres. Je n'y » comprends rien, et, pour m'éclaircir, je

CXXIII

INTERROGATIO OBSCENA CUJUSDAM SACERDOTIS

Extra portam Perusinam est ecclesia Sancti Marci. In ea Cicero Sacerdos, die solemni in quo plebs omnis convenerat, cum sermonem de more haberet, postremo inter cætera : « Fratres, » inquit, « magno quidem errore liberari a vobis cu» pio. Hac Quadragesima, cum audirem confes» siones uxorum vestrarum, nullam reperi quæ » non profiteretur se fidem viro inviolatam ser» vasse : vos autem ferme omnes fassi estis alio» rum uxores cognovisse. Ne ergo hac in dubita-

» désire savoir de vous quelles sont ces
» femmes et ce qu'elles sont devenues. »

CXXIV

PLAISANTERIE SUR UN ENVOYÉ DE PÉROUSE

Au temps où les Florentins faisaient la guerre au Pape Grégoire, les habitants de Pérouse, qui, du parti du Souverain Pontife avaient passé à celui de Florence, envoyèrent à cette ville des Ambassadeurs pour demander du secours. L'un d'eux, qui était Docteur, commença un long discours, et, tout d'abord, comme entrée en matière, dit : « *Donnez-nous* » *de votre huile.* » Un autre, joyeux compère, qui détestait les circonlocutions, l'in-

» tione diutius verser, scire a vobis cupio, quæ
» aut ubinam sint istæ mulieres fututæ. »

CXXIV

RIDENDA CUJUSDAM HOMINIS ADVERSUS ORATOREM PERUSINORUM

Quo tempore Florentini cum Pontifice Gregorio bellum gerebant, Oratores Perusinorum, qui a Pontifice desciverant, Florentiam pro subsidio venerunt. Horum unus Doctor, cum longam orationem exorsus, primis verbis, tanquam proœmii loco : « *Date nobis de oleo vestro,* » dixisset, alter, festivus homo, cui ambages verborum odio

terrompit : — « Qu'est-ce que cette huile? » s'écria-t-il. « Tu demandes de l'huile quand » ce sont des soldats qu'il nous faut? As-tu » oublié que nous sommes venus réclamer » ici des armes et non de l'huile? — Mais ce » sont les propres paroles de l'Écriture, » répondit le Docteur. — « Bonne raison! » répliqua l'autre; « nous sommes les ennemis » de l'Église et tu appelles l'Écriture Sainte » à notre secours? » La jovialité de cet homme fit rire tout le monde; le flux de paroles inutiles qu'avait préparé le Docteur, fut arrêté net, et l'on en vint à la question.

erant : — « Quid hoc est oleum? » inquit. « Oleum » tu postulas, cum milite egeamus? An oblitus » es nos arma, non oleum postulaturos venisse? » Cum ille verba hæc Sacræ Scripturæ esse responderet : — « Bella res est! » inquit alter; « nos » quidem hostes sumus Ecclesiæ, et tu Sacram » Scripturam in nostrum auxilium profers? » Riserunt omnes hominis festivitatem, qui Doctoris superfluam verborum superstitionem, cum ad calcem veniendum esset, ejusmodi dictis lusit.

CXXV

D'AMBASSADEURS DE PÉROUSE AU PAPE URBAIN

Les habitants de Pérouse avaient aussi envoyé à Avignon auprès du Pape Urbain V trois Ambassadeurs. A leur arrivée, le Pape se trouvait gravement malade; cependant, pour ne pas les tenir trop longtemps en suspens, il donna ordre qu'on les introduisît, mais en les faisant prévenir qu'ils eussent à expliquer leur affaire en peu de mots. L'un d'eux, grave docteur, avait appris par cœur en route un long discours pour l'adresser au Pontife; sans tenir aucun compte de son malaise et de ce qu'il gardait le lit, il se mit à parler si prolixement, que le Saint-Père

CXXV

DE ORATORIBUS PERUSINIS AD PONTIFICEM URBANUM

Ad Urbanum quoque quintum Pontificem Avinionem Perusini Oratores numero tres cum accessissent, Pontifex autem gravi morbo teneretur: tamen homines ne diutius suspensos teneret, ad se vocari jussit, admonitos antea, ut paucis loquerentur. Unus Doctor, qui orationem longam in via, quam habiturus esset ad Pontificem, menti commendarat, nulla ratione habita morbi, aut quod in lecto jaceret, multis verbis usus est, ita ut Pontifex sæpe molestiam audiendi præ se

laissa voir à différentes reprises l'ennui qu'il en éprouvait. Quand l'indiscret personnage eut enfin cessé de pérorer, Urbain demanda aux autres, avec sa courtoisie habituelle, s'ils avaient quelque chose à ajouter. L'un des Ambassadeurs, qui s'était aperçu de la sottise de son collègue et de la contrainte du Pape, dit alors : « Très-Saint-Père, nos ordres » portent expressément que si vous ne con- » sentez sur l'heure à ce que nous vous » demandons, nous ne sortions pas d'ici avant » que notre collègue ne vous refasse son » discours. » Cette plaisanterie fit sourire le Souverain Pontife, qui ordonna d'expédier de suite leur affaire.

ferret. Cum tandem indoctus ille perorasset, quæsivit pro sua humanitate Pontifex, numquid aliud vellent. Tum alter ex Oratoribus, qui et dicentis stultitiam et Pontificis molestiam percepisset : « Pater, » inquit, « Sanctissime, habemus » hoc in mandatis nostris, ut nisi nobis e vesti- » gio, pro his quæ petimus, feceritis satis, socius » hic meus, antequam hinc recedamus, Vobis » iterum referat sermonem suum. » Quo facete dicto cum arrisisset Pontifex, Oratores e vestigio expediri jussit.

CXXVI

SOT PROPOS D'AMBASSADEURS FLORENTINS

Des Ambassadeurs que Florence envoyait en France allèrent, par déférence, à leur passage à Milan, visiter Barnabò, Seigneur de cette ville. Dès leur entrée, le Prince leur demanda qui ils étaient : « — Nous sommes, » répondirent-ils, « citoyens et Envoyés de » Florence, s'il vous plaît ; » (comme on dit communément, par politesse.) Ils furent très-bien reçus, puis prirent congé. Ils étaient déjà à Verceil, lorsque, récapitulant ce qu'ils avaient fait jusque-là, ils se rappelèrent les termes dont ils s'étaient servis en parlant à Barnabò. L'un d'eux prétendit qu'ils avaient

CXXVI

INSULSUM DICTUM ORATORUM FLORENTINORUM

Nostri Florentini Oratores in Galliam missi, cum Mediolanum pervenissent, Bernabovem Principem honoris gratia visitarunt. Rogati ab eo primo congressu, quinam essent : — « Floren- » tinorum et cives et Legati, si vobis placet, » qui mos est loquendi, responderunt. Comiter ab eo accepti dimissique, cum jam Vercellas devenissent, recensentes quæ hactenus egissent, venit in mentem verborum, quibus ad Bernabovem usi erant : et cum unus male ab eis dictum di-

eu tort de dire *s'il vous plaît*, car, que cela lui plût ou non, ils étaient citoyens et Ambassadeurs de Florence; tous furent de cet avis et reconnurent qu'ils avaient eu tort de prononcer ces mots, que leur dignité en était compromise. D'un commun accord, ils retournèrent à Milan pour se rétracter et vinrent trouver le Prince. Le plus âgé d'entre eux (ce devait être aussi le plus savant) prit la parole : « Prince, » dit-il, « nous nous » sommes souvenus, en arrivant à Verceil, » que nous vous avons dit : Nous sommes » citoyens et Envoyés de Florence, s'il vous » plaît; nous avons eu grand tort de nous » exprimer ainsi, car, que cela vous plaise » ou vous déplaise, nous sommes citoyens » et Envoyés de Florence. » Le Prince, d'ordinaire fort sérieux, se mit à rire de cette sotte préoccupation : — « Je suis content de

ceret, *si vobis placet*, nam etiamsi displiceret, tamen Florentini, et cives, et Oratores essent, omnes sententiam ejus approbarunt, id perperam prolatum, neque ex sua dignitate asseverantes. Communi igitur consilio ad retractanda ea verba Mediolanum reversi, Principem adierunt. Tum senior qui et doctior videbatur : « Princeps, » inquit, « cum Vercellis essemus, venit in mentem » dixisse nos tibi, nos Florentinos Oratores et » cives esse, si tibi placeret : insulse ac inscite » dictum. Nam, placeat, an displiceat, sumus » Florentini, et cives, et Oratores. » Risit Princeps, ad cætera severus, hominum stultam cu-

» vous, » leur dit-il; « vous êtes bien ceux » que je croyais. »

CXXVII

MOT PLAISANT DE GIOVAN-PIETRO DE SIENNE

Giovan-Pietro, citoyen de Sienne, toujours prêt à rire et à plaisanter, fut un jour, à Rome, invité à venir boire un coup par Bartolommeo de' Bardi; c'était le matin, pendant l'été. Nous nous trouvâmes là plusieurs amis, tant pour boire que pour faire enrager notre hôte. Suivant l'usage, avant le vin, il offrit à chacun de nous une bouchée de pain; tout le monde en prit et se mit à manger; Giovan-Pietro seul gardait son morceau à la main. On lui demanda pourquoi il

ram, sibi placere asserens, quod hi essent quos credebat.

CXXVII

FACETE DICTUM CUJUSDAM JOANNIS PETRI SENENSIS

Joannes Petrus, civis Senensis, ad facetias et jocos promptus, semel Romæ invitatus ad potum (mane enim et æstas erat) a Bartholomæo de Bardis; cum plures una convenissemus, tum potandi, tum vexandi hominis causa, atque esset unicuique, ut moris est, ante potum particula panis oblata, sumptum panem cum alii comederent, solus partem suam servabat in manu. Ro-

ne mangeait pas; il se mit à rire : — « Barto- » lommeo, » dit-il, « ton pain est le plus » humble et le plus modeste que j'aie jamais » vu; j'ai eu beau plusieurs fois l'approcher » de ma bouche, il n'y a pas eu moyen de le » décider à passer avant le vin. » Nous rîmes de l'à-propos de cet homme, qui pensait que le manger ne doit pas toujours précéder le boire, surtout quand on a grand'soif.

CXXVIII

D'UN MARI QUI AVAIT FAIT FAIRE A SA FEMME UN VÊTEMENT DE PRIX

Un mari qui venait de donner à sa femme une robe d'une grande valeur, la lui repro-

gatus cur et ipse non ederet, ridens : — « Bartholo- » mæe, » inquit, « hic tuus panis, ultra omnes » quos viderim, reverens est ac modestus : nam, » cum sæpius hunc ad os admoverim, nullo ta- » men pacto potis sum ut velit vinum præire. » Risimus omnes facete dictum ejus, qui existimabat cibum non semper in magna præsertim siti præire oportere.

CXXVIII

DE VIRO QUI UXORI VESTEM MAGNI PRETII FECERAT

Querebatur vir quidam, cum uxori vestem magni pretii fecisset, nunquam se matrimonio

chait : « Je n'use pas, » lui disait-il, « de mes » droits d'époux, sans que cela me coûte à » chaque fois au moins un ducat d'or. — » C'est ta faute, » lui répondit sa femme; « fais-le moi si souvent, que cela ne te » revienne pas à plus d'un sou. »

CXXIX

PLAISANT RÉCIT D'UN MÉDECIN

Le Cardinal de Bordeaux m'a raconté qu'un de ses concitoyens, rentrant le soir chez lui, se mit à crier qu'il avait mal à une jambe. Sa femme frotta la jambe malade avec de l'huile de roses, la couvrit d'étoupe et de laine, et enveloppa le tout d'une bande de toile. L'homme continuait à se plaindre de

usum, quin amplius aureo nummo computari posset. Cui uxor : « — Hoc quidem, » inquit, « tua » accidit culpa; cur enim non toties concubitu » uteris, ut nummulo æreo constet? »

CXXIX

RECITATIO JOCOSA DE MEDICO

Retulit mihi Cardinalis Burdegalensis quemdam contribulem suum, cum sero domum redisset, clamare cœpisse se crus vehementer dolere. Uxor, cum oleo rosaceo crus perunxisset, stuppa et lana additis, fascia insuper linea circumvolvit.

ses horribles souffrances et demandait en gémissant un Médecin. On en fit venir un qui, peu à peu, et tout doucement, découvrit la jambe (car le malade manifestait la plus vive douleur) et qui, après avoir bien tâté, déclara qu'il n'y avait rien. Alors le lourdaud se mit à dire : — « C'est donc de celle-ci que » je souffre; » et il présenta l'autre jambe. Amusante sottise d'un homme qui attend l'avis du Médecin pour savoir où il a mal.

CXXX

D'UN HOMME QUI TROUVA DE L'OR EN DORMANT

Un de nos amis racontait, dans une réunion, qu'une nuit il avait trouvé de l'or en

Homo cum dolore premi se diceret, ac gemens Medicum postularet, advenit ille, et paulatim leniterque (magnum enim dolorem præ se ferebat) detecto crure, cum palpitans nihil in illo morbi esse diceret, tum rusticus : — « Ergo hoc » (aliud crus porrigens) « quod doleo est, » inquit. Stultitia hominis perjocunda, qui, quod doleret, a Medico admoneri voluit!

CXXX

DE HOMINE QUI IN SOMNIS AURUM REPERIEBAT

Amicus quidam noster aurum a se repertum noctu per somnium referebat in cœtu. Tum qui-

songe : « Prends garde, » lui dit quelqu'un, « qu'il ne t'en advienne comme à un de mes voisins dont l'or se changea en ordure. » Nous le priâmes de raconter ce songe : « Mon voisin, » dit-il, « rêva une nuit que le Diable l'avait mené au milieu d'un champ pour déterrer de l'or. Il en trouva beaucoup : « Mais, » dit le Diable, « il n'est pas permis » de l'enlever maintenant : marque la place, » pour être seul à la reconnaître. » L'autre demanda quelle marque il pourrait bien faire : — « Chie, » répondit le Diable, « c'est le » meilleur moyen pour que personne ne » soupçonne qu'il y a de l'or ici; tu seras » seul à le savoir. » L'homme trouva la chose excellente et, se réveillant aussitôt, s'aperçut qu'il s'était horriblement lâché le ventre dans son lit. Il se lève du milieu des excréments

dam : « Vide ne tibi accidat, » ait, « quod meo vicino, cui aurum in stercus cecidit. » Cum somnium narrari posceremus : « Vicinus, » inquit, « noster somniavit, ductum se a Dæmone in agrum ad aurum effodiendum, et cum multum reperisset : « Non licet, » inquit Dæmon, « nunc » auferre, sed signa locum, ut cognosci a te solo » queat. » Cum alter, quo signaculo uteretur, peteret : — « Caca hic, » Dæmon inquit, « nam hoc » maximo modo nullus hic esse aurum suspica» bitur, et tibi soli res nota erit. » Annuit vir; et statim expergefactus, sensit se in lecto ventrem admodum laxasse. Inter fœtorem et stercus cum surrexisset, domum exiturus, capiti caputium ul-

» vant, rien ne réussira ». Frédéric, pourtant, fut encore vainqueur, mais Alexandre brisa enfin son orgueil. Ces paroles nous avertissent qu'il ne faut pas employer les choses sacrées à des usages profanes, et que Dieu punit ceux qui enfreignent cette loi.

CXXXII

D'UN FLORENTIN QUI MANGEA, SANS LE SAVOIR, LE CADAVRE D'UN JUIF

Deux Juifs se rendaient de Venise, où ils habitaient, à Bologne; il arriva que l'un d'eux tomba malade et mourut. Le survivant, désireux de rapporter à Venise le cadavre de son compagnon, et sachant qu'il était défendu de le faire ouvertement, coupa en menus mor-

postea fuit victor. Tandem Alexander superbiam fregit Imperatoris. Hoc dicto monuit res sacras ad profanum usum transferri non oportere; qui secus facerent, a Deo puniri.

CXXXII

DE JUDÆO MORTUO ASSUMPTO IGNORANTER IN CIBUM PER FLORENTINUM

Cum duo Judæi ex Venetiis, ubi habitabant, se Bononiam contulissent, accidit ut alter morbo correptus interiret. Cupiens superstes defuncti cadaver Venetias deferri, cum palam id fieri pro-

ceaux le corps du défunt, le mit dans un petit baril avec des aromates et du miel, si bien qu'il s'en exhalait une odeur délicieuse, et le confia, avec force recommandations, à un autre Juif qui allait à Venise. Celui-ci devait gagner Ferrare, par le canal, avec l'objet. Beaucoup de passagers ayant pris place dans le bateau, il arriva qu'un Florentin s'assit près du baril. La nuit survint; notre homme, éveillé par cette odeur délectable et soupçonnant qu'on avait renfermé là de bonnes victuailles, ouvrit le baril à la dérobée et se mit à goûter ce qu'il y avait dedans. Cela lui parut succulent, et peu à peu, toute la nuit, il en mangea tant, qu'il vida presque le tonneau: il croyait manger d'un mets délicat. A Ferrare, le Juif sortit du bateau, et, en reprenant son

hibitum esset, minutatim concisum in parvo dolio posuit, admixtis diversis aromatibus et melle, ita ut mirum in modum suavis ex dolio prodiret odor. Hoc Venetias ituro Judæo alteri commendavit. Qui, cum navicula secum per canale Ferrariam dolium deferret, accidit (plures enim unam naviculam conscenderant) ut Florentinus quidam prope dolium consideret, et cum nox supervenisset, motus odore dolii, ac suspicatus aliquid ad usum edendi reconditum esse, clanculum ore dolii retecto, cœpit quod intus erat degustare. Et, cum sibi cibus sapidissimus videretur, totum fere dolium edendo ea nocte paulatim consumpsit, existimans rem optimam comedisse. Egressurus Ferrariæ navem Judæus, cum dolium auferret,

tonneau, s'aperçut bien, au poids, qu'il était vide; il se mit à crier qu'on lui avait volé le cadavre de son coreligionnaire, et le Florentin apprit ainsi qu'il servait de sépulcre à un Juif.

CXXXIII

VISION DE FRANÇOIS PHILELPHE

François Philelphe, jaloux de sa femme, était grandement tourmenté de l'idée qu'elle pouvait avoir affaire à d'autres, et sans cesse, nuit et jour, avait l'esprit tendu à faire bonne garde. Une nuit, comme il rêvait (car nous revoyons souvent en songe ce qui nous à préoccupés à l'état de veille), il vit certain Démon qui lui promit pleine sécurité, à l'en-

sensit ex ejus levitate vacuum esse. Tum Judæi cadavere cum se fraudatum vociferaretur, tandem cognovit Florentinus se Judæi sepulchrum esse.

CXXXIII

VISIO FRANCISCI PHILELPHI

Franciscus Philelphus, zelotypus uxoris, summa cura torquebatur, ne cum altero rem haberet, semper dies ac noctes ad ejus custodiam intentus. Huic dormienti, per somnium (fit enim, ut quæ vigilantes versamus animo, in somniis sæpius occurrant), visus est Dæmon quidam uxoris se-

droit de sa femme, s'il voulait faire ce qu'il lui prescrirait. Toujours endormi, il accepta, dit que cela lui ferait grand plaisir, et offrit même de bien payer un tel office : — « Prends » donc cet anneau, » dit le Démon, « garde-le » soigneusement au doigt, et jamais ta femme » ne pourra, sans que tu le saches, coucher » avec un autre ». Philelphe, que la joie réveilla du coup, *sensit se digitum habere in uxoris cunno*. Excellent préservatif pour les jaloux, cet anneau : avec cela, impossible aux femmes de paillarder à l'insu de leurs maris.

curitatem polliceri, si, quæ admoneret, vellet facere. Et cum per somnium annuisset, idque sibi pergratum fore diceret, simul præmium pollicitus : — « Cape hunc, » ille inquit, « annulum et » diligenter in digito serva. Nam dum in eo gestaveris hunc, nunquam uxor, te inscio, cum » alio concumbet. » Præ gaudio excitatus a somno, sensit se digitum habere in uxoris cunno. Optimum quidem ejus annuli zelotypis remedium, ne uxores, ignorantibus viris, possint esse incontinentes.

CXXXIV

D'UN BUVEUR

Un quidam, remarquable ivrogne, attrapa une fièvre qui redoubla sa soif. Les Médecins appelés cherchaient à couper en même temps la fièvre et la soif : — « Occupez-vous de la fièvre » seulement, » dit le malade ; « pour la soif, » j'en fais mon affaire ».

CXXXIV

DE POTATORE

Quidam vini potator egregius incidit in febrem, ex qua multo majorem solito sitim contraxit. Accersiti Medici cum de removenda febri et siti quoque majuscula agitarent : — « Febris tantum, » inquit ægrotus, « removendæ officium et onus » sumatis volo, sitim autem mihi curandam re» linquite. »

CXXXV

FACÉTIE D'EVERARDO, SECRÉTAIRE APOSTOLIQUE, QUI FIT UN PET AU NEZ D'UN CARDINAL

Le Cardinal de' Conti, personnage gros et gras, revenant un jour de la chasse et se sentant faim, vers midi, descendit manger, se mit à table tout en sueur (on était en été), et demanda que quelqu'un lui fît du vent avec un éventail. Les valets étaient occupés de côté et d'autre : il pria un certain Everardo Lupi, Secrétaire Apostolique, de lui rendre ce petit service : — « Mais, » dit ce dernier, « je ne sais » pas comment on s'y prend chez vous. — Fais » comme tu voudras, à ta façon, » répondit le Cardinal. — « Volontiers, pardieu ! » dit

CXXXV

FACETUM EBERHARDI, SCRIPTORIS APOSTOLICI, QUI AD CARDINALIS CONSPECTUM VENTRIS CREPITUM DEDIT

Cardinalis de Comitibus, vir crassus et corpulentus, cum aliquando venatum isset, esuriens circa meridiem ad prandium descendit; sudans ad mensam (æstas enim erat) ac poscens ut ventus flabello sibi fieret, cum ministri abessent diversis rebus occupati, jussit quemdam Eberhardum Lupi, Scriptorem Apostolicum, sibi ventum facere. At ille, « Nescio id vestro more, » cum respondisset, — « Ut scis, » ait Cardinalis, « et tuo » modo facito. » Tum ille, — « Libens me her-

l'autre, et, levant la cuisse droite, il tira des profondeurs de son ventre le plus retentissant des pets. « Voilà comme je fais toujours, » ajouta-t-il, « quand je veux me procurer un » léger zéphir. » Il y avait là nombreuse compagnie et tout le monde éclata de rire.

CXXXVI

PLAISANTERIE D'UN AUTRE CARDINAL

C'est de la même façon que le Cardinal de Tricarico répondit aux admonestations d'Alto de' Conti. Le Cardinal menait la vie la plus dissolue; un jour, à la chasse, Alto l'engageait vivement à changer de conduite. En entendant ces remontrances, il le regarda, en

» cule! » et, suspenso dextro crure, pergrandem ventris crepitum edidit, eo pacto se ventulum facere solitum dicens. Quo excitati omnes (multi enim jam aderant) ad risum sunt maximum compulsi.

CXXXVI

FACETIA ALTERIUS CARDINALIS JUCUNDISSIMA

Eodem instrumento Cardinalis Tricaricensis, Alto de Comitibus se monenti respondit. Nam cum Cardinalis esset vitæ dissolutioris, Altus vero illum in venatione admoneret multis verbis ad melioris vitæ mores, auditis Alti verbis, in eum paululum respexit; et e vestigio se in equi

face, un moment, puis, se baissant sur l'encolure de son cheval : « A ta barbe ! » dit-il en lâchant un gros pet. Il s'éloigna ensuite sans ajouter un mot, montrant ainsi quel cas il faisait de ses conseils.

CXXXVII

D'UNE FEMME QU MONTRA SON CUL EN VOULANT SE COUVRIR LA TÊTE

Une femme qui, par suite d'une maladie de peau, s'était fait raser les cheveux, appelée du dehors par une voisine pour affaire urgente, sortit aussitôt et, dans sa précipitation, oublia de couvrir sa tête. La voisine lui fit honte de ce qu'elle montrait à tout le monde ce crâne déplumé et fort laid. Alors, pour cou-

caput reflectens, ventris crepitum edidit ingentem, inquiens : « Ad barbam tuam ! » Quo solo responso abiit, ostendens quanti faceret suas monitiones.

CXXXVII

DE MULIERE QUÆ, CUM CAPUT COOPERIRE VELLET, CULUM DETEXIT

Mulier, capite ob defectum cutis abraso, evocata foras a vicina ob rem necessariam, immemor præ festinatione caput tegere, domo egressa est. Eam conspicata altera fœmina increpat, quod nudo capite atque invenusto in publicum prodisset. Tum

vrir sa tête, elle releva ses jupons jusqu'au bas des reins, si bien que voulant cacher sa calvitie, elle montrait son cul. Les passants rirent de bon cœur de cette pauvre femme qui, afin d'éviter une petite honte, commettait une grosse indécence. Ceci s'adresse à ceux qui, pour pallier une faute légère, en commettent une plus grave.

CXXXVIII

PLAISANTE HISTOIRE D'UN HOMME QUI ENVOYA DES LETTRES A SA FEMME ET A UN MARCHAND

Francisco de Ortana, Chevalier Napolitain, à qui le Roi Ladislas avait confié le gouvernement de Pérouse, reçut un jour deux

illa, ut caput tegeret, veste retrorsus a natibus sublata, cum caput cooperire vellet, culum detexit. Ridere qui aderant cœpere mulieris factum, quæ, ut levis pudoris culpam vitaret, majorem contraxit. Hoc eos respicit qui parvum delictum graviori scelere occultare quærunt.

CXXXVIII

FACETISSIMA CUJUSDAM QUI LITTERAS UXORI MERCATORIQUE MISERAT

Francisco de Ortano, Equiti Neapolitano, quem Ladislaus Rex præfecerat civitati Perusinæ, litteræ et ab uxore, et ab Genuensi mercatore, cui

lettres : l'une de sa femme, l'autre d'un marchand Génois, à qui il devait de l'argent. Celle de sa femme le rappelait à la maison, lui faisait souvenir de la foi promise, du devoir conjugal, et le priait de revenir au plus vite. L'autre lui réclamait l'argent prêté. Au marchand, il répondit, comme de juste, qu'il le paierait bientôt, et lui demanda un petit délai ; quant à sa femme, il s'efforça d'adoucir ses regrets par toutes sortes de chatteries et de douces paroles ; il lui écrivit qu'il allait bientôt partir, qu'il ferait son possible pour la dédommager des plaisirs perdus, et, comme il était aussi amoureux qu'elle, il ne se gêna pas pour se servir d'expressions un peu lestes : il lui disait, entre autres, à la fin, qu'il la baiserait et rebaiserait de toutes les façons. En mettant les suscriptions de ses lettres, il

mutuo creditas pecunias debebat, simul redditæ fuerunt. Alteræ ab uxore eum rogabant, ut domum rediret, conjugalis officii et fidei datæ ac citi reditus admonentes : alteræ ut creditam redderet pecuniam poscebant. Mercatori, ut æquum erat, se quam primum ei satis esse facturum respondit, parvulam nescio quam dilationem petens : uxoris vero desiderium multis blanditiis et pollicitationibus leniebat, se illuc e vestigio accessurum scribens, et omnia facturum, per quæ resarciret amissas conjugii voluptates, utens (pro ut ad uxorem par erat) verbis paulo lascivioribus, in quibus et illud erat adjectum, se eam multimode cogniturum, seu (ut verbis suis utar) futu-

adressa au marchand celle qu'il écrivait à sa femme, et à sa femme celle qui était pour le marchand. La femme, quand elle reçut cette missive, fut bien étonnée de n'y pas lire un mot de réponse à ce qu'elle demandait. Le Génois lut et relut la sienne : n'y trouvant que des bêtises, des histoires de femme, dont le point capital était qu'il allait revenir, qu'il se promettait de bien faire l'amour, et un tas de drôleries pareilles, il se crut joué, se rendit chez le Roi et, lui montrant la lettre qu'il venait de recevoir, se plaignit de ce qu'on lui offrît de l'amour en remboursement de ses écus ; il criait bien fort qu'il avait été assez f...u le jour où il avait prêté son argent. Tout le monde se mit à rire, mais on rit bien davantage quand on sut que les deux lettres s'étaient trompées d'adresse.

turum. In obsignandis epistolis, ad mercatorem uxoris, ad uxorem vero mercatoris litteras inscripsit. Accepta uxor epistola, mirata est admodum nihil sibi responderi ad ea quæ scripserat. Genuensis vero, perlectis ad se litteris, cum res jocosas atque uxorias continerent, in quibus illud erat præcipuum, se reversurum, et cum ea sæpius coiturum, atque alia paulo obscœniora, existimans se verbis deludi, ad Regem profectus est, ostentans litteras, ac conquerens sibi pro nummis debitis coitum promitti, seseque satis fututum fuisse eo die clamitans, quo illi pecunias credidisset. Omnibus ad risum conversis, magis postmodum, epistolarum errore cognito, risere.

CXXXIX

HISTOIRE D'UN CERTAIN DANTE QUI GRONDAIT SOUVENT SA FEMME

Un de mes compatriotes, nommé Dante, avait une femme qui passait pour assez légère. Souvent ses amis l'avaient engagé à veiller à l'honneur de sa maison, et il faisait à sa femme de vifs reproches. Celle-ci protestait de son honnêteté, à grand renfort de larmes et de serments, et disait que ces histoires étaient le fait de mauvaises langues, de gens qui voulaient brouiller leur ménage. Ces belles paroles, et d'autres du même genre, persuadèrent le mari et, comme ses amis continuaient à accuser sa femme : « Holà, » leur dit-il, « ne me cassez plus la tête à ce sujet ;

CXXXIX

FABULA DANTIS QUI SÆPIUS UXOREM SUAM INCREPABAT

Contribulis meus, Dantes nomine, cujus uxor ferebatur parum pudica, cum sæpissime admonitus esset a sociis, ut prohiberet turpitudinem domus, uxorem acrius increpabat. Illa multis lacrymis juramentisque honestatem suam tuebatur, asserens ea a malevolis confingi, qui eorum quieti inviderent. Persuasus vir hujusmodi verbis, cum adhuc amici in increpanda uxore perstarent : « Ohe! ne me his verbis obtundatis am- » plius. Dicite, » inquit, « ne illa an vos sua

» si elle pèche, pouvez-vous le savoir mieux » qu'elle ? » Les amis avouèrent que cela était impossible. — « Eh bien ! » reprit le mari, « elle affirme que vous mentez, j'ai plus de » confiance en elle qu'en vous tous. »

CXL

TESTAMENT D'UN VIEILLARD EN FAVEUR DE SA FEMME

Pietro Masini, notre compatriote, était caustique autant qu'on peut l'être. Vieux, et sur le point de passer de vie à trépas, il fit un testament par lequel il ne laissait à sa femme rien de plus que sa dot. Celle-ci, fort mécontente de se voir ainsi négligée par son mari, se plaignit amèrement de ce qu'il ne lui léguait rien, et, comme elle le suppliait,

» errata melius nostis? » Cum illi uxorem affirmarent: — « Illa vos omnes mentiri affirmat, cui » soli magis quam vobis omnibus præsto fidem. »

CXL

TESTATIO CUJUSDAM SENIS FACTA UXORI

Petrus Masini, civis noster, admodum mordax in loquendo fuit. Is cum senex diem suum obiret, condito testamento, nihil, præter dotem, reliquit uxori. Hoc illa cum gravissime ferens apud virum se postpositam, neque sibi ab eo quicquam relictum quereretur, contenderetque multis cum

en pleurant à chaudes larmes, de lui assurer quelques ressources pour ses vieux jours : « Faites venir un notaire et des témoins, » dit le moribond, « que je teste en faveur de » ma femme. » Ils arrivèrent sur-le-champ, et, devant sa femme, se tournant vers les témoins : « Celle que voici, » dit Pietro, « me » rompt la tête pour que je lui laisse quelque » chose ; puisqu'il me faut céder à ses instan- » ces, je vous prends à témoin, vous tous ici » présents, que je lui laisse *fœtidiorem et » ampliorem vulvam* que pas une femme de » cette ville. » A ces mots, tout le monde de s'en aller avec des éclats de rire, abandonnant la pauvre femme déçue et confuse.

lacrymis ut aliquod suæ senectuti subsidium legaretur : « Vocate Notarium ac testes, » vir moribundus inquit, « ut aliquid relinquatur uxori. » Quibus subito accersitis, adstante uxore, ad testes conversus Petrus : « Hæc me obtundit, » ait, « ut aliquid sibi relinquam. Ei ergo ut morem » geram, vos testes advoco qui adestis, me sibi » relinquere fœtidiorem et ampliorem vulvam » aliqua alia hujusce civitatis muliere. » Hoc dicto, ridentes omnes abiere, elusa fœmina ac mœsta responsione viri.

CXLI

RÉCIT DE ZUCCARO A PROPOS D'UNE FEMME QUI DEMANDAIT UN REMÈDE A UN PRÊTRE

Zuccaro, le plus aimable des hommes, racontait souvent l'histoire suivante : Une de ses voisines, dont la beauté n'était pas à dédaigner, et qui était stérile, demandait fréquemment à un Prêtre, son Confesseur, s'il ne connaîtrait pas quelque recette pour lui faire avoir des enfants. Le Confesseur finit par dire que oui, et lui prescrivit de venir le trouver un jeudi, jour particulièrement favorable à la chose. Le jour convenu, la femme, qui brûlait d'envie d'avoir des enfants, se rendit dans la chambre du Prêtre : « Je vais » employer, » lui dit-il, « un charme qui

CXLI

NARRATIO QUÆDAM ZUCHARI DE MULIERE PRESBYTERO MEDELAM QUÆRENTE

Zucharus, vir omnium urbanissimus, narrare solebat mulierem quamdam haud spernendæ formæ, vicinam suam, quæ sterilis erat, quæsivisse sæpius a Sacerdote Confessore suo, an sciret aliquam medelam ad liberos concipiendos. Illum postremo annuisse, ac mandasse ut die Jovis ejusmodi rei apta ad se veniret. Cum accessisset filiorum cupida mulier ad cameram Sacerdotis : « Utar, » ille inquit, « incantatione, quæ inducit

» engendre toutes sortes d'illusions, au point » de faire croire réelles des choses qui n'exi- » stent pas. Il faut donc du calme, de la force » d'âme pour réussir. Ainsi, il vous semblera » que je vous touche, que je vous baise, que » je vous embrasse; vous croirez même que » je prends avec vous certaines privautés » réservées à votre mari : il n'en sera rien; » il vous le paraîtra seulement par la puis- » sance des mots magiques dont je vais faire » usage, puissance telle, que les choses ima- » ginaires semblent réelles. » La femme, se fiant aux paroles du compère, accepta, et dit qu'elle ne se préoccuperait nullement de ces sorcelleries. Le Prêtre, après avoir fait une foule de signes cabalistiques, puis prononcé à son oreille des paroles mystérieuses, enfin se mit à l'embrasser et la renversa sur le lit : « Que faites-vous donc? mon Père, » s'écria-

» multas variasque illusiones, ita ut quæ non » fiunt, fieri videantur. Itaque constantia et fir- » mitate animi opus est, ne res incassum evadat. » Videbitur tibi ut te tangam, osculer, amplexer, » et secretiora etiam faciam quæ vir tuus con- » suevit : attamen nihil eorum erit; sed ita vide- » bitur ex vi verborum quibus utendum est; » quæ adeo est efficax, ut quæ non sunt, esse vi- » deantur. » Consensit mulier, confidens compa- tris verbis, et se has præstigias parvi facturam dixit. Sacerdos, multis peractis signis, dictisque in aurem secretioribus verbis, cœpit mulierem osculari, et in lectum sternere. Cum illa treme-

t-elle toute tremblante. — « Ne vous ai-je » pas prévenue, » répondit le Confesseur, « que vous prendriez pour des réalités de » pures illusions? » Il exploita de la sorte, par deux fois, la crédulité de la pauvrette, affirmant toujours qu'il ne se passait absolument rien; elle rentra chez elle, persuadée d'avoir été trompée par une fausse apparence.

CXLII

D'UN ERMITE QUI EUT BEAUCOUP DE FEMMES

Au temps de François, septième Duc de Padoue, il y avait dans cette ville un Ermite appelé Ansimirio. Cet homme, qui passait pour un Saint, était parvenu, sous prétexte de confession, à jouir d'un grand

bunda, quidnam compater ageret, quereretur : — « Nonne prædixi antea, » inquit, « quæ nulla » essent pro veris visum iri? » Ita mulierem credulam bis cognovit, semper affirmans id nihil esse. Hoc pacto mulier, se delusam falsa imagine existimans, rediit domum.

CXLII

DE EREMITA QUI MULTAS MULIERES IN CONCUBITU HABUIT

Eremita quidam Paduæ erat, Ansimirius nomine, tempore Francisci, Ducis Patavini septimi. Hic, cum vir sanctus haberetur, multas mulieres

nombre de femmes et des plus nobles. Le bruit de ses méfaits finit par se répandre, car l'hypocrisie ne peut longtemps réussir; arrêté par le Prévôt, il fit des aveux et fut conduit devant le Duc François. Celui-ci, ayant fait venir un de ses secrétaires, demanda à l'Ermite quelques détails (histoire de rire un peu) et les noms des femmes qu'il avait connues. Notre homme en cita beaucoup, parmi lesquelles nombre de femmes de gens de la maison du Prince; le Secrétaire les inscrivait à mesure, pour s'amuser de ces révélations. L'énumération paraissait terminée; le Duc demanda s'il n'en oubliait pas quelqu'une, l'Ermite affirma que non. Le Secrétaire alors se mit à insister sévèrement et le menaça d'employer la force s'il ne les dénonçait pas toutes : — « Ajoutez donc aussi la vôtre, »

etiam nobiliores, per confessionis speciem, ad concubitum pellexit. Vulgata tandem (neque enim diu hypocrisis celari potest), scelerum fama, captus a Prætore, cum multa confessus esset, ad Franciscum deducitur. Is, accito Secretario ex suis, quædam joci causa sciscitabatur ab Eremita, et nomina mulierum quas cognovisset. Quas cum multas, etiam ex domesticis familiaribus, uxores protulisset, scribebat nomina Secretarius, ut exinde causam risus eliceret. Cum tandem nominandis finem fecisse videretur, peteretque Dux an plures superessent, ille vero constanter negaret, asperius hominem arguebat, et vim minabatur Secretarius, nisi omnes retulisset. Tum ille su-

dit en soupirant l'Ermite, « et inscrivez-la » sur la liste. » A ces mots la douleur faillit faire tomber la plume des mains du Secrétaire ; le Duc se mit à rire aux éclats, disant que c'était bien fait, et qu'un homme qui prenait tant de plaisir à la honte des autres méritait d'être logé à la même enseigne.

CXLIII

D'UN JEUNE FLORENTIN QUI BESOGNA LA FEMME DE SON PÈRE

Un jeune homme de Florence faisait l'amour avec sa belle-mère ; son père, arrivant à l'improviste, les surprit en flagrant délit. Stupé-

spirans : — « Scribas et tuam quoque, » ait, « at- » que eam addas numero aliarum. » Quo dicto, et calamus præ dolore e manibus Secretarii excidit, et Dux in maximum risum est conversus, recte factum esse dicens, ut, qui tanta voluptate reliquorum maculas audiebat, et ipse in eorum cœtum adduceretur.

CXLIII

DE FLORENTINO QUODAM JUVENE QUI NOVERCAM SUAM SUBEGIT

Florentiæ, juvenis quidam cum novercam subigeret, ac superveniens pater filium in stupro uxoris deprehendisset, rei novitate indignitateque

fait de l'étrangeté et de l'énormité de la chose, le père se mit à vociférer les plus violents reproches; le fils, en balbutiant, cherchait à s'excuser. La dispute devenait de plus en plus vive, les voix s'élevaient; un voisin inquiet de ce tapage vint pour rétablir la paix et, ne sachant rien, demanda ce qu'il y avait. Personne ne dit mot, de peur de déshonorer toute la famille; le voisin insista; il voulait absolument savoir : — « C'est la faute de mon » fils, » dit enfin le père. — « Mais non, » dit le fils; « c'est lui qui a commencé: mille » fois, il a fait l'amour avec ma mère, et je » n'ai jamais rien dit; pour une pauvre fois » que je touche à sa femme, par bêtise et » sans trop de réflexion, je l'avoue, le voici » qui pousse des cris comme un insensé. » Le voisin se mit à rire de cette plaisante ré-

permotus, clamando objurgare acriter filium cœpit. Ille tergiversando peccatum excusabat. Cum diutius elatioribus verbis ambo concertarent, clamore excitus supervenit vicinus quidam, ad jurgia componenda, ignarus rei. Cum peteret contentionis causam, illis ob domesticam turpitudinem silentibus, instabat vicinus vehementius ut causam nosceret. Tandem, cum pater in filium causam rejiceret, tum filius prior : « Hic pater meus » admodum indiscretus, » inquit, « millies ma- » trem meam futuit, me etiam tacente : nunc » quia semel uxorem suam cognovi, ut rudis » atque inconsultus, cœlum clamoribus, veluti » insanus, replet. » Risit ille facetum filii re-

ponse et emmena le père, qu'il consola de son mieux.

CXLIV

DISCUSSION DE FRÈRES MINEURS A PROPOS D'UNE IMAGE DE SAINT FRANÇOIS

Des Frères de l'Ordre des Mineurs avaient appelé un peintre pour qu'il leur fît un tableau de Saint François, mais ils n'étaient pas d'accord sur le sujet à traiter : l'un voulait qu'on représentât le Saint montrant ses stigmates; un autre, en train de prêcher le peuple; un troisième proposait encore autre chose. Tout le jour se passa dans ces discussions, sans qu'aucune décision fût prise; le peintre ne savait ce qu'il devait faire, et

sponsum, et patrem, quoad potuit, solatus, discessit.

CXLIV

DISCEPTATIO FRATRUM MINORUM PRO IMAGINE SANCTI FRANCISCI FIENDA

Fratres quidam Ordinis Minorum decreverant, accersito pictore, ut imaginem Beati Francisci pingeret; sed in forma picturæ dissidebant, cum alter stigmaticum, alter ad populum prædicantem, alius alio modo pingendum censeret. In ea disceptatione cum universum diem consumpsissent, nulla certa sententia, pictorem dubium quidnam ageret relinquentes, dormitum iere. Pi-

les Religieux allèrent se coucher. Voyant leur sottise et croyant qu'on s'était moqué de lui, le peintre représenta Saint François jouant de la flûte, d'autres disent pendu par le cou; puis décampa au plus vite. A l'aspect de ce tableau, les Frères se mirent à rechercher son auteur pour le mettre à mal; mais il était déjà loin. A leur idée, il avait outrageusement offensé la Religion et méritait le dernier supplice.

CXLV

D'UN PRÊTRE DE FLORENCE QUI ALLA EN HONGRIE

Il est d'usage en Hongrie qu'après la célébration de la Messe, ceux qui ont mal aux yeux s'approchent de l'autel et s'y fassent verser de l'eau du calice par l'Officiant, qui

ctor, inspecta Fratrum insulsitate, cum se delusum putaret, figuram eam pinxit fistula sonantem, alii laqueo suspenso dicunt, statimque abiit. Figura inspecta, Fratres, cum pictorem ut male mulctaretur quæsissent, ille vero pedibus sibi consuluisset, existimantes summam Religioni contumeliam illatam, pictorem ad pœnam quærebant.

CXLV

DE SACERDOTE FLORENTINO QUI HUNGARIAM IVERAT

Est in Regno Hungariæ moris, ut post Missam celebratam, omnes qui adsunt oculis lippientibus,

prononce en même temps quelques paroles tirées des Saintes Écritures pour leur souhaiter bonne santé. Un Prêtre Florentin se rendit autrefois en Hongrie avec Philippe, surnommé l'Espagnol. Ce Prêtre ayant un jour fini de dire la messe en présence de l'empereur Sigismond, plusieurs assistants qui avaient mal aux yeux s'approchèrent de lui pour que, selon la coutume, il les mouillât de l'eau du calice. Mais l'Officiant, pensant que s'ils avaient mal aux yeux, c'était la faute de leur ivrognerie et de leur saleté, prit le calice comme il l'avait vu faire et les aspergea en leur disant en langue Italienne : « *Anda-* » *temene, che siate morti a ghiado;* » c'est-à-dire : « Fichez-moi le camp, allez vous » faire couper le cou. » L'Empereur-Roi, qui comprit parfaitement, ne put s'empêcher de

accedentes propius altare a Sacerdote aqua in calicem effusa oculos conspergantur. Dicit autem interim Sacerdos verba quædam ex Sacris Litteris bonam valetudinem precantia. Accessit ad Hungariam olim Sacerdos quidam Florentinus cum Philippo, qui Hispanus cognominabatur. Hic, cum astante Sigismundo Rege Missam dixisset, accesserunt plures ad eum lippientes, ut aqua de more oculos conspergerentur. At ille existimans id nimio potu et crapula contigisse, assumpto calice (ita enim fieri viderat) astantes respersit, dicens lingua Itala : « *Andatemene, che siate morti* » *a ghiado,* » id est, « Moriamini gladio. » Quod intelligens Rex idemque Imperator, risum conti-

rire. Le lendemain, il répéta à table en plaisantant les paroles du Prêtre et amusa tout le monde, excepté ceux dont les yeux étaient malades et qui trouvèrent la plaisanterie mauvaise.

CXLVI

RÉPONSE D'UN PAYSAN A SON PROPRIÉTAIRE

Un paysan de chez nous était questionné par son propriétaire, qui lui demandait dans quelle saison il avait le plus de travail : — « Au mois de mai, » répondit-il. — « Et » pourquoi donc? cela me surprend, car à » cette époque il n'y a rien à faire dans les » champs. — C'est que, » répondit le rustre,

nere non potuit. Postridie vero in convivio joci causa verba Sacerdotis referens, lippientes ad iracundiam, cæteros omnes ad risum commovit.

CXLVI

RESPONSIO RUSTICI AD PATRONUM SUI FUNDI

Rusticus quidam e nostris roganti Patrono fundi, quo maxime tempore pluribus laboribus implicarentur, — « Maio, » respondit. Sciscitanti causam, id enim mirum videbatur, cum d temporis quædam ab opere rustico vacatio esse videatur : — « Quoniam, » inquit, « et

« il nous faut, ce mois-là, besogner nos » femmes et les vôtres. »

CXLVII

PROPOS D'UN RIDICULE PERSONNAGE

Un Romain bien connu de nous monta une fois sur un mur qui se trouvait au milieu de roseaux et, comme s'il haranguait le peuple, il se mit à parler à ces roseaux et à disserter sur les affaires de la Ville. Pendant qu'il pérorait, un vent léger s'éleva et inclina les têtes de ses auditeurs. Ce ridicule personnage, feignant de les prendre pour des hommes qui s'inclinaient devant lui et le félicitaient de son discours : « Pas tant de révérences, » Messieurs les Romains, » dit-il, « je suis le

» nostras, et vestras, nos uxores subigere oportet. »

CXLVII

RIDICULOSI HOMINIS DICTUM

Romanus quidam nobis notus ascendit semel maceriam in arundineto sitam, ac similis ad populum concionanti, cœpit ad arundines loqui, disserens multa de Urbis statu. Inter dicendum, ex levi aura, arundinum capita cœperunt flecti. Homo ridiculus, qui sibi arundines pro hominibus finxerat, tanquam pro concione gratias agerent : « Non tanta reverentia, » inquit, « Domini

» moindre d'entre vous. » Cette phrase passa plus tard en proverbe.

CXLVIII

OÙ L'ON SE MOQUE D'UN HOMME QUI VOULAIT TUER UN PORC

Il était d'usage, dans certain bourg du Picentin, quand on tuait un cochon, en hiver, d'inviter à dîner tout le voisinage. Un paysan, voulant éviter cette dépense, consulta son compère : — « Dis demain, » répondit celui-ci, « qu'on t'a cette nuit volé ton cochon. » Et il le lui vola réellement, tandis que l'autre était sans méfiance. Le matin, notre homme s'en aperçut ; il courut chez son compère et

» Romani; nam ego ex vobis minimus sum. » Hoc postea in proverbii locum venit.

CXLVIII

DERISIO HOMINIS PORCUM OCCIDERE VOLENTIS

Mos erat in oppido quodam Piceni, ut qu hieme porcum occidisset, viciniam ad cœnam invitaret. Quidam quo pacto eam impensam vitaret, compatrem consuluit : — « Dic, » inquit ille, « cras, porcum tibi hac nocte furto ablatum. » Et simul, nihil tale illo verente, clam porcum nocte subripuit. Mane conspiciens sibi porcum ablatum, ad compatrem profectus, alta voce querebatur porcum sibi furto subreptum. Tum al-

se mit à crier : « On m'a volé mon cochon! » — Parfait! compère, » dit l'autre, « c'est » bien cela que je t'ai appris à dire. » Le volé jura par tous les Dieux que c'était la vérité pure : — « De mieux en mieux! » reprit le camarade, « tu suis bien mes conseils. » Il eut beau faire serment sur serment : — « C'est » moi qui t'ai enseigné cela hier, » lui répondait-on. Ainsi dupé, il s'en alla.

CXLIX

BON MOT DE FACINO CANE

Facino Cane, général au service du parti Gibelin, entra à Pavie et, comme il avait été convenu, s'empara des biens des Guelfes seu-

ter : — « Recte, compater mi, sapis, » inquit, « ita enim te docui locuturum. » Cum ille sæpius et per Deos omnes juraret id verum esse, « — Bene agis, » respondebat, « et secundum » consilium meum. » Cum ille juramento iteraret, « — Hoc modo te loqui debere antea monui, » respondebat, « et sanum consilium dedi tibi. » Tandem elusus abiit.

CXLIX

DICTUM FACINI CANIS

Facinus Canis, Dux armorum, opera Ghibellinæ factionîs, Ticinum ingressus, ex composito

lement. Quand il fut au bout, il se mit à livrer au pillage les maisons des Gibelins, sous prétexte qu'on y avait entassé les richesses des Guelfes. Les Gibelins vinrent se plaindre, lui représenter combien il était inique de les dépouiller eux aussi : — « Vous » avez raison, mes enfants, » répondit Facino Cane, « vous êtes tous Gibelins, mais vos » biens sont Guelfes. » De cette façon, il prenait des deux côtés, sans distinction de parti.

CL

D'UN JEUNE HOMME INEXPÉRIMENTÉ QUI NE CONNUT POINT SA FEMME LA PREMIÈRE NUIT DE SES NOCES

Un jeune Bolonais, aussi niais, aussi sot qu'on peut l'être, épousa une charmante jeune

Guelforum tantum bona diripuit. His consumptis, cœpit et Ghibellinorum domus exinanire, tanquam Guelforum bonis refertas. Dum illi apud Ducem quererentur, se, cum Ghibellini essent, indigne spoliari, tum Facinus : — « Verum » dicitis, filii mei, Ghibellini estis omnes, sed » bona sunt Guelfa. » Hoc pacto, nullo factionis discrimine, bona omnium direpta sunt.

CL

DE ADOLESCENTE QUI IGNARUS RERUM UXOREM PRIMA NOCTE NON COGNOVIT

Adolescens Bononiensis, stupidi ingenii et in-

fille. La première nuit, peu au courant des choses, comme celui qui n'avait onc connu de femme, il ne vint pas à bout de consommer le mariage : « Eh bien ? » lui demanda le lendemain un de ses amis, « comment cela » s'est-il passé cette nuit ? — Mal, » répondit-il ; « j'ai eu beau m'évertuer, je n'ai pu trouver » cet orifice dont on m'avait parlé. » L'ami voyant sa bêtise : — « Tais-toi, » dit-il, « n'en » souffle mot ; quel désagrément, quelle honte » pour toi, si cela se sait ! » L'imbécile implora aide et conseil : « Je me charge, » dit son ami, « de pratiquer pour toi cet orifice, » si tu veux me payer un bon souper. Mais » il me faut huit jours pour mener à bien » l'opération ; ce n'est pas chose facile. » Notre idiot consentit et se mit en devoir de

sulsi, uxorem duxit adolescentulam forma egregiam. Prima nocte, ignarus rerum, ut qui nunquam mulierem cognovisset, matrimonium non consummavit. Mane rogatus a socio, quomodo res nocturnæ processissent, suspirans, — « Male, » inquit; nam cum diu quæsisset uxoris concubitum, tandem illam absque foramine consueto, ut aiebant, ab se repertam. Cognita illius stultitia, socius : — « Tace, » inquit, « obsecro, neque ver» bum hiscas, cum res sit magni pudoris ac pe» riculi, si palam fiat. » Ille, cum auxilium et consilium simul petisset : — « Ego laborem pro » te subibo, » ait, « hoc foramen faciendi, si mihi » sumptuosam cœnam velis præbere : sed octo » dierum spatium mihi opus est ad hanc rem,

colloquer le compagnon secrètement, la nuit, avec sa femme; lui-même alla se coucher dans un autre lit. Au bout des huit jours, la voie était si bien frayée, grace à son travail, qu'il n'y avait plus de ronces à craindre. Il appelle l'époux : « Ouf! » lui dit-il, « j'ai sué » sang et eau à ton service, mais enfin le » voilà fait, ce fameux orifice. » La donzelle, instruite elle aussi, félicita son mari, avec force éloges du talent de son camarade; le benêt, tout joyeux de trouver sa femme perforée, rendit graces à son ami et paya le souper.

» cum admodum sit difficilis, perficiendam. » Annuit autem stultus, et secreto illum cum uxore noctu collocavit, ipse in alio lecto recubans. Transacto spatio, cum via esset admodum patens amici opera, ut sentes non essent timendi, accersito viro, multum diuque se sudasse dixit in obsequium ejus, et tandem confectum foramen, quod quærebat. Docta adolescentula viro gratulata est, amici labores commendans. Stultus cum uxorem perforatam invenisset, lætus, et socio gratias egit, et cœnam persolvit.

CLI

DE LA FEMME D'UN BERGER QUI EUT UN ENFANT AVEC UN PRÊTRE

La femme d'un berger qui habitait Riva, bourg perdu dans les neiges de nos montagnes, avait des relations avec le Curé; il en résulta un enfant, qu'elle éleva à la maison. Lorsqu'il atteignit ses sept ans, le Prêtre coula en douceur au berger que ce petit garçon était à lui, Curé, et lui demanda la permission de l'emmener au presbytère : — « Non » pas, » répondit le berger, « je veux pour moi » l'enfant qui est né chez moi; ce ne serait » ni mon affaire ni celle de mon maître, » quand j'ai fait couvrir mes brebis par les » béliers des autres, de donner aux proprié-

CLI

DE UXORE PASTORIS QUÆ DE SACERDOTE FILIUM HABUIT

Pastoris cujusdam in Rivo frigido, oppidulo montano, uxor cum Sacerdote consueverat coire, ex quo puerum concepit, educavitque in pastoris domo. Cum puer esset septennis, Sacerdos benigne allocutus pastorem, ait tandem eum puerum suum filium esse, rogavitque ut sua voluntate puer ad se migraret : — « Minime hoc fiet, » pastor inquit; « ego puerum pro me volo, qui sit » domi natus. Male enim ageretur mecum et cum » patrono meo, » inquit, « si omnes agnos qui ex

» taires des béliers les agneaux qui en pro-
» viennent. »

CLII

D'UN PAYSAN QUI AMENA DES ANES CHARGÉS DE BLÉ

Un paysan demandait une grace dans l'assemblée des Magistrats de Pérouse ; l'un d'eux s'opposa à sa demande en la qualifiant de malhonnête. Le paysan, bien avisé, conduisit le lendemain à la maison de celui qui avait repoussé sa prière, trois ânes chargés de blé; quatre jours après, l'opposant avait changé d'avis, et il plaida chaleureusement la cause du paysan. Pendant qu'il discourait, son voisin, s'adressant aux autres : « N'entendez-vous

» ovibus alieno ariete compressis oriuntur, tra-
» derem arietum patronis. »

CLII

DE RUSTICO QUI ASINOS ONUSTOS DEDUXIT FRUMENTO

In concilio Perusino, rusticus cum gratiam certam quæreret, tanquam inhonesta postulanti civis unus contradixit. Postridie admonitus homo, tres asinos frumento onustos domum ejus qui contradixerat deduxit : post quartum diem, sententia mutata, multis verbis rustici causam egit. Tum vicinus ejus inter loquendum ad socios in-

» pas, » leur dit-il, « comme ces ânes braient?» C'était une allusion aux sacs de blé.

CLIII

MOT PLAISANT D'UN PAUVRE A UN RICHE QUI AVAIT FROID

Un riche, bien enveloppé dans de chauds vêtements, allait à Bologne pendant l'hiver. Il rencontra dans la montagne un paysan couvert d'une seule veste tout usée, et admira le courage de cet homme si peu vêtu par un froid si intense : la neige tombait et le vent faisait rage : « Ne souffres-tu pas du » froid ? » lui demanda-t-il.— « Point du tout, » répondit gaiement l'homme.— « Comment ! » je gèle dans mes fourrures, » répliqua le riche, de plus en plus surpris, « et toi, qui es à demi

quit : « Auditisne quemadmodum illi asini ru» giunt ? » in frumentum susceptum jocatus.

CLIII

FACETUM DICTUM PAUPERIS AD DIVITEM FRIGENTEM

Dives quidam suffultus vestibus hieme Bononiam proficiscens, reperto inter montana rustico, qui unica tantum et ea contrita tunica indutus erat, admiratus in tanta vi frigoris (nives enim et ventus erant) hominis patientiam, rogavit, numquid non frigeret? — « Minime, » alter cum læto respondisset vultu; stupenti responsum dicen-

» nu, tu ne sens pas le froid? — Si vous por-
» tiez comme moi sur le dos toute votre garde-
» robe, vous n'auriez pas froid non plus, »
dit le paysan.

CLIV

D'UN MONTAGNARD QUI VOULAIT ÉPOUSER UNE JEUNE FILLE

Un montagnard du bourg de Pergola devait épouser la fille, encore toute jeune, de ses voisins; après l'avoir bien regardée, il la trouva encore trop petite, trop peu formée, et refusa:— « Elle est plus mûre que tu ne
» le crois, » dit l'imbécile de père ; « elle a déjà
» fait trois enfants avec le clerc de notre
» Curé. »

tique, — « Ego sub pellibus algeo; tu seminudus
» non sentis frigus? — Si tu, » inquit ille, « om-
» nes tuas vestes ferres, sicuti ego meas, tu
» quoque nequaquam frigeres. »

CLIV

DE MONTANO QUI FILIAM DESPONSARE VOLEBAT

Cupiebat ex oppido Pergula montanus desponsare uni ex vicinis juvenem filiam. Quam ille conspicatus, ut cum nimium teneram et adolescentiorem respueret, insulsus pater : — « Ma-
» turior est, » inquit, « quam opineris; tres
» enim jam filios peperit ex clerico Sacerdotis
» nostri. »

CLV

D'UN PRÊTRE QUI ORDONNA A UNE JEUNE FEMME DE LUI DONNER LA DÎME

Bruges est une illustre cité de l'Occident. Une jeune femmè un peu simple s'y confessait un jour à son Curé. Le Prêtre lui demanda, entre autres choses, si elle payait régulièrement au clergé les dîmes qu'elle lui devait, et lui assura qu'elle était tenue de donner la dîme *etiam coitus*. La jeune femme ne voulant rien devoir à personne, s'acquitta séance tenante. Comme elle rentrait tard, son mari s'en étonna : elle lui raconta la chose sans aucun embarras. Notre homme, dissimulant sa colère, invita quatre jours après le

CLV

DE PRESBYTERO QUI ADOLESCENTULÆ DECIMAS DARE PRÆCEPIT

Brugis, ea nobilis est in Occidente civitas, in qua adolescentula haud admodum scita fatebatur Parochiano peccata sua. Ille, cum inter cætera quæsisset, an debitas decimas traderet sacerdoti, persuasit etiam coitus decimam esse reddendam, quam juvencula, ut se ære alieno liberaret, statim persolvit. Domum tardius reversa, admiranti viro causam moræ absque ullo timore dixit. Vir rem dissimulans, post quatriduum Parochianum ad prandium vocavit, nonnullis adhibitis, quo

Curé à dîner, avec quelques autres personnes, pour donner plus d'éclat à sa vengeance. Dès qu'on fut à table, il raconta l'histoire; puis, se tournant vers le Prêtre : « Puisqu'il te faut, » lui dit-il, « la dîme de tout ce qui appartient » à ma femme, tu auras encore celle-ci. » En même temps, il posa sur la table un vase plein des excréments et de l'urine de sa femme et contraignit le Curé à tout avaler.

CLVI

D'UN MÉDECIN QUI VIOLA LA FEMME MALADE D'UN TAILLEUR

Certain tailleur de Florence pria un Médecin qu'il connaissait, d'aller visiter sa femme souffrante. Le Médecin arriva en l'absence

res fieret notior. Cum sederent in mensa, vir, narrata prius fabula, ad Sacerdotem versus : « Postquam, » inquit, « tibi rerum omnium » uxoris meæ debetur decima, et hanc quoque » accipias. » Et simul vas stercore et urina uxoris plenum ori Sacerdotis admotum, in mensa libare compulit.

CLVI

DE MEDICO QUI UXOREM SUTORIS INFIRMAM SUBEGIT

Sutor quispiam Florentiæ ad uxorem non recte valentem Medicum sibi notum rogavit ire. Ille, absente viro, domum profectus, uxorem ejus, li-

du mari et, quelque résistance que fît la malade, il abusa d'elle. Le tailleur, rentrant chez lui, rencontra le Médecin : « Tout va » pour le mieux, » lui dit le Docteur en s'en allant; mais le pauvre homme trouva sa femme en larmes et la tête perdue. Mis au fait de la chose, il dissimula; puis, huit jours après, s'étant muni d'une étoffe précieuse, il alla trouver la femme du Médecin. Il était, disait-il, envoyé vers elle par son mari pour lui faire un vètement de dessous, ce que l'on appelle une *chemisette*. Il fallait, pour prendre bien exactement la mesure du corps et réussir le vêtement, que la dame, fort belle ma foi, se mît à peu près nue. Elle se déshabilla, loin de tout regard indiscret, et aussitôt le tailleur la prit de force, rendant ainsi au Médecin la monnaie de sa pièce. Il ne manqua pas de le lui dire plus tard.

cet reluctantem, compressit in lectulo. Vir rediens, cum Medicum abeuntem, qui se recte mulierem curasse dixit, offendisset, uxorem lacrymantem capite dissoluto invenit. Medici perfidia cognita, rem dissimulavit, et post dies octo, sumpto pretiosiori panno, ad uxorem Medici profectus, dixit se ab eo missum, quo sibi interior tunica (ea *cotta* vocatur) fieret. Opus erat ut mulier, quæ forma erat egregia, majori ex parte nudaretur, quo rectius corporis mensura capi posset, ad vestem recte perficiendam. Nudatam, remotis arbitris, sutor comprimit, parem vicem Medico reddens : quod et postea objecit ei.

CLVII

D'UN FLORENTIN QUI ÉTAIT FIANCÉ A LA FILLE D'UNE VEUVE

Un Florentin, qui se croyait bien malin, était fiancé à la fille d'une veuve; il venait souvent, comme c'est l'usage, visiter sa future et, pendant l'absence de la mère, il prit un jour des arrhes sur le mariage. La mère s'aperçut de ce qui s'était passé rien qu'au visage de sa fille, et se mit à la gronder bien fort; elle lui reprocha d'avoir déshonoré la famille, puis elle dit que ce mariage n'était rien moins que certain, et qu'elle ferait tout son possible pour l'empêcher. L'homme revint quand sa future belle-mère, dont il guettait le départ, fut sortie; il trouva la jeune fille

CLVII

DE FLORENTINO QUI FILIAM VIDUÆ DESPONSAVERAT

Florentinus, qui sibi scitus videbatur, viduæ filiam cum desponsasset, uxoris domum, ut fit, sæpius accedens, absente aliquando matre, adolescentulam cognovit. Ex vultu filiæ cognita re, mater jurgare acriter illam cœpit quæ se domumque deshonestasset, demum testans matrimonium illud minime ratum esse futurum, et se acturam enixe ut id solveretur. Rediens vir, qui id observabat, absente socru, cum mœstam juvenem deprehendisset, quæsita causa, matris

en larmes, lui en demanda la cause et apprit que la mère voulait rompre le mariage : « Et » vous ? » dit-il. — « Je veux obéir à ma » mère, » répliqua-t-elle. — « Rien de plus » facile, » dit l'autre. La jeune fille demanda comment s'y prendre : — « Vous avez joué lc » rôle passif tout à l'heure ; recommençons » et prenez le rôle actif ; l'acte contraire » opérera la dissolution de notre mariage. » La fille consentit et rompit ainsi l'union projetée. Plus tard elle prit un autre pour mari et son fiancé une autre femme. Elle assistait au mariage de ce dernier ; tous deux, au souvenir du passé, sourirent en se voyant : cette gaieté inspira des soupçons à la nouvelle épouse qui, la nuit même, demanda à son mari ce que signifiaient les sourires qu'elle avait surpris. Le mari hésitait, elle le força de

sententiam de distrahendo matrimonio intellexit : « Quid tu ? » ille. — « Matri obsequi volo, » respondit. — « In tua est potestate, » inquit alter. Cum illa modum quæreret : — « Antea, » ait, « inferiores partes egisti ; nunc superior evadas » oportet, ut per contrarium actum dissolutio » matrimonii fiat. » Consensit illa, et matrimonium dissolvit. Tandem illa virum, ille uxorem alteram duxit. In ejus nuptiis prior sponsa affuit, et cum ambo, præteritorum memoria, invicem subridere cœpissent, videns hæc nova uxor, et aliquid suspicans mali, noctu rogavit virum, ecquid ille sibi voluisset risus ? Tergiversantem detundendo compulit, ut fabulam referret, et

raconter son histoire et d'avouer la sottise de sa première fiancée : — « Que Dieu, » dit alors la femme, « confonde celle qui fut assez sotte » pour raconter tout cela à sa mère! Qu'avait- » elle besoin de lui dire ce que vous aviez » fait ensemble? Notre valet m'a fait plus de » cent fois la chose, sans que j'en aie jamais » soufflé mot à ma mère. » Le mari se tut, comprenant qu'il était joué à son tour.

CLVIII

D'UN USURIER DE VICENCE

Un usurier de Vicence engageait continuellement un Religieux, homme d'une grande autorité et qui prêchait souvent le peuple, à dé-

simul illius stultitiam accusaret. Tum uxor : — « Contristetur, » inquit, « illam Deus quæ tam » fuit amens, ut id notum fecisset matri! Quid » enim opus erat, ut matri vestrum concubitum » referret stulta? Me quidem noster famulus » amplius centies cognovit, neque ullum unquam » verbum a me innotuit matri. » Tacuit vir, sentiens sibi debitam mercedem impensam.

CLVIII

DE FŒNERATORE VICENTINO

Fœnerator Vicentinus Religiosum, magnæ auctoritatis virum, continuos sermones de more ad populum habentem, hortabatur sæpius ut

ployer toute son éloquence contre les usuriers, à maudire de toutes ses forces ce vilain commerce, principalement répandu dans la ville; il insistait tellement là-dessus, que le Religieux en était excédé. Quelqu'un, surpris de l'ardeur de notre homme à faire vilipender le métier dont il vivait, lui demanda la cause de ce zèle étonnant : — « Il y a, » répondit-il, « à Vicence tant de gens qui pratiquent l'u-» sure, que je n'ai presque pas de clients et » que je ne gagne rien. Si l'on persuade aux » autres de cesser leur commerce, tous les » profits qu'ils en tirent me reviendront. » C'est le Religieux lui-même qui m'a plus tard, en riant, conté cette histoire.

acriter inveheretur contra usurarios, detestareturque quam maxime vitium, quod præcipue in ea urbe vigeret; adeoque instabat, ut quandoque esset molestus Religioso. Admiratus unus tam continuo instantem pro ejus rei castigatione, cujus quæstum ipse faceret, quæsivit quid sibi tam frequens sollicitudo vellet. Tum ille : — « Ita » multi sunt, » inquit, « in hoc loco, qui artem » usurariam exercent, ut, cum pauci admodum » ad me accedant, nihil faciam lucri. Sed si cæ-» teris fœnus dissuasum erit, cessabunt ipsi, et » pervenient ad me omnium reliquorum emo-» lumenta. » Hoc mihi postea Religiosus ridens retulit.

CLIX

HISTOIRE TRÈS-PLAISANTE DU CUISINIER GIANNINO

Giannino, maître queux de Baronto, qui avait exercé l'art culinaire à Venise, raconta au dîner des Secrétaires une fort joyeuse histoire. Un Vénitien imbécile avait reçu un soufflet et voulait absolument avoir des fils pour venger cette injure, mais sa femme était stérile; il pria un de ses amis, qui se prétendait très-habile dans l'art de faire des enfants, de lui prêter son concours. L'ami promit d'y mettre tous ses soins, tout son zèle, et prit le rôle du mari. Un jour que, pour ne pas gêner l'opération, celui-ci se promenait par la ville, pendant qu'on labourait son champ,

CLIX

FABULA FACETISSIMA JANNINI COQUI

Janninus cocus Baronti Pistoriensis, qui Venetiis coquinariam exercuerat, in convivio Secretariorum retulit fabulam admodum jocosam. Venetus insulsus fuit, qui per injuriam vapulavit. Cum filios habere cuperet, qui acceptam injuriam ulciscerentur, uxor autem esset sterilis, rogavit amicum, qui filiorum procreandorum se opificem optimum profitebatur, ut sibi hoc munus impenderet procreandi. Ille operam studiumque pollicitus, mariti vice fungebatur. Interim, cum semel, relicto ad serendum agrum viro, ne quid ei operi

il rencontre son ennemi, plus menaçant encore que de coutume : « Oh! oh! » dit-il, en branlant la tête, « tais-toi, bélître. Tu ne sais » pas ce qui se prépare contre toi dans ma » maison. Si tu le savais, non-seulement tu » ne me menacerais pas, mais tu tremblerais » pour ta peau. Il se fabrique, sur ma parole, » il se fabrique, celui qui bientôt se chargera » de me venger ! »

CLX

D'UN SOT VÉNITIEN QUI, ÉTANT A CHEVAL, PORTAIT SES ÉPERONS DANS SA POCHE

Il nous raconta encore une autre sottise de la même force. Un Vénitien, qui était monté à cheval pour aller à la campagne,

impedimenti afferret, per urbem vagaretur, obvio ac majora minanti inimico : « Ho ho, » quassans caput, « tace, stulte, » inquit. « Nescis bene quid » te contra agatur domi. Si quidem id scires, » nedum contineres minas sed timeres tibi. Fit » jam, mihi crede, fit qui faciet vindictam no» stram ! »

CLX

DE FATUO VENETO QUI EQUITANS CALCARIA IN SINU GESTABAT

Addidit et alterius Veneti haud imparem stultitiam, qui, cum equum ascendisset, rus iturus,

portait ses éperons dans son gousset. Le cheval marchait lourdement et lentement; le cavalier lui battait les flancs avec ses talons : « Tu ne bouges pas, hein? » lui disait-il; « si » tu savais ce que j'ai là, dans ma poche, tu » changerais d'allure. »

CLXI

D'UN VÉNITIEN IMBÉCILE DONT SE MOQUA UN CHARLATAN

Une autre histoire qu'il nous dit nous fit encore bien rire. Un charlatan ambulant vint à Venise, avec une enseigne où était peint un Priape, divisé à certains intervalles par des bandelettes. Un Vénitien s'approcha : « Que » signifient ces marques? » demanda-t-il. Le

calcaria in sinu ferebat. Equus cum pigre tardeque ambularet, ille calcaneis armos sæpius percutiendo : « Tu non moveris? » inquit; « en, » si scires quid in sinu habeam, mutares pas» sum. »

CLXI

DE VENETO INSANO QUEM PHARMACOPOLA CIRCUMFORANEUS DERISIT

Narravit quoque aliam fabulam, in qua plurimum risimus. Ait pharmacopolam circumforaneum Venetias venisse, cujus in vexillo pictus erat Priapus pluribus ligaturis distinctus. Accessit

charlatan répondit, pour s'amuser, que la nature avait doué ***membrum suum*** de propriétés singulières : « Si, avec une femme, je n'em-
» ploie que la première portion, je procrée
» des marchands; si je vais jusqu'à la seconde,
» des soldats; jusqu'à la troisième, des Géné-
» raux; jusqu'à la quatrième, des Papes : mon
» salaire est proportionné à la qualité des
» produits. » L'imbécile le prit au mot; après en avoir conféré avec sa femme, il fit venir chez lui le charlatan et débattit le prix pour avoir un soldat. Le charlatan s'étant mis en besogne, le mari fit semblant de se retirer, mais se cacha derrière le lit; quand il les vit tous deux bien occupés à fabriquer le soldat demandé, il s'élança et, donnant à l'homme sur les f...es une vigoureuse poussée, pour avoir même l'avantage de la quatrième por-

quidam Venetus, quid illa distinctio significaret, quærens. Ille per jocum ait, membrum suum illius esse naturæ, ut quum mulierem prima tantum parte cognosceret, mercatores faceret; secunda milites; tertia Duces; quarta Pontifices : et pretium pro qualibet personarum petebat. Id credens stultus, communicata re cum uxore, domum vocavit hominem, facto pretio, ut sibi filium militem faceret. Cum ad coitum cum uxore ventum esset, maritus simulans se abire, clanculum post lectum secessit. Et cum illi gignendo militi intenti essent, prosiliit fatuus, et culum sessoris vehementer premens, ut quartæ quoque partis beneficio uteretur : « Per Sancta

tion : « Par les saints Évangiles de Dieu, » s'écria-t-il, « ce sera un Pape ! » Il croyait avoir fait une bonne farce au compagnon.

CLXII

D'UN VÉNITIEN QUI, EN ALLANT A TRÉVISE, REÇUT DE SON DOMESTIQUE UN COUP DE PIERRE DANS LES REINS

Un Vénitien, se rendant à Trévise, montait un cheval de louage; son valet l'accompagnait à pied. Chemin faisant, le cheval atteignit d'une ruade la jambe du valet qui, excité par la douleur, empoigna une pierre, pour se venger de la bête, et la lança, sans le vouloir, au bas des reins de son maître. Cet imbécile crut que c'était son cheval qui l'avait touché, et comme son domestique blessé mar-

» Dei Evangelia, hic erit Papa! » inquit, putans se socium defraudasse.

CLXII

DE VENETO QUI, TERVISIUM PROFICISCENS, A SERVO IN RENES LAPIDE PERCUSSUS EST

Venetus, Tervisium profecturus, equo conducto vehebatur, servo pedibus iter faciente. Inter eundum, cum equus servi crus calce percussisset, ille dolore motus, abrepto saxo, equum ulcisci cupiens, casu in renes patroni projecit. Credidit stultus equum id egisse; cum servus, qui tardius

chait lentement, il se mit à le gourmander : — « Je ne puis aller plus vite, » répondit le pauvre diable ; « votre cheval, en ruant, m'a » fait bien du mal. — C'est vrai, » dit le Vénitien, « il rue comme pas un, et vient aussi de » m'envoyer un grand coup de pied dans le » dos. »

CLXIII

D'UN RENARD QUI FUYAIT LES CHIENS ET QU'UN PAYSAN CACHA DANS LA PAILLE

Un Renard, poursuivi par des chiens qui le chassaient, se réfugia auprès d'un Paysan qui battait du blé sur son aire, et lui demanda de le mettre à l'abri ; il lui promit, en retour, de ne jamais toucher à ses poulets. Le Paysan

ex vulnere incedebat, increparetur a Domino : — « Nequeo citius proficisci, » inquit, « ex equi » calce, qua me afflixit. » Tum ille : — « Ne » cures, » inquit, « est video admodum calci- » trosus ; nam et mihi quoque modo calcem » magnam in renes dedit. »

CLXIII

DE VULPE A RUSTICO IN PALEA ABSCONDITA QUÆ FUGABATUR A CANIBUS

Vulpes olim fugiens in venatione canes, divertit ad Rusticum, qui in area triticum terebat, rogans ut a canibus tueretur, et simul pollicita est nun-

accepta le marché, prit de la paille avec sa fourche et en couvrit le Renard. Bientôt arriva un chasseur, puis un autre, cherchant la bête; ils demandèrent au Paysan s'il n'avait pas vu un Renard qui fuyait et quel chemin il avait pris. Le Paysan répondit à haute voix qu'il s'était sauvé de tel côté; mais, en même temps, il indiquait de la tête et de l'œil la cachette sous la paille. Les chasseurs se fièrent plutôt à ses paroles qu'à ses signes, et s'en allèrent. Alors le Paysan découvrit le Renard : « Sois au moins fidèle » à tes promesses, » lui dit-il, « tu échappes » grace à moi et parce que j'ai dit que tu » n'étais pas là. » Mais le Renard, qui avait eu grand'peur pour sa peau et qui avait bien suivi les mouvements du Paysan par les interstices des brins de paille : — « Tes pa-

quam se ejus pullos gallinaceos læsuram. Annuit Rusticus conditioni, et sumptis paleis furcula Vulpem texit. Advenit unus et item alter ex venatoribus, Vulpem quærens : rogitabant autem Rusticum, numquid Vulpem fugientem vidisset, et iter ejus. Ille verbis Vulpem per certam viam diffugisse, nutu vero et oculis latere sub paleis innuebat. Illi, potius ad verba quam nutum respicientes, abierunt. Tum Rusticus, detecta Vulpe : « Serva, » inquit : « modo promissa, » nam meis verbis evasisti, cum dicerem te » abiisse. » At illa, quæ sibi timens per rimam nter paleas Rusticum contemplabatur diligenter : — « Verba tua, » inquit, « bona fuerunt, sed

» roles, » dit-il, « ont été bonnes, mais tes » gestes ont été mauvais. » Cela s'adresse à ceux qui disent une chose et qui en font une autre.

CLXIV

D'UN FLORENTIN QUI AVAIT ACHETÉ UN CHEVAL

Un Florentin de ma connaissance, forcé d'acheter un cheval à Rome, s'aboucha avec un Marchand qui lui demanda vingt-cinq ducats d'or, prix trop élevé pour le cheval. Le Florentin offrit de payer comptant quinze ducats et de rester débiteur des dix autres. Le Marchand accepta ces conditions. Le lendemain, comme il réclamait son reliquat, l'autre refusa de s'acquitter : — « Observe nos

» actus satis mali. » Dictum in eos qui unum verbis, aliud re agunt.

CLXIV

DE FLORENTINO QUI EQUUM EMERAT

Notus mihi Florentinus Romæ empturus necessario equum, pactus est cum venditore, qui 25 aureos pretium carius equo postulabat, se 15 daturum in præsentia, reliquorum vero se debitorem ejus esse velle. Annuit venditor. Postridie cum residuum peteret, solutionem recusans : — « Serva conventa, » emptor inquit. « Pepigimus quidem ut debitor tuus sim futurus:

» conventions, » lui répondit-il; « il a été » entendu que je serais ton débiteur : si je te » payais, je ne le serais plus. »

CLXV

PLAISANTERIE DE GONNELLA LE BATELEUR

Gonnella, un bateleur autrefois très-renommé, promit à certain habitant de Ferrare, qui en mourait d'envie, de faire de lui un devin, moyennant quelques écus. Il le fit coucher au lit avec lui, lâcha sans bruit une grosse vesse et lui dit de mettre la tête sous les draps. L'autre obéit et se retira aussitôt, suffoqué par la puanteur : « Tu as pété, ce » me semble, » dit-il. — « Allonge donc ton

» si autem tibi satisfecissem, non futurus essem » amplius debitor. »

CLXV

FACETISSIMUM HISTRIONIS GONNELLÆ

Gonnella, quondam histrio perfacetus, pollicitus est, ob pauculos nummos, se quemdam Ferrariensem, qui id admodum cupiebat, Divinum esse facturum. Accersito, ut una secum in lecto cubaret, homine, ventum tacitum ventris in lecto emisit, deinde eum in interiorem lectum caput subducere jussit; quo facto, cum ille fœtore motus, caputque statim exserens, « Crepitum » ventris edidisti, ut video, » dixisset, tum Gon-

» argent, » reprit Gonnella; « tu as deviné » juste. »

CLXVI

AUTRE PLAISANTERIE DU MÊME A QUELQU UN QUI VOULAIT DEVENIR DEVIN

Gonnella dit encore à un autre, qui brûlait de la même envie : « Soit ; je ferai de toi un » Devin, par la vertu d'une seule pilule. » Il confectionna une petite boulette de merde et, avec l'assentiment du benêt, la lui mit dans la bouche. L'autre crache aussitôt de dégoût et s'écrie : « Ça sent la merde, ce que tu m'as » donné là ! — Ç'en est ; » répondit Gonnella ; « tu as bien deviné, paie. »

nella : — « Solve nummos, nam recte divinasti, » inquit.

CLXVI

ALTERA FACETIA DE UNO QUI DIVINARE VOLEBAT

Alteri quoque, ut divinator fieret optanti : « Unica, » inquit, « pillula te Divinum reddam. » Assentienti pillulam e stercore confectam in os præbuit. Ille præ fœtore vomitans : « Stercus, » inquit, « sapit, quod dedisti. » Tum Gonnella verum illum divinasse affirmavit, et pretium divinationis poposcit.

CLXVII

PRODIGES RACONTÉS AU PAPE EUGÈNE

Cette année, au mois d'Octobre, pendant que le Pape Eugène était retourné à Florence, on recueillit plusieurs faits prodigieux en les appuyant de témoignages si certains, qu'il faudrait être fou pour n'y pas croire. Une lettre écrite de Côme les rapportait, sur l'affirmation de gens très-recommandables, qui tenaient la chose de témoins oculaires. On avait aperçu, un soir, à la vingt-unième heure, une multitude de chiens, quatre mille environ, qui paraissaient de couleur rousse, passer près d'un endroit qui est à environ cinq milles de Côme, et se diriger vers l'Allemagne. Ce premier corps de bataille était

CLXVII

DE PRODIGIIS NUNCIATIS EUGENIO PAPÆ

Hoc anno, mense Octobri, cum iterum Pontifex esset Florentiæ, plurima prodigia nuntiata sunt, et ita certis autoribus, ut fidem abnuere imprudentis videatur. A Como litteræ allatæ ab honestissimis viris asserentibus ea ad se delata a plurimis, qui id conspexerant, testabantur, a certo loco, qui ultra Comum est mill. passum. 5, vesperi 21. hora, visam esse ingentem canum, qui rubeo colore videbantur, multitudinem ad quatuor millia, iter Alemanniam versus facere. Hanc veluti primam aciem sequebatur boum pecu-

suivi d'une innombrable quantité de bœufs et de moutons; venaient ensuite des cavaliers et des fantassins, divisés en escadrons et en compagnies; beaucoup étaient revêtus d'armures, et en si grand nombre, qu'ils formaient une véritable armée. Les uns paraissaient à peine avoir une tête, les autres n'en avaient pas. L'arrière-garde se composait d'un homme énorme, à taille de géant, monté sur un très-grand cheval, qui dirigeait une immense quantité de bêtes de somme de toutes sortes. Pendant près de trois heures, l'interminable défilé continua, si bien qu'on le vit en plusieurs endroits et qu'il en existe beaucoup de témoins, hommes et femmes, qui même s'étaient approchés pour le mieux voir. Après le coucher du soleil, comme si cette étrange caravane eût tout à coup passé en d'autres lieux, on ne la vit plus nulle part.

dumque ingens numerus: post hos equites peditesque in turmas cohortesque divisi, scutati plures, adeo magna manu, ut exercitum repræsentarent, quorum partim vix capita, partim sine capite conspiciebantur. Ultima acies erat hominis permagni gigantis more equo altiori insidentis, et ipse magnam jumentorum diversi generis copiam secum ducens. Tres ferme horas eorum transitus fuit longissimo agmine, ut diversis in locis apparerent: cujus rei plures exstant testes viri fœminæque, qui etiam propius conspiciendi causa accesserunt. Post solis occasum, veluti ad alia transissent, nequaquam conspecti sunt.

CLXVIII

AUTRES FAITS PRODIGIEUX

Peu de jours après, et de Rome même, on apprit d'autres faits surprenants et indubitables, puisqu'il en existe encore des traces. Le 20 Septembre, une tempête s'étant déchaînée, les murs d'un château abandonné, appelé Borgeto, à six milles de la Ville, s'écroulèrent, ainsi que ceux d'une vieille église située au même lieu : les pierres étaient broyées si menu, qu'on les aurait crues dispersées par la main des hommes. Une petite auberge, où se trouvaient toutes sortes de voyageurs et où beaucoup de gens s'étaient réfugiés, eut son toit soulevé par le vent et emporté non loin de là sur la route; per-

CLXVIII

MIRANDUM CONSPICIENDUM

Paucis post diebus, et ab urbe Roma allata sunt alia haud dubia fide, cum manifesta exstent vestigia. Ventorum turbine coorto, die 20. Septembris, muri castelli deserti, qui Borgetus appellatur, prope Urbem mill. passuum 6, et item ecclesia quædam pervetusta ei loco propinqua, solo tenus dejecta sunt, ita contritis lapidibus, ut manibus hominum disturbata viderentur. Cauponulæ quæ infra muros erat peregrinantium diversorium, cum in eam plures confugissent,

sonne, du reste, ne fut atteint. La tour de l'église de Sainte-Rufine, à dix milles de Rome, de l'autre côté du Tibre et près de la mer, au lieu appelé Casal, fut arrachée de ses fondements et renversée par terre. Comme on s'étonnait de tout cela et qu'on s'en demandait la cause, deux bouviers qui habitaient Casal et s'y livraient aux travaux des champs, vinrent à Rome, poussés par l'étrangeté de ces événements, et rapportèrent qu'ils avaient souvent vu se promener dans les bois voisins ce Cardinal, surnommé le Patriarche, mort récemment des suites d'une blessure au Môle d'Adrien. Il portait en dessus un vêtement de lin, ainsi qu'il est d'usage pour les Cardinaux, et sur sa tête le bonnet carré, comme de son vivant; il semblait affligé et poussait des plaintes, des gémissements. Au

tectum omne sublatum, alioque haud longe in viam translatum est absque hominum nocumento. Turris quoque ecclesiæ S. Rufinæ longe ab Urbe mill. passuum 10 in ora Transtiberina, mare versus, Casale appellatum, a solo avulsa, prostrataque est. Horum causam multis mirantibus sciscitantibusque, bubulci duo, qui eo in Casali morabantur, agriculturæ causa, ad Urbem ob rei novitatem accedentes, retulerunt sæpius a se visum in sylvis propinquis inambulantem Cardinalem, qui in sepulchro Adriani ex vulnere nuper decessit, Patriarcham cognominatum, veste desuper linea, ut moris est Cardinalium, et bireto capite contecto, prout deferre

moment où se déchaînait cette brusque tempête, ils l'avaient vu dans les airs, au milieu du tourbillon, étreindre la tour dans ses bras et la jeter par terre de toutes ses forces. En outre, des chênes et des yeuses d'une grosseur extraordinaire avaient été arrachés et projetés au loin. On n'ajouta pas foi d'abord à tous ces récits, mais nombre de personnes survinrent et en affirmèrent la vérité.

CLXIX

D'UN NOTAIRE MALHONNÊTE DE FLORENCE

Un Notaire de Florence, à qui son métier rapportait peu, se mit à chercher quelque

consueverat, mœstum, lamentantem ac conquerentem. Eo vero tempore, quo ventorum turbo adeo repens fuit (interdiu autem erat), conspectum ab sese in aere inter ventos amplexantem eam turrim, et ab solo a se longius delatam ad terram prostrasse. Complures insuper quercus atque ilices miræ grossitudinis ab radicibus avulsas, atque alio esse delatas. Quibus rebus cum parum fides haberetur, multi cum accessissent, id pro comperto retulerunt.

CLXIX

DE NOTARIO FLORENTINO FALSO

Notarius quidam Florentinus, qui parum quæstus arte sua faciebat, excogitata aliquid lucrandi

fourberie dont il pût tirer bénéfice. Il s'adressa à un jeune homme et lui demanda si on lui avait rendu cinq cents florins autrefois prêtés par son père à une personne actuellement morte. Le jeune homme, qui ne savait rien de l'affaire, dit que cette créance n'était pas inscrite dans les livres de son père. Le Notaire affirma qu'elle résultait d'un contrat passé par lui-même, et l'engagea à lever, moyennant finances, copie de l'acte pour réclamer son dû devant le Podestat. A cette citation, le fils du prétendu débiteur nia que son père eût jamais rien emprunté à personne; aucune dette de ce genre n'était inscrite sur les livres, comme cela se pratique dans le commerce. Immédiatement, il alla trouver le Notaire et le traita de faussaire, pour avoir dressé acte d'une convention qui n'avait jamais existé:

versutia, adolescentem quemdam adiit, petens, numquid ei satisfactum esset de quingentis florenis, qui olim patri per quemdam jam defunctum mutui causa debebantur? Inscius ille, negavit id debitum in nominibus patris esse. Notarius id instrumento constare ab se facto asserens, juvenem perpulit, ut nummis redempto instrumento apud Prætorem debitum peteret. Citatus filius ejus, qui debitor dicebatur, negavit parentem unquam mutuo quicquam ab alio sumpsisse, cum nihil de ea re (ut mos est mercatoribus) libris suis constaret; statimque ad Notarium profectus, ut falsum hominem arguere cœpit, qui, quod nunquam esset actum, scripsisset. Tum Notarius:

— « Mon enfant, » répondit le Notaire, « vous » ne savez pas à quelle époque ces faits re- » montent ; avant votre naissance, votre père » a bien réellement emprunté cette somme, » mais il l'a rendue au bout de quelques » mois et j'ai moi-même libellé la quittance. » Le jeune homme, moyennant finances, retira l'acte et s'affranchit ainsi de l'embarras d'un procès. Grace à cette belle fraude, le Notaire reçut de l'argent des deux côtés.

CLXX

D'UN MOINE QUI INTRODUISIT « PER FORAMEN TABULÆ PRIAPUM »

Il y a dans le Picentin une ville qu'on appelle Jesi ; dans cette ville un Moine, nommé Lupo, aimait une jeune pucelle et la poursui-

— « Nescis, fili, temporis illius acta, » inquit, « cum » nondum natus esses. Pater quondam tuus eam » summam mutuo sumpsit, sed post paucos re- » stituit menses. Ejus rei ego contractum feci, » quo liberatus est pater. » Ille, pecunia data, instrumentum redemit, et ea molestia liberatus est. Ita ab utroque nummos bella fraude contraxit.

CLXX

DE MONACHO QUI MISIT PER FORAMEN TABULÆ PRIAPUM

In Piceno est oppidum Esis nomine. In eo Monachus quidam, qui Lupus vocabatur, amabat

vait d'ardentes sollicitations. Elle finit par céder; mais, craignant d'éprouver une trop vive douleur, elle manifestait quelque hésitation. Le Moine dit alors qu'il placerait entre eux deux une planche de bois, par un trou de laquelle *telum mitteretur*. En conséquence, il se procura une planchette de sapin fort mince, percée d'un trou au milieu, vint à la dérobée trouver la jeune fille, *missoque per foramen Priapo* qui dormait encore, *cum puellam deosculari cœpisset, sublatis vestibus*, il voulut goûter du friand morceau. *Virga vero*, réveillée par la douce haleine de la jeune fille *et inferioris partis tactu, cœpit admodum et præter mensuram foraminis tumescere*, et s'y trouva comme étranglée. Bientôt elle y fut si à l'étroit, qu'elle ne pouvait plus ni entrer ni sortir sans une vive douleur. Le plaisir espéré

virginem adolescentiorem. Cui cum multis verbis coitum suasisset, cessit illa tandem precibus; sed cum verita esset ne nimio dolore transfoderetur, paulumque hæsitaret, Monachus tabulam ligneam, per cujus foramen telum mitteretur, intermediam se positurum dixit. Dehinc tabula abiegna, quæ pertenuis erat, quæsita ac paulum perforata, ad puellam clanculum adiit, missoque per foramen Priapo, qui adhuc dormiebat, cum puellam deosculari suaviter cœpisset, sublatis vestibus cibum concupitum quærebat. Virga vero, suavitate oris et inferioris partis tactu expergefacta, cœpit admodum et præter mensuram foraminis tumescere, adeo ut valde con-

se transformait en supplice; le Moine, qui était à la torture, se mit à geindre et à crier. La pauvre petite, tout effrayée, cherchait à le consoler en l'embrassant, essayait d'achever le sacrifice, et les soulagements qu'elle croyait apporter augmentaient la douleur; car plus l'enflure allait croissant et plus la gêne était grande. Le malheureux Moine souffrait comme un damné, il demandait de l'eau froide pour s'en arroser et faire cesser le gonflement qui le torturait; la jeune fille, qui craignait les gens de la maison, n'osait en demander. Enfin, émue par les cris et les souffrances du pauvre homme, elle alla en chercher, arrosa copieusement la partie malade, et l'enflure de ce qu'il avait imprudemment emprisonné disparut peu à peu. Il se faisait déjà quelque bruit dans la maison; le Moine, qui

stricta teneretur. Res ita in arcto erat, ut neque ingredi, neque egredi absque magno dolore posset. Versa in dolorem voluptate, clamare et gemere Monachus cœpit nimio vexatus cruciatu. Exterrita puella, cum osculo solari hominem vellet, et rem optatam perficere, in doloris levamen, tormentum augebat; nam cum ea ex re virga tumentior fieret, eo arctius torquebatur. Cruciabatur miser, petens aquam frigidam, qua abluto telo tumor ille resideret. Virgo, quæ domesticos timeret, aquam petere non audebat. Tandem hominis clamore doloreque percita, aquam advexit. Ea perfuso inguine, et ea parte quæ tabulæ inserta erat, paululum tumor abiit.

ne se souciait pas de rester plus longtemps, *e tabula membrum deduxit,* non sans s'être écorché jusqu'au vif. Il dut se faire soigner par un médecin, et tout le monde connut son aventure. Si chacun payait aussi cher ses plaisirs, bon nombre de gens seraient plus réservés.

CLXXI

HORRIBLE HISTOIRE D'UN JEUNE GARÇON QUI MANGEAIT LES PETITS ENFANTS

Je rapporterai, parmi ces menus propos, une chose horrible et abominable, inouïe jusqu'à ce jour et que j'ai crue fausse jusqu'au moment où une lettre d'un Secrétaire du Roi m'a assuré qu'elle était bien vraie; cette lettre

Monachus, cum jam strepitum quemdam domi fieri persentiret, abeundi cupidus, e tabula membrum deduxit, majori ex parte decoriatum. Medicum cum morbo quæsisset, fabula palam facta est. Si cæteris tanto sua vitia constarent, plures fierent continentiores.

CLXXI

HORRIBILE DE PUERO QUI INFANTULOS COMEDEBAT

Inseram his nostris confabulationibus rem nefandam horrendamque, nullis antea sæculis auditam, quam ego quoque fabulosam existimabam, quoad litteris cujusdam Regii Secretarii certior

s'exprimait à peu près en ces termes : « Un fait monstrueux est arrivé à dix milles de Naples, dans les montagnes, aux environs d'un bourg appelé Somma. Un enfant Lombard, âgé de treize ans, a été pris et conduit au Podestat ; il avait dévoré deux petits enfants de trois ans. Il les attirait par des caresses dans quelque caverne, les y pendait, puis les coupait en morceaux, mangeait aussitôt une partie des chairs crues, encore palpitantes, et faisait cuire le reste. Il confessa en avoir mangé plusieurs autres ; c'était, disait-il, la viande la plus savoureuse de toutes, et il espérait bien en goûter encore, s'il pouvait. On ne savait trop si l'on avait affaire à un fou, mais comme il répondait sur tout le reste avec beaucoup de bon sens, on reconnut

factus sum, verum esse quod fatebatur. Sententia particulæ litterarum his ferme verbis explicabatur : « Rem monstro similem accessisse prope Neapolim decem millibus passuum, in montibus Summæ, quod est castrum eo loci situm. Puer Lombardus tredecim annorum captus est, et ad Prætorem perductus, qui jam duos infantulos trium annorum comederat. Seducebat eos blanditiis in speluncam quamdam, atque ibi suspensos in frusta partiebatur, partim crudas a recenti cæde carnes edens, partim igni coctas. Fassus est se plures alios comedisse, idque se agere, quoniam sapidiores reliquis carnibus viderentur ; seque denuo comesturum, si posset. Cum dubitaretur insania ne hoc faceret, consulte

que son cas relevait de la férocité et non de la folie. »

CLXXII

D'UN CHEVALIER FLORENTIN QUI FIT SEMBLANT DE SORTIR ET SE CACHA DANS LA CHAMBRE A COUCHER A L'INSU DE SA FEMME

Un Chevalier Florentin, tout podagre, dont je tairai le nom pour son honneur, avait une femme qui faisait les yeux doux à l'intendant de la maison. Le mari s'en était aperçu ; un jour de fête, il fit semblant de sortir et se cacha dans la chambre à coucher à l'insu de sa femme. Celle-ci, croyant que son mari était bien loin, appela à la dérobée l'intendant : « Je veux, » lui dit-elle, quand ils eurent

ad cætera respondit, ut feritate, non dementia factum constaret. »

CLXXII

DE EQUITE FLORENTINO QUI, FINGENS SE ITURUM FORAS, INSCIA CONJUGE IN CUBICULO LATUIT

Eques Florentinus podagrosus, cujus nomen honoris causa reticeo, habebat uxorem, quæ in dispensatorem domus oculos conjecerat. Id viro cum esset perspectum, ac die festo simulasset se foras iturum, in cubiculo, inscia uxore, latuit. Illa e vestigio virum abesse rata, dispensatore clanculum accersito : « Volo, » inquit, post aliqua

échangé quelques paroles de bienvenue, « que » nous jouions ensemble à quelque jeu. » L'autre accepta : « Faisons semblant, » dit la femme, « de nous faire la guerre, puis nous » signerons la paix. » L'intendant demanda comment il fallait s'y prendre : — « Luttons » un peu, » lui dit-elle, « et, quand tu m'auras » mise à terre, tu enfonceras le dard dans la » blessure que j'ai là, puis nous ferons la paix » en échangeant des baisers. » Cela plut à l'homme, qui avait toujours entendu vanter la paix par tout le monde, et pour qui, d'ailleurs, la paix devait être si douce. Déjà tous deux étaient à terre et se préparaient à conclure la paix, quand le mari, sortant de sa cachette : « Cent fois pendant ma vie, j'ai » réussi à parfaire la paix, » s'écria-t-il ; « mais, contre mon habitude, je n'entends » pas que celle-ci se fasse. » Et les deux

primi congressus verba, « ut ludum aliquem inter » nos ineamus. » Cum ille annueret : « Simu» lemus, » ait mulier, « bellum inter nos esse, et » pacem postea faciemus. » Altero modum quærente : — « Luctemur paululum, » inquit, « et » cum me ad terram prostraveris, telum inferas » in meum vulnus, tuncque mutuis osculis » pacem constituemus. » Placuit illi, cum semper pacem audisset laudari ab omnibus, pax tam suavis futura. Cum vero recumbentes ad pacem se pararent, tum vir e latebra egrediens : « Cen» tum jam ego diebus meis, » inquit, « paces » perfeci. Hanc ego unam tantum dirimam,

amants se séparèrent sans avoir pu signer la paix.

CLXXIII

D'UN QUI VOULAIT SE FAIRE PASSER POUR CHASTE ET QUI FUT PRIS EN FLAGRANT DÉLIT DE PAILLARDISE

Un de nos concitoyens, qui voulait se faire passer pour chaste et profondément religieux, fut un jour surpris sur le fait, avec une fille, par un de ses amis. Il en reçut de vifs reproches: « Comment », lui dit l'ami, « toi » qui prêches la chasteté, tu tombes dans ce » péché infâme?— Oh, oh! » répondit l'autre, « ce n'est point par luxure que je fais cela, » comme tu pourrais le croire, c'est pour domp-

» præter consuetudinem meam. » Ita pace infecta abierunt.

CLXXIII

DE QUODAM VOLENTE SE VIDERI SUMMÆ CASTITATIS, IN ADULTERIO COMPREHENSO

Quidam civis noster, qui se castum summæque religionis videri volebat, semel deprehensus a socio in coitu inhonesto, acriter ab illo reprehensus est, quod castitatem prædicans, in id facinus laberetur. Tum alter : — « Oh! oh! » inquit, « non propter luxuriam, ut forsan putas, » sed ad domandam macerandamque hanc mi» seram carnem, et ad purgandos renes, hoc ago. »

» ter, pour mortifier cette misérable chair; » et aussi pour me dégager les reins. » Voilà bien les hypocrites! ils ne se privent de rien, et veulent toujours donner à leurs vices et à leurs infamies quelque honnête prétexte.

CLXXIV

MÊME SUJET

Un Ermite, qui habitait Pise, au temps de Pietro Gambacorta, introduisit un soir une catin dans sa cellule et, dans la nuit même, l'exploita une vingtaine de fois; et toujours, *cum moveret clunes*, afin d'échapper au reproche de luxure, il répétait en bon Italien: « *Do-* » *mati, carne cativella!* » c'est-à-dire : « Mor- » tifie-toi donc, misérable chair! » La fille

Ita et isti pessimi hypocritæ quibus omnia oppleta sunt faciunt, qui semper eorum ambitionem et scelera sub aliquo honesti velamento contegi volunt.

CLXXIV

AD IDEM

Eremita, qui Pisis morabatur, tempore Petri Gambacurtæ, meretricem noctu in suam cellulam deduxit, vigesiesque ea nocte mulierem cognovit, semper cum moveret clunes, ut crimen fugeret luxuriæ, vulgaribus verbis dicens : « *Domati, carne cativella,* » hoc est : « Doma te, miserrima

raconta l'histoire, et notre homme fut chassé de la ville.

CLXXV

D'UN PAUVRE HOMME QUI GAGNAIT SA VIE AU MÉTIER DE PASSEUR

Un pauvre homme gagnait sa vie en transportant dans son bateau les voyageurs d'une rive à l'autre d'un fleuve. Un jour que personne ne s'était fait passer et qu'il s'en retournait tristement chez lui, un quidam parut au loin et hêla le passeur. Celui-ci revint sur ses pas, dans l'espoir d'un léger profit, puis, tout joyeux, il passa le quidam. Mais lorsqu'il demanda son salaire, le voyageur jura qu'il n'avait pas un sou, et proposa de le

» caro. » Quod cum retulisset meretrix, ille urbe pulsus est.

CLXXV

DE PAUPERE QUI NAVICULA VICTUM QUÆREBAT

Pauperculus, qui navicula ad flumen transportandis hominibus victum quærebat, cum neminem una die transvexisset, seroque mœstus domum rediret, apparuit longe quidam clamitans, ut veheretur. Ille, lucellum sperans, cum redisset, lætus hominem traduxit. Cum pecuniam peteret, ille enixe jurans nullos sibi nummos adesse, se sapientiam illi pro nummis daturum

payer en bons conseils : — « Comment? » dit le batelier, « nourrirai-je de bons conseils » ma famille qui crève de faim? — Je ne » puis, » dit l'étranger, « te satisfaire autre- » ment. » Le pauvre diable, fort en colère, demanda alors quels étaient ces conseils : — « Les voici, » répondit l'autre : « Ne passe » jamais plus personne sans t'être fait payer » d'avance, et ne dis jamais à ta femme *cui-* » *quam majus genitale membrum quam tibi* » *esse.* » Là-dessus, le batelier rentra triste- ment chez lui. Sa femme lui demanda ce qu'il avait gagné pour acheter du pain; il répondit qu'au lieu d'argent on lui avait donné des avis excellents; puis il raconta l'histoire en détail et rapporta tout ce qu'il avait appris. Quand il en vint au *genitale*, la femme dressa l'oreille : « Comment, mon ami, » dit-elle,

pollicetur : — « Quid? » nauta inquit, « num » familia mea esuriens sapientia pro cibo pasci » potest? — Hoc solo, » alter ait, « tibi satis » possum facere. » Ille subiratus, petens quænam hæc esset sapientia : — « Ut nunquam, » ait, « quempiam transportes de cætero, nisi prius » pecunia recepta; tum ut nunquam dicas uxori » cuiquam majus genitale membrum quam tibi » esse. » His auditis, mœstus domum rediit. Uxor quid quæstus fecisset ad emendum panem cum percontaretur, vir pro lucro sapientiam se reportasse affirmat, remque narrans ordine, traditam sapientiam refert. Mulier, cum ad genitale aurem erexisset : « Numquid, mi vir, » inquit,

« tous les hommes ne sont donc pas égaux?
» — Par exemple! » répliqua le mari, « il y
» a entre nous des différences énormes. Ainsi
» notre Curé nous surpasse tous d'une bonne
» moitié, » et, en disant cela, il étendait le bras pour donner la mesure de ce dont il voulait parler. Aussitôt la commère de prendre feu et flamme pour le Curé : elle n'eut pas de repos qu'elle ne se fût assurée si son mari disait vrai. Les bons conseils donnés au malheureux tournèrent ainsi à sa confusion, et il apprit que chacun de nous doit taire ce qui peut lui nuire.

« non omnes æqua mensura estis? — Vah! » respondit, « magna est inter nos differentia. Nam
» Sacerdos noster dimidio ferme nos omnes
» excedit, » et brachium extendens mensuram descripsit. Illa statim in Sacerdotem accensa, nunquam destitit quoad, vir an vere dixisset, quam primum experiretur. Ita, sapientia in stultitiam versa, docuit reticenda nobis esse quæ sunt nocitura.

CLXXVI

D'UN SOT MILANAIS QUI FIT A UN PRÊTRE SA CONFESSION PAR ÉCRIT

Certain Milanais, soit par sottise, soit par hypocrisie, soit encore qu'il ne se fiât pas à sa mémoire, avait écrit tous ses péchés sur une immense pancarte. Il alla trouver pour se confesser un savant homme très-expérimenté en cette matière, Antonio Raudenense, de Milan, de l'Ordre des Frères Mineurs, et lui tendit son manuscrit, en le priant de le lire : « C'est ma confession, » lui dit-il. En homme habile et prudent, Antonio vit que cette lecture lui prendrait beaucoup de temps, et sachant qu'il avait affaire à un sot et à un

CLXXVI

DE QUODAM INSULSO MEDIOLANENSI QUI IN SCRIPTIS PORREXIT PECCATA SUA SACERDOTI

Mediolanensis quidam, sive stultus, sive hypocrita, sive obliviosus, cum libellum quemdam pergrandem suorum erratorum scripsisset, profectus est semel ad virum doctissimum inque ea re admodum peritum, Antonium Raudenensem Mediolanensem, ex Ordine Minorum, ut ei peccata sua confiteretur, libelloque porrecto, rogavit ut eum legeret, qui contineret confessionem suam. Vir scitus et prudens, qui eam lectionem plurimi temporis esse videret, stultitia hominis

bavard, il le questionna sommairement : — « Je te donne, » lui dit-il, « l'absolution com» plète de tous les péchés que tu as inscrits » sur ta pancarte. » L'autre demanda alors quelle pénitence lui était infligée : — « Pen» dant tout ce mois, » répliqua le prêtre, « tu » liras sept fois par jour ce que tu as écrit » là. » Le Milanais eut beau dire que c'était impossible, le Confesseur n'en démordit pas. Ainsi fut punie la ridicule prolixité d'un imbécile.

CLXXVII

D'UN INDIVIDU QUI, EN VISITANT LES PARENTS DE SA FIANCÉE, VOULAIT ÊTRE FLATTÉ PAR SON COMPAGNON

Certain individu, d'une santé chancelante et

cognita, paucis illum verbosum interrogans : « Ab » omnibus te, » inquit, « quæ in hoc codice con» tinentur, absolvo. » Cum alter, quam sibi pœnitentiam injungeret, rogaret : — « Ut per » mensem hunc, » inquit, « tuum libellum septies » in die legas. » Cum id a se fieri posse negaret, perstitit Confessor in sententia. Ita fatui verbositas responso superata est.

CLXXVII

DE QUODAM QUI VISITANDO AFFINES UXORIS VOLEBAT A SOCIO COMMENDARI

Desponsaverat uxorem quidam haud satis firma

qui était loin d'être riche, allait prendre femme. Un jour d'été, invité à dîner par les parents de sa fiancée, il emmena avec lui un de ses amis, en lui recommandant de renchérir toujours sur tout ce qu'il dirait. La belle-mère lui ayant dit : « Quel beau pourpoint vous » avez là! » il s'écria : « J'en ai encore un » bien plus beau. — Et un autre deux fois » plus riche, » ajouta l'ami. Le beau-père lui demanda quels étaient ses domaines; il répondit qu'il avait hors de la ville un petit bien qui suffisait à le faire vivre : — « Tu ne » te souviens donc pas, » lui dit l'ami, « de » cette autre propriété que tu as, qui est bien » plus considérable encore et qui te rapporte » tant d'argent? » Enfin, chaque fois que notre homme se vantait de quelque chose, l'ami renchérissait du double. Le beau-père

valetudine, et minime opulentus. Accersitus æstate ad cœnam ab uxoris parentibus, duxit secum amicum quemdam, rogans, ut semper verbis augeret ea quæ ab se dicerentur. Laudante socru tunicam qua vestitus erat, se aliam multo pulchriorem gener habere dixit. Tum socius præter eam alteram etiam duplo pretiosiorem illi esse asseveravit. Rogante socero ecquas possessiones haberet, se prædium extra oppidum possidere ait, quod victum suppeditaret: — « Non memi» nisti, » inquit socius, « et alterius prædii, quod » illo multo est elegantius, ex quo plurimos num» mos contrahis? » Deinde ad singula quæ ab illo jactabantur, socius duplum conferebat. Cum

exhorta son gendre, qui mangeait peu, à faire honneur au repas : — « Je ne me porte » pas bien l'été, » répondit-il. Alors l'ami soutenant toujours son rôle de hâbleur : — « Il y en a bien plus qu'il ne prétend, » dit-il ; « il se porte mal l'été et encore plus » mal l'hiver. » Ces paroles firent beaucoup rire tous les assistants ; l'imbécile avait cherché dans des éloges mensongers une satisfaction vaniteuse : il éprouva un déboire pour sa sottise.

CLXXVIII

PLAISANTERIE D'UN CERTAIN PASQUINO DE SIENNE SUR UN PET DU CORPS DE L'ÉTAT

Pasquino de Sienne, homme plein de ma-

vero parum quid ederet, socerque hortaretur ad cibum : — « Non bene me, » inquit, « æstate ha» beo. » Hic socius, ut solitam jactantiam servaret : — « Plus multo quam dicat est, » inquit ; « nam » æstate male se habet, et multo pejus hieme. » His verbis cum risissent omnes levissimi hominis jactantiam ad falsam laudem quæsitam, stultitiæ præmium tulit.

CLXXVIII

DE PASQUINO QUODAM SENENSI QUI IMPOSUIT CUIDAM EX STATU UT CREPARET

Pasquinus Senensis, vir dicax ac jocosus, mu-

lice et de gaieté, fut exilé de sa patrie à la suite d'une révolution politique, et dut se réfugier à Ferrare. Un de ses concitoyens, homme sans grande valeur, qui revenait de Venise et s'en retournait à Sienne, vint le voir. Il fut bien reçu par Pasquino et, dans la conversation, lui promit ses bons offices, s'il pouvait faire quelque chose pour lui : « J'ai le bras long, » ajouta-t-il par vanité ; « je fais partie du corps de l'État. — Dieu » veuille, » répondit Pasquino, « que ce corps » lâche bientôt un pet, pour que toi et tes » pareils soyez expulsés au plus vite ! » Ainsi fut plaisamment châtiée la vanité du personnage.

tato statu civitatis, cum exul a patria Ferrariam se contulisset, accessit ad eum visendi gratia civis quidam Senensis, haud magni vir pretii, qui ex Venetiis Senas redibat. Comiter a Pasquino susceptus, cum inter loquendum suam ille operam, si quid in ejus gratiam agere posset, Senis polliceretur, et aliquid se posse ad jactantiam ostendens, subderet : « Ego sum de corpore præ» sentis Status, » tum Pasquinus : — « Utinam » cito crepet id corpus, » inquit, « ut tu tuique » similes ex eo quam primum egrediantur ! » Facete jactantiam hominis castigavit.

CLXXIX

D'UN SOT DOCTEUR, ANE FIEFFÉ, QUI PARLAIT LATIN A LA CHASSE AUX OISEAUX

Un Docteur Milanais, homme sans esprit et sans savoir, voyant quelqu'un partir, muni d'une chouette, pour la chasse aux oiseaux, le pria de l'emmener avec lui : il était, disait-il, très-désireux de voir cela. Le chasseur y consentit, et plaça notre homme sous la feuillée, près de la chouette, en lui recommandant bien de ne pas dire un mot, pour ne pas effrayer les oiseaux. Ceux-ci vinrent bientôt en grand nombre. Aussitôt l'imbécile se mit à crier : « En voilà beaucoup, tirez le » filet. » Au bruit de la voix, les oiseaux

CLXXIX

DE DOCTORE QUI LITTERALI SERMONE LOQUEBATUR IN AVIBUS CAPIENDIS ET INDOCTUS ERAT

Doctor Mediolanensis, indoctus, atque insulsus, hominem qui ad capiendas aves cum noctua proficiscebatur, rogavit, ut se, qui id videre cupiebat, ad capturam avium secum duceret. Annuit auceps, et hominem frondibus contectum juxta noctuam statuit, ea conditione ne verbum faceret, ne aves terrerentur. Cum aviculæ plures convenissent, stultus ille e vestigio clamavit aviculas multas adesse, ut rete contraheret. Illæ audita voce diffugerunt. Increpatus acriter ab au-

s'enfuirent; le Docteur reçut des reproches bien mérités, et promit de se taire; les oiseaux revinrent, et le stupide personnage de crier à pleins poumons : « *Aves permultæ sunt!* » persuadé qu'en parlant Latin il ne serait pas compris par eux. Les oiseaux s'enfuirent encore, le chasseur perdit tout espoir de rien prendre, et reprocha avec une extrême vivacité à son compagnon d'avoir parlé : — « Mais, » répondit ce dernier, « les oiseaux » savent donc le Latin ? » Ce Docteur croyait que ce qui avait fait fuir les oiseaux, c'était non pas le bruit de la voix humaine, mais le sens des paroles, comme s'ils les avaient comprises.

cupe, silentium est pollicitus; aves cum iterum convenissent, e vestigio stultus verbis Latinis, « Aves permultæ sunt! » inquit, existimans quæ ab eo Latine dicebantur, aves minime intellecturas. Rursus fugientibus avibus, cum auceps captura frustraretur, hominem acerrime, quod locutus esset, objurgavit. Tum alter: —« Num» quid Latine sciunt », inquit, « aves? » Existimavit Doctor ille, non ad sonum, sed ad sensum verborum, tanquam ab se intellectam vocem, aves diffugisse.

CLXXX

D'UNE FEMME QUI PENSAIT RECEVOIR UN COMPLIMENT EN SE LAISSANT DIRE QU'ELLE ÉTAIT LARGEMENT OUVERTE

Une femme mariée de Sienne était en conversation avec son amant. *Post coitum,* celui-ci lui fit l'affront de lui dire que jamais il n'avait trouvé route si large. La femme prit ce propos pour un compliment : — « Que » tu es aimable ! » répondit-elle, « mais je ne » mérite pas tes éloges ; je serais bien heu- » reuse si ce que tu dis était vrai ! J'en aurais » beaucoup d'orgueil et m'en estimerais bien » davantage. »

CLXXX

DE MULIERE SE CREDENTE AD LAUDEM TRAHI, CONFITENDO LATIOREM VULVAM HABERE

Subigebatur ab adultero mulier Senensis. Hic cum post coitum in ejus contumeliam dixisset, se nunquam in alia latiorem vulvam reperisse, illa existimans id sibi laudi esse : — « Ex gratia tua, » hoc, » inquit, « dicis, non meo merito : utinam » mihi ea, quam profers, adesset copia ! nam » multo propterea me nobiliorem, et majori exi- » stimandam reputarem. »

CLXXXI

PLAISANT PROPOS D'UNE JEUNE FEMME EN TRAVAIL D'ENFANT

A Florence, une jeune femme tant soit peu simple était sur le point d'accoucher. Elle endurait depuis longtemps déjà de vives douleurs, et la sage-femme, la chandelle à la main, examinait *secretiora ejus*, pour voir si l'enfant allait sortir : « Regardez aussi de » l'autre côté, » dit l'innocente, « car mon » mari a quelquefois pris ce chemin. »

CLXXXI

DE ADOLESCENTULA LABORANTE EX PARTU FACETUM

Adolescentula paulo simplicior, Florentiæ, laborabat ex partu, magno dolore constituta. Cum diutius summo cruciatu distraheretur, et aliquando obstetrix, sumpto lumine, secretiora illius inspiceret, an nondum infans egrederetur, posticum etiam, an ea prodiret infans, inspicere jussit, nam et secum ea quoque parte quandoque virum coisse ait.

CLXXXII

DE QUELQU'UN QUI FIT LE PLUS GRAND ÉLOGE D'UN JEUNE ROMAIN

Un de nous faisait un éloge enthousiaste d'un jeune Romain, fort beau de corps, mais aussi très-honnête et d'un esprit très-cultivé; il exaltait chaleureusement son élégance et ses bonnes mœurs. Enfin, pour mettre le comble à ses louanges : « Je crois, » ajouta-t-il, « que Jésus-Christ était, à son âge, tout à fait » comme lui et pas autrement. » Quel magnifique éloge de la beauté! Ni Cicéron, ni Démosthène, n'en aurait trouvé de plus exquis!

CLXXXII

DE QUODAM QUI ROMANUM ADOLESCENTULUM ADMODUM LAUDAVIT

Romanum adolescentulum admodum formosum, sed honestate præditum, certe deditum studiis litterarum, laudabat summopere quidam e nostris, formam moresque ejus multis verbis extollens. Et cum plures in eum laudes congessisset, tandem : « Existimo, » inquit, « Jesum Christum nostrum, cum id esset ætatis, nequaquam » alia atque ista forma fuisse. » Ingens laus formæ, ut qua nullam exquisitiorem neque Demosthenes, neque Cicero adinvenisset!

CLXXXIII

DE PLUSIEURS PERSONNES QUI FAISAIENT DES VŒUX DIFFÉRENTS

Plusieurs personnes étaient en train de causer à Florence, et chacune faisait pour son bonheur un vœu différent; c'est ce qui arrive toujours. L'un disait : « Je voudrais » bien être Pape; » un autre : « Et moi, Roi ;» un troisième souhaitait autre chose. Un enfant un peu bavard, qui était là, prit la parole : « Moi, » dit-il, « je voudrais être » melon. — Et pourquoi ? » lui demanda-t-on. — « C'est, » répondit-il, « que tout le monde » me sentirait le derrière. » Il est, en effet, d'usage que ceux qui veulent acheter un melon le flairent en dessous.

CLXXXIII

DE PLURIBUS QUI DIVERSA BONA SIBI OPTABANT

Erant complures Florentiæ colloquentes, et sibi diversa bona optantes, ut fit. Cum alter se Pontificem Maximum, alter Regem, alter quippiam aliud se velle esse asseveraret, tum puer loquaculus, qui aderat: « Ego, » inquit, « pepo esse vel» lem. » Rogatus quam ob causam : — « Quoniam » omnes mihi culum olfacerent, » respondit. Est enim mos frequens, ut melones empturi posteriorem olfaciant partem.

CLXXXIV

D'UN MARCHAND QUI, EN FAISANT L'ÉLOGE DE SA FEMME, DISAIT QU'ELLE N'AVAIT JAMAIS PÉTÉ

Un marchand faisait, devant un Seigneur dont il dépendait, l'éloge de sa femme, et soutenait, entre autres choses, que jamais elle n'avait fait un pet : — « C'est par trop » fort, » dit le Seigneur ; « je te parie un bon » dîner qu'avant trois mois ta femme en aura » lâché plus d'un. » Le lendemain, il fit dire au marchand de lui prêter cinq cents ducats d'or, qu'il lui rendrait dans huit jours. Le pauvre diable ne prêtait pas avec plaisir une si grosse somme ; il n'y consentit qu'à regret, et porta l'argent. Le jour de l'échéance, qu'il

CLXXXIV

DE MERCATORE QUI, LAUDANDO UXOREM SUAM, ASSEREBAT EAM NUNQUAM CREPITUM EDIDISSE

Mercator quidam, coram Domino, cui subditus erat, uxorem inter cætera commendans, cum dixisset illam nunquam ventris crepitum edidisse, admiratur Dominus, idque negans fieri potuisse, posito inter eos opiparæ cœnæ pignore, quod, antequam tres exissent menses, aliquos crepitus ederet uxor, mercatorem postridie rogavit, ut quingentos sibi aureos infra octo dies reddendos mutuo concederet. Gravabatur ille tantam summam ab eo mutuo concedendam. Assensit ægre

avait impatiemment attendu, il s'en fut chez le Seigneur lui redemander ses écus. Le Seigneur fit semblant d'être extrêmement gêné et d'avoir des engagements urgents; il pria le marchand de lui prêter encore cinq cents ducats, en lui promettant de lui rendre le tout avant la fin du mois. Le brave homme refusa longtemps, prétextant sa pauvreté; mais enfin, il craignit de perdre les premiers ducats et en allongea cinq cents autres. Il rentra chez lui tout triste, la tête à l'envers, en proie à toutes sortes de préoccupations et d'inquiétudes; il passait les nuits sans pouvoir fermer l'œil. Pendant qu'il veillait, il entendit plus d'une fois péter sa femme, qui dormait. Au bout du mois, le Seigneur fit venir le marchand : « Eh bien, » lui dit-il, « et ta » femme? ne l'as-tu pas entendue péter? »

tamen et pecuniam concessit. Cum sollicitus diem conventum exspectasset, accessit ad Dominum, creditam pecuniam poscens. Alter, tanquam re graviori pressus, rogavit mercatorem, velut in arcto constitutus, ut pro re admodum gravi alios quingentos mutuaret, et se omnes infra mensem pollicetur restituturum. Cum bonus vir, diutius inopiam præferens, denegasset, tamen, ne et reliquorum solutio deficeret, multis suspiriis et alios quingentos attulit. Domum reversus, mœstus atque animo æger, multa cogitans, plurima dubitans, agebat noctes insomnes. Vigilans sæpius, audivit uxorem dormientem edere ventris crepitus. Post mensem, Dominus mercatorem ad

L'autre confessa son erreur : — « Je l'ai » entendue tant de fois, » dit-il, « que ce » n'est pas un dîner, c'est tout mon patri» moine qui y passerait. » Cela dit, le marchand reçut son argent et paya le dîner. Bien des choses échappent à ceux qui ont un bon sommeil.

CLXXXV

SAGE RÉPONSE A UN CALOMNIATEUR

Loïsio Marsilio, de l'Ordre des Augustins, qui habitait récemment Florence, était un homme d'esprit et de mérite. Dans sa vieillesse, il avait élevé et initié aux belles-lettres un pauvre jeune homme nommé Giovanni,

se vocavit, sciscitans an unquam postea uxorem crepitantem audisset ? Tum ille, errorem suum confessus : — « Toties, » inquit, « ut nedum cœna, » sed patrimonium consumendum fuisset. » Hoc dicto, pecuniæ redditæ, et cœna soluta. Multa itaque subterfugiunt dormientes.

CLXXXV

SAPIENTISSIMA RESPONSIO CONTRA DETRACTOREM

Loisius Marsilius, ex Ordine Augustinensium, fuit nuper Florentiæ, vir excellenti ingenio et doctrina. Hic senex educaverat instituteratque in studiis humanitatis pauperem adolescentem nomine Joannem (quem novimus) contribulem

un de nos compatriotes, que nous avons connu et qui était devenu fort savant. Un Florentin de ses condisciples (car un certain nombre d'étudiants assistaient aux leçons du vieillard), poussé par l'envie, se mit à décrier secrètement Giovanni auprès du Maître, l'accusant d'être un ingrat, de mal penser et de plus mal parler encore de son bienfaiteur. Comme il en revenait toujours là, le vieillard, qui était un modèle de sagesse, lui demanda depuis combien de temps il connaissait Giovanni : — « Pas depuis plus d'un an, » répondit le calomniateur. — « Je m'étonne, » répliqua alors Marsilio, « que tu te croies assez sensé » et que tu me juges assez dépourvu de raison, » pour prétendre que tu as connu, en un an, » la nature et le caractère de Giovanni, mieux » que je n'ai pu le faire depuis dix ans qu'il » vit avec moi. » Réponse pleine de sagesse,

nostrum, adeo ut postea vir doctissimus evaderet. Florentinus quidam condiscipulus (plures enim discendi gratia ad senem confluebant) invidia motus, cœpit occulte detrahere apud Magistrum adolescenti, asserens eum veluti ingratum male de eo et sentire et loqui. Id cum sæpius egisset, tunc senex, qui erat prudentissimus: « Quanto, » inquit, « tempore Joannem nosti ? » Cum detractor haud amplius annum respondisset : — « Miror, » ait, « adeo sapientem te existi» mari et me stultum velle, ut putes melius anno » quam me decennio, quo mecum vixit, naturam » et mores Joannis nosse. » Sapientissima re-

qui condamnait la méchanceté du calomniateur et rehaussait le mérite du jeune homme. Si beaucoup de gens suivaient cet exemple, les envieux et les détracteurs auraient moins beau jeu.

CLXXXVI

PLAISANTE RÉPONSE QUI PEUT S'APPLIQUER A BEAUCOUP D'ÉVÊQUES

Un ami dèmandait à Loïsio Marsilio ce que signifient les deux pointes qu'on voit aux mitres des Évêques : — « L'une, » dit-il, « signi- » fie l'Ancien et l'autre le Nouveau Testa- » ment, que les Évêques devraient savoir » tous deux par cœur. » Le questionneur ne s'en tint pas là : — « Que signifient, » continua-

sponsio, et detractantem nequitiæ coarguens, et adolescentis fidem commendans. Hac si plures uterentur, minor esset invidiæ et detractioni locus.

CLXXXVI

FACETA CUJUSDAM RESPONSIO MULTIS EPISCOPIS ACCOMMODATA

Idem rogatus ab amico, quidnam sibi vellent duo veluti apices in Episcoporum mitris constituti, respondit significari anteriori Novum, posteriori Vetus Testamentum, quæ ipsi tenere memoria deberent. Procedens ulterius percontator, cum quæsisset quid etiam significarent

t-il, « les deux espèces de courroies qui leur » pendent de la mitre jusqu'aux reins? — Cela » veut dire, » répondit Marsilio, « que les » Evêques ne savent ni l'un ni l'autre. » Réponse plaisante et juste pour bien des Prélats.

CLXXXVII

BON MOT SUR FRANÇOIS PHILELPHE

A la réunion des Secrétaires du Pape, dans le palais Pontifical, se trouvaient, comme d'ordinaire, beaucoup de doctes personnages; on en vint à parler de la vie impure et dégoûtante de ce scélérat de François Philelphe. Comme on l'accusait d'une foule de crimes, quelqu'un demanda s'il était de famille noble.

duæ veluti corrigiæ, quæ a mitra post renes pendent: — « Neutrum illorum », inquit, « Episco» pos scire. » Faceta responsio et multis Episcopis accommodata.

CLXXXVII

FACETUM DICTUM CUJUSDAM IN FRANCISCUM PHILELPHUM

Cum in palatio Apostolico, in cœtu Secretariorum, cui et multi viri doctissimi (ut solet) aderant, sermo de impura inquinataque vita scelestissimi hominis, Francisci Philelphi, ortus esset, multique multa in eum scelera conjecissent, quæsivit quispiam, an Philelphus genere nobilis esset. Tum

Un de ses compatriotes, excellent homme qui avait toujours le mot pour rire, prit son air le plus sérieux : — « Certainement, » dit-il ; « sa noblesse est même des plus illustres, car » son père portait tous les matins des vête- » ments de soie. » Il voulait dire, par là, que Philelphe était le bâtard d'un prêtre : les prêtres, en effet, ont le plus souvent des vêtements de soie quand ils officient.

CLXXXVIII

PLAISANTERIE SUR LE MÊME

« Il n'y a pas lieu de s'étonner, » reprit un autre bon plaisant, « si, petit-fils de Jupiter » et marchant sur les traces de ses ancêtres, » il a enlevé une autre Europe et un autre

unus contribulis ejus, optimus vir et admodum facetus, vultu ad gravitatem composito : « Ap- » prime, » inquit, « maxima is fulget nobilitate, » nam pater ejus semper mane vestes sericas » induebat, » denotans eum sacerdotis filium. Vestimenta enim, quibus presbyteri in sacris utuntur, ut plurimum serica existunt.

CLXXXVIII

CONTRA EUMDEM FACETIA

Tum alter non injucundus vir : « Non mirum » est, » inquit, « si, nepos Jovis, gesta parentum » imitatus, et alteram Europam rapuit, et alterum

» Ganymède. » Notre ami rappelait ainsi que Philelphe avait fait venir en Italie, après l'avoir déshonorée, une jeune fille Grecque, fille de Jean Chrysoloras, et qu'il avait emmené en Grèce, pour ses beaux yeux, certain jeune homme de Padoue.

CLXXXIX

D'UN NOTAIRE QUI SE FAIT ENTREMETTEUR

Il y avait à Avignon un Notaire Français très-connu de la Curie Romaine. Cet homme, s'étant amouraché d'une fille publique, cessa d'exercer ses fonctions et vécut du métier d'entremetteur. Aux calendes de Janvier, qui marquent le commencement de l'année, il mit un vêtement neuf et écrivit sur la man-

» Ganymedem, » denotans eum et virginem Græcam, Joannis Chrysoloræ filiam, ad eo stupratam in Italiam advexisse, et quemdam adolescentem Patavinum ab eo propter formam in Græciam advectum.

CLXXXIX

DE LENONE FACTO EX NOTARIO

Erat Notarius Gallicus Avenione, in Romana Curia admodum scitus, qui, cum publici scorti amore captus artem Notarii descisset, quæstu meretricio vitam agebat. Is, cum Calendis Januarii, quod est anni principium, novam vestem induis-

che, en Français et en lettres d'argent : *De bien en mieux*. Il trouvait le métier d'entremetteur plus honorable que son ancienne profession.

CXC

PLAISANTERIE QUE FIT UN CERTAIN PETRILLO POUR DÉBARRASSER UN HÔPITAL DE LA CANAILLE QUI L'ENCOMBRAIT

Le Cardinal de Bari, Napolitain de nation, possédait à Verceil, dans la Gaule Citérieure, un hôpital dont il tirait peu de revenus, à cause des dépenses qu'on y faisait pour les pauvres. Il envoya un de ses gens, nommé Petrillo, pour toucher ses rentes. Petrillo, ayant trouvé l'hôpital plein d'infirmes et de

set, in manica litteris argenteis adscripsit verbis Gallicis : *De bene in melius.* Visum est sibi lenonis exercitium priori esse honore præferendum.

CXC

FACETUM CUJUSDAM PETRILLI UT LIBERARET HOSPITALE A SORDIDIS

Cardinalis Barensis, Neapolitanus genere, tenebat hospitale Vercellis in Gallia Citeriori, ex quo parum percipiebat emolumenti, propter impensas quæ in pauperes ibi fiebant. Misit ergo de suis quemdam, Petrillum nomine, ad colligendum pecunias. At ille, cum hospitale refertum variis

fainéants qui en épuisaient les ressources, y entra affublé d'un habit de Médecin, passa l'inspection de plaies de toutes espèces, puis réunit les pensionnaires : « Mes amis » leur dit-il, « il n'y a qu'un remède qui puisse gué-
» rir des ulcères de cette nature, c'est un on-
» guent de graisse humaine. Je vais donc,
» aujourd'hui même, tirer au sort entre vous
» celui qui devra être plongé vivant dans
» l'eau bouillante, et cuit pour le salut des
» autres. » Tous se sauvèrent épouvantés, chacun craignant d'amener le mauvais numéro. Petrillo débarrassa ainsi l'hôpital de l'entretien de ces dégoûtants malades.

languidis ac morbosis, qui bona illius loci absumebant, conspexisset, vestimentis Medici indutus, hospitale ingressus est, visisque diversi generis ulceribus, cum omnes convocasset : « Nulla, » inquit, « medela utilis ad sanandum ulcera vestra
» adhiberi potest, nisi ex pinguedine hominis
» unguentum fiat. Itaque inter vos hodie sortem
» jactam, quis pro salute cæterorum vivus in aqua
» poni ac coqui debeat. » Singuli his verbis territi aufugerunt, ne mortis sors in eum caderet : eo modo hospitale impensa sordidorum hominum liberavit.

CXCI

PLAISANTE HISTOIRE D'UN JEUNE HOMME QUI EXPLOITAIT TOUTE UNE FAMILLE

Certain Florentin entretenait chez lui un jeune précepteur, pour l'éducation de ses fils. Le jeune homme poussa la familiarité à ce point, qu'il exploita la servante d'abord, puis la nourrice, puis la maîtresse de maison et enfin ses élèves eux-mêmes. Le père finit par le savoir (c'était un homme de beaucoup trop d'esprit). Il appela secrètement le précepteur dans une chambre : « Ah ça, » lui dit-il, « puis-
» que tout le monde ici a été ta victime (grand
» bien te fasse !), je ne veux pas qu'il y ait
» d'exception et j'entends y passer, moi
» aussi. »

CXCI

FACETIA CUJUSDAM QUI SUBAGITABAT OMNES DE DOMO

Florentinus quidam habebat domi juvenem, qui filios litteras doceret. Is diutina consuetudine, primo ancillam, tum nutricem, deinde patronam, postremo etiam discipulos cognovit. Hoc cum rescisset pater, erat enim homo perfacetus, vocato in secretius cubiculum juvene: « Postquam, » inquit, « omnes meos subegisti (quod tibi vertat
» bene), ne quis excipiatur hac sorte, et me quo-
» que subagites, volo. »

CXCII

QUEL EST LE PLUS AGRÉABLE DES BRUITS

Plusieurs personnes discutaient autrefois, du temps de Boniface IX, la question de savoir quel est de tous les bruits le plus réjouissant et le plus agréable. Les avis étaient partagés. Lito d'Imola, secrétaire du Cardinal de Florence, de celui qui fut vraiment Cardinal, dit alors qu'il n'y avait pas, pour les oreilles d'un affamé, de bruit plus agréable que celui de la cloche. C'est qu'en effet il est d'usage chez les Cardinaux d'annoncer au son de la cloche le dîner et le souper. Cette cloche ne se fait pas entendre aussi tôt que le voudraient certains appétits bien ouverts et, quand on l'entend enfin, le bruit qu'elle fait cause aux affamés un plaisir

CXCII

DE SONO

Erat olim tempore Bonifacii Noni sermo inter quosdam, quis ex omnibus jucundior ac suavior esset sonus. Aliis aliud præferentibus, Litus Imolensis, Secretarius Cardinalis Florentini, ejus qui vere Cardinalis fuit, campanulam cæteris sonis jucundiorem esurienti videri dixit. Mos est enim Cardinalibus ut familiam ad prandium atque cœnam sono campanulæ vocent, qui cum tardiusculus fit quandoque quam ferat multorum ap-

extrême. Tout le monde se rangea à l'avis de Lito, et ceux-là surtout dont l'estomac avait souvent attendu avec impatience l'appel de la cloche.

CXCIII

D'UN FILS A QUI SON PÈRE AVAIT ORDONNÉ DE RESTER MUET A CAUSE DE SA MÉCHANTE LANGUE

Un Prince Espagnol avait un fils déjà grand, dont la langue médisante et empoisonnée lui avait attiré des haines nombreuses; il lui ordonna de ne jamais plus ouvrir la bouche. Le fils obéit; peu de temps après, il advint que tous deux assistèrent à un repas solennel donné par le Roi et auquel la Reine était présente. Le jeune homme, fort attentif,

petitus, auditus fert summam esurienti voluptatem. Itaque omnes illum recte sensisse judicarunt, et hi præsertim qui id sæpius fuerant experti.

CXCIII

DE FILIO PRINCIPIS MUTO, JUSSU PATRIS, PROPTER LINGUAM MALEDICAM

Principi olim Hispano erat filius adultus linguæ maledicæ ac contumeliosæ, qua ex re multorum odia contraxerat: ob eam causam pater filio, ut perpetuo sileret, cum indixisset, paruit ille. Accidit interea ut solemni convivio Regis, præsente Regina, ambo interessent. Adolescens ad cætera

servait son père sans dire un mot; la Reine, qui était une catin, le crut sourd-muet de naissance; cela lui plut et elle proposa au père de prendre le fils à son service. L'ayant obtenu, elle employa le jeune homme à ses affaires les plus secrètes, si bien qu'il fut souvent témoin de ses déréglements. Deux ans après, eut lieu un nouveau repas auquel le père fut encore convié. Dans le cours de ces deux années, le Roi avait souvent vu le jeune homme, que tout le monde croyait muet. Pendant qu'il servait la Reine, le Roi demanda à son père s'il était muet de naissance ou par accident : — « Ni l'un ni l'autre, » répondit le père; « c'est moi qui lui ai défendu de » parler à cause de sa mauvaise langue. » Le Roi le pria de lui rendre la parole. Le père résista longtemps, disant qu'il en résulterait

industrius, cum ministraret, ut mutus, patri, Regina (ea impudica erat), vere mutum surdumque existimans, et sibi id conducere, rogavit patrem ut secum esse filium pateretur. Id cum impetrasset, adhibuit eum secretioribus rebus, ita ut impudicitiæ sæpe testis esset. Simili iterum convivio pater post biennium adfuit. Rex interim viderat sæpius adolescentem, quem omnes mutum putabant. Hic cum Reginæ ministraret, petiit patrem Rex, casune an natura filius mutus evasisset: neutrum, ille respondit, sed jussu suo ob linguæ maledicentiam. Rogavit Rex ut licentiam permitteret loquendi. Cum diutius pater restitisset, dicens aliquid scandali secuturum, tandem

quelque scandale; enfin, sur les instances du Souverain, il autorisa son fils à parler, s'il le voulait. Aussitôt le jeune homme se tournant vers le Roi : « Vous avez, » lui dit-il, « une » femme plus impudique, plus effrontée que » la dernière des prostituées. » Le Roi, fort troublé, le fit taire. Bien des gens ont beau parler rarement, ils parlent toujours mal.

CXCIV

HISTOIRE D'UN TUTEUR

Daccono degli Ardingelli, citoyen de Florence, nommé tuteur d'un jeune enfant, administra longtemps la fortune de son pupille et finit par la dissiper entièrement, à boire et

Regis præcepto loqui filium, si vellet, jussit. Ille imprimis ad Regem conversus : « Habes uxorem, » inquit, « eam, qua nunquam aliqua prostituta » meretrix impudentior, aut improbior fuit. » Confusus Rex prohibuit amplius loqui. Mos est quorumdam ut, licet raro, tamen semper loquantur male.

CXCIV

CUJUSDAM TUTORIS FACTUM

Dacconus de Ardingellis, civis Florentinus, relictus tutor cuidam pupillo, cum bona illius diutius administrasset, omniaque gulæ causa

à manger. On lui demanda enfin de rendre ses comptes, et le Magistrat l'invita à produire ses Livres d'Entrée et de Sortie, comme on dit. Daccono montra sa bouche, puis son derrière : « Je n'en ai pas d'autres, » dit-il; « voici le Livre d'Entrée et voici le Livre de » Sortie. »

CXCV

D'UN MOINE QUI EMPLOYA UNE RUSE PLAISANTE POUR AVOIR UNE FEMME

Certain Frère Mendiant avait jeté les yeux sur une jeune et jolie commère; il se mourait d'amour pour elle. N'osant lui faire ouvertement des propositions déshonnêtes, il résolut d'user d'artifice. Plusieurs jours de suite, il se montra avec l'index entouré de linge, et

absumpsisset, tandem, cum posceretur ratio gestorum, jussus a Magistratu producere Libros Introitus, ut aiunt, et Exitus, os et nates ostendit: dicens nullos sibi, nisi illos, alterum introitus, alterum exitus, libros esse.

CXCV

DE FRATRE QUI COGNOVIT COMMATREM MALITIA FACETA

Frater quidam Mendicantium injecerat oculos in commatrem adolescentem pulchram, maximeque torquebatur amore illius. Cum puderet aliquid inhonestum ab ea petere, excogitavit ver-

fit semblant de souffrir horriblement. Il se plaignait depuis si longtemps, que la commère lui demanda à la fin s'il avait essayé quelques remèdes : — « En quantité, » répondit-il, « mais cela ne m'a servi à rien. » Un seul pouvait être efficace, le Médecin le lui avait conseillé, et il ne pouvait pas y recourir; ce remède était de telle nature, qu'il aurait rougi, rien que d'en parler. La femme l'exhorta à bannir toute honte, du moment qu'il s'agissait de guérir un mal si grave. Et lui, faisant le timide : — « Il faut, » dit-il, « ou que je me fasse couper le doigt, » ou que je l'introduise et le maintienne *in* » *natura mulieris* assez longtemps pour que » la chaleur mûrisse l'abcès. Mais, par hon- » nêteté, je n'ose demander cela à personne. » La commère, prise de compassion, offrit ses

sutia mulierem decipere. Pluribus diebus fasciatum detulit indicem digitum, simulans se maximo dolore torqueri. Tandem diutius conquerente illo, rogavit commater, num quæ remedia expertus esset: Multa, ille respondit, sed nihil profuisse; uno autem medicamento, quod quidam Medicus suasisset, se uti non posse, et id tale esse, ut erubesceret proferre. Hortante muliere, ne puderet loqui quæ ad medelam tanti morbi spectarent, ille, velut admodum timidus aut digitum abscindendum esse ait, aut in natura mulieris esse aliquandiu tenendum, quoad ex calore ulcus maceraretur: sed non audere se propter honestatem id ab aliqua petere. Commater, pietate

bons offices. Le Frère dit que, par pudeur, il fallait aller dans quelque lieu obscur; car il n'oserait, à la lumière du jour, user d'une telle permission. La femme y consentit, sans songer à mal. Une fois dans l'obscurité, le Moine la fit coucher, et *primo digitum, deinde Priapum in vulva inseruit*, après quoi « L'abcès est crevé, » dit-il, « il a jeté son » pus. » Et voilà comment le doigt fut guéri.

CXCVI

MOT PLAISANT D'ANGELOTTO SUR UN CARDINAL GREC TRÈS-BARBU

Un Cardinal Grec venait à la Curie avec une longue barbe, selon l'usage de son pays

mota, suam operam pollicetur. Ille, ex verecundia, loco tenebroso opus esse dixit : non enim se in luce ausurum tali obsequio uti. Consensit mulier, nil mali verita. Ille, ut in obscurum ventum est, recumbente muliere, primo digitum, deinde Priapum in vulva inseruit : quo facto, ulcus apertum esse dixit, et saniem emisisse. Ita index liberatus est.

CXCVI

FACETISSIMUM ANGELOTTI DICTUM DE CARDINALI GRÆCO BARBATO

Angelottus Romanus Cardinalis, in multis perfacetus, cum Cardinalis Græcus ad Curiam,

Beaucoup de personnes s'étonnaient de ne pas lui voir faire le sacrifice de cette barbe, pour obéir à la coutume générale : — « Il » fait très-bien, » dit le Cardinal Romain Angelotto, facétieux personnage; « au milieu » de tant de chèvres, un bouc n'est pas de » trop. »

CXCVII

D'UN CAVALIER CORPULENT

Un cavalier, au ventre majestueux, entrait à Pérouse. Quelques passants (les habitants de cette ville aiment à rire) lui demandèrent, par plaisanterie, pourquoi il portait ainsi, contre l'ordinaire, sa valise sur le devant de son cheval : — « Il le faut bien, » répondit le

prolixa de more barba, venisset, mirantibus aliquandiu multis illum barbam non deponere præter consuetudinem cæterorum : — « Bene se » hoc habet, » inquit, « nam inter tot capras, per» commode residet unus hircus. »

CXCVII

DE QUODAM EQUESTRE CORPULENTO

Equestrem quemdam admodum corpulentum urbem Perusium ingressum, cum permulti (natura enim ad facetiam sunt prompti) anteriori contra morem equi parte jocando ferre mallam dicerent, ille faceto responso : — « Atqui ita est

jovial cavalier, « dans une ville pleine de » brigands et de filous. »

CXCVIII

PLAISANT PROPOS D'UN JUGE A UN AVOCAT QUI CITAIT LA « CLÉMENTINE » ET LA « NOVELLE »

On débattait à Venise, devant un Tribunal séculier, une cause relative à un testament. Les Avocats des parties étaient à l'audience, défendant chacun le bon droit de son client. L'un d'eux, qui était prêtre, cita la *Clémentine* et la *Novelle* à l'appui de sa plaidoirie et en lut quelques passages. Alors un des Juges, fort âgé, qui entendait ces noms-là pour la première fois et dont le commerce

» opus, » inquit, « in urbe furibus ac latronibus » referta. »

CXCVIII

FACETUM CUJUSDAM JUDICIS IN ADVOCATUM QUI ALLEGAVIT « CLEMENTINAM » ET « NOVELLAM »

Causa quædam testamentaria tractabatur Venetiis apud Judices in certa Curia sæculari. Aderant Advocati partium, quisque sui clientis jus defendens. Alter et sacerdos, qui testem suæ defensionis attulit *Clementinam* et *Novellam* certam sententiam earum referens. Tum ex Judicibus grandævus quidam, cui ea nomina ignota erant, et qui parum cum Salomone commercii contra-

avec Salomon était fort borné, interpellant l'Avocat d'un air furieux : « Que diable, » lui dit-il, « ne rougis-tu pas de parler, à des gens » comme nous, de femmes impudiques et » dévergondées? Crois-tu que nous allons » prendre leur avis pour argent comptant? » Cet ignorant personnage croyait que la *Clémentine* et la *Novelle* étaient, non pas des titres de lois, mais des noms de femmes avec lesquelles l'Avocat vivait en concubinage.

CXCIX

REMÈDE CONTRE LE FROID

Je demandais une fois un moyen de ne pas avoir froid au lit, pendant la nuit : — « Em» ployez, » me dit quelqu'un, « celui dont se

xeret, truci vultu in Advocatum versus: « Quid » diabole, tu, » inquit, « non erubescis coram » talibus viris fœminas impudicas et meretricu» las nominare, earum verba pro sententiis a » nobis comprobari putans? » Existimavit vir ille stolidus *Clementinæ* et *Novellæ* non Legum, sed fœminarum nomina esse, quas ille pro concubinis haberet domi.

CXCIX

REMEDIUM AD FRIGUS EVITANDUM

Quærenti aliquando mihi, quomodo nocte frigus in lecto vitaretur: — « Eo, » quidam astans

» servait un de mes camarades au temps qu'il » étudiait. Il avait l'habitude de se vider » toujours le ventre après le repas; il s'en » abstenait parfois, et les matières qu'il rete- » nait ainsi entretenaient, disait-il, pendant » la nuit la chaleur de son corps. » On a perdu l'habitude de combattre le froid de cette façon.

CC

D'UN PRÉDICATEUR

Un prédicateur faisait, le jour de la fête de Saint Christophe, l'éloge de ce Saint devant les fidèles; il l'exaltait surtout d'avoir porté le Christ sur ses épaules, et demandait à chaque instant : « Qui a jamais eu sur la » terre un aussi beau privilége que celui de

ait, « quo socius meus, dum vacaret studiis, ute- » batur. Nam cum semper solitus esset post » cœnam ventrem purgare, quandoque eo usu » abstinebat, asserens retentum stercus calefacere » noctu corpus. » Remedium frigoris desuetum.

CC

DE PRÆDICATORE QUODAM

Prædicator ad populum in festo Sancti Christophori multis verbis extollebat Sanctum, quod Christum suis humeris portasset, sæpius interrogans : « Ecquis tantam habuisset in terris

» porter notre Sauveur? » Comme il répétait encore son ennuyeuse question : « Qui a » jamais eu une telle grace? — L'âne qui » porta le fils et la mère, » répondit un des assistants, fatigué à la fin de cette continuelle interrogation.

CCI

D'UNE JEUNE FEMME QU'ON AVAIT SÉPARÉE DE SON MARI

Un beau jeune homme de Vérone avait épousé une toute jeune fille. Comme il s'abandonnait un peu trop aux plaisirs du mariage, son visage devint pâle, son corps maigre et débile. Sa mère, inquiète pour lui et craignant de le voir tomber gravement

» prærogativam, ut Salvatorem ferret? » Et cum molestius in hac interrogatione perseveraret : « Quis, » inquam, « simili fuisset gratia? » Ex astantibus facetus quidam frequenti interrogatione pertæsus : — « Asinus » inquit, « qui et » filium et matrem portavit. »

CCI

DE ADOLESCENTULA SEGREGATA A VIRO

Adolescens quidam Veronensis præstanti forma adolescentulam uxorem duxit. Is cum plus æquo indulgeret matrimonio, pallorem vultus macies ac debilitas corporis secuta est. Mater filio solli-

malade, l'éloigna de sa femme. Celle-ci, toute triste et regrettant son mari, aperçut deux moineaux qui faisaient l'amour : « Allez-vous-» en bien vite, » leur dit-elle, « que ma » belle-mère ne vous voie pas, elle ne man-» querait pas de vous séparer. »

CCII

DEUX PERSONNES SE DISPUTENT PARCE QU'ELLES ONT DES ARMES SEMBLABLES

Un Génois, capitaine d'un vaisseau armé en guerre contre les Anglais pour le compte du Roi de France, portait un bouclier sur lequel était peinte une tête de bœuf. Un Noble Français vit ces armoiries, et les revendiqua comme siennes; une dispute s'en-

cita, ac deteriorem morbum verita, filium rus longe ab uxore ablegabat. Illa, viri mœrens desiderio, coeuntes passeres conspicata : « Abite » inquit, « ne si vos socrus conspiciat, et vos alio » in diversa distrahat loca. »

CCII

DE DUORUM CONTENTIONE PRO EODEM INSIGNI ARMORUM

Genuensis onerariæ navis patronus, qui in Gallia conductus a Rege adversus Anglicos navigavit, gestabat scutum in quo bovis caput depictum erat. Conspicatus hunc Gallicus Nobilis, cum illud armorum insigne sibi vindicaret, orta

suivit, et le Français provoqua le Génois en duel. Ce dernier accepta et se rendit sur le terrain sans aucun apparat; l'autre y vint en grande pompe : « Eh bien, » dit le Génois, « pourquoi allons-nous mettre aujourd'hui » flamberge au vent? — Parce que, » répondit le Français, « les insignes que tu portes ont » appartenu à mes ancêtres et à moi avant » d'être aux tiens, je l'affirme. — Fort bien, » dit l'autre, « mais quels sont donc ces insi- » gnes? — Une tête de bœuf, » répliqua le Français. — « Alors, » reprit le Génois, « il » n'y a pas de raison pour nous battre. Ce » n'est pas une tête de bœuf, c'est une tête » de vache que je porte. » Ainsi fut tournée en dérision la vaine jactance du Français.

altercatione, Gallicus Genuensem ad certamen provocavit. Genuensis, accepta provocatione, in campum ad certamen nullo apparatu descendit: alter multis impensis ornatissimis in campum constitutum venit. Tum Genuensis : « Quid est, » inquit, « propter quod certaturi hodie invicem » sumus? » Ille : — « Assero, » inquit, « tua insi- gnia mea meorumque prius quam tuorum » fuisse. » Cum Genuensis quænam sua esse diceret : — « Caput bovis, » ait. Hic Genuensis : — « Non est opus certamine aliquo, » inquit; « nam » hoc, quod porto, non bovis, sed vaccæ est ca- » put. » Faceto dicto inanis Gallici jactantia est elusa.

CCIII

PLAISANTERIE D'UN MÉDECIN QUI DONNAIT LES REMÈDES AU HASARD

L'usage est à Rome d'envoyer au Médecin un peu de l'urine d'un malade, avec une ou deux pièces d'argent, pour obtenir une consultation. Certain Médecin de ma connaissance écrivait, le soir, sur des bouts de papier (c'est ce qu'on appelle des *recettes*) divers remèdes propres à toutes sortes de maladies, et les mettait pêle-mêle dans un sac. Le matin, on lui apportait les urines afin d'obtenir une recette : il plongeait la main dans le sac, en retirait une formule au hasard, et disait en Italien au client : « *Prega* » *Dio te la mandi buona,* » c'est-à-dire : « Prie

CCIII

FACETUM MEDICI QUI SORTE MEDELAS DABAT

Mos est in urbe Roma, ut infirmi urina mittatur ad Medicum, cum uno aut duobus argenteis nummis, ut consulat sanitati. Quidam Medicus, quem ipse novi, varia nocte remedia morbis scribebat in cedulis (quas *receptas* vocant). Eas omnes in sacculum ponebat. Mane cum urinæ ad eum deferrentur, postulato remedio, ille manum ponebat ad sacculum, casu quæ in manus incideret sumpturus, dicens, inter capiendum, petenti, vulgaribus verbis : « *Prega Dio te la*

» Dieu qu'il t'en fasse tirer une bonne. » Triste condition que celle de ces gens, dont le salut dépendait de la chance et non de la raison.

CCIV

CONSEIL A UN HOMME QUE SES DETTES RENDAIENT TRISTE

Un habitant de Pérouse se promenait par la ville, triste et préoccupé. Quelqu'un le rencontra et lui demanda ce qui le tourmentait : — « C'est que j'ai des dettes, » répondit notre homme, « et pas de quoi les payer. — » Bast, imbécile, » répliqua l'autre, « laisse » donc cette inquiétude à ton créancier. »

» *mandi buona,* » id est : « Roga Deum ut sor» tiaris bonam. » Misera eorum conditio, quibus non ratio sed fortuna opitulabatur.

CCIV

EXPLORATIO AD HOMINEM TRISTEM OB PECUNIAM DEBITAM

Deambulabat Perusinus quidam per vicum cogitabundus ac mœstus, quem cum obvius interrogasset quid eum torqueret, atque ille respondisset se pecuniam deberequam nequiret exsolvere: — « Vah, » inquit, « stulte, relinque has cogita» tiones creditori. »

CCV

PEINE INFLIGÉE A DES MEURTRIERS GRECS ET GÉNOIS

Un certain nombre de Génois habitant Péra (c'est un quartier Génois, près de Constantinople) se rendirent dans la ville pour leurs affaires, et s'y querellèrent avec des Grecs; ils eurent des tués et des blessés. On demanda à l'Empereur de faire justice des meurtriers : il la promit prompte et bonne, et ordonna qu'en expiation de leur crime, les Grecs coupables auraient la barbe rasée, ce qui est considéré par eux comme une peine infamante. Le Préfet Génois de Péra, se croyant berné, promit à ses compatriotes de venger lui-même l'outrage. Quelque temps

CCV

DE PŒNA IMPOSITA GRÆCIS ET GENUENSIBUS HOMICIDIS

Quidam Genuenses habitantes Peræ (ea est Genuensium civitas prope Constantinopolim) cum, negotiandi causa, Constantinopolim divertissent, orta inter eos ac Græcos discordia, partim ex eis interfecti, partim vulnerati sunt. Cum peteretur ab Imperatore justitiam de homicidis fieri, ille prompte se id facturum pollicitus, barbam Græcis, in pœnam sceleris, radi jussit, quæ mulcta apud eos ignominiosa habetur. Prætor Genuensium, qui erat Peræ, se delusum putans, consanguineis Genuensium promisit ut ipsemet

après, les Génois entrèrent dans Constantinople, et blessèrent ou tuèrent un grand nombre de Grecs. L'Empereur adressa immédiatement au Préfet de Péra des plaintes énergiques, et demanda la punition des coupables. Le Préfet promit de leur infliger une punition exemplaire, et, le jour fixé, fit amener sur la place publique les meurtriers et leurs complices, comme si l'on dût leur couper la tête. Au bruit de l'exécution, beaucoup de Grecs s'étaient rassemblés, ainsi que toute la population de Péra; on attendait le supplice; des prêtres étaient là, tout prêts avec leurs croix, comme pour emporter les cadavres. Alors le Préfet, ayant dit au crieur public de faire faire silence, ordonna de raser le cul aux coupables, par la raison que les Génois, dit-il, portent leur barbe, non au menton, mais aux fesses. Ainsi, en rasant aux uns la

suas injurias ulcisceretur. Sumpto itaque tempore, Constantinopolim ingressi nonnullos Græcos occiderunt ac vulneraverunt. Ingens querela statim ad Prætorem Peræ ab Imperatore defertur, pœnam maleficii postulante. Ille se puniturum maleficos libere asserens, die ad pœnam præstituta, captos homicidas reliquosque in publicum produci jussit, tanquam illos capite mulctaturus. Convenerant ad famam rei tum Græci permulti, tam populus universus Peræ, exspectantes pœnam; sacerdotesque aderant parati cum crucibus, veluti elaturi cadavera mortuorum. Tum Prætor, silentio per præconem facto, om-

figure, aux autres le cul, on appliqua aux mêmes méfaits la même peine.

CCVI

PLAISANTERIE SUR LES ROMAINS QUI MANGENT DES « VERTUS »

Le premier de Mai, les Romains font cuire et mangent le matin différentes sortes de légumes qu'ils appellent des *vertus*. On parlait un jour, entre amis, de cet usage devant Francesco Lavegni, Milanais : — « Il n'est » pas étonnant, » dit-il en riant, « que les » Romains aient dégénéré de leurs ancêtres, » puisque tous les ans ils anéantissent leurs » *vertus* en les mangeant. »

nibus maleficii reis culum radi fecit, asserens Genuenses barbam, non in facie, sed circa nates ferre. Ita rasura et faciei et culi æquata maleficii pœna est.

CCVI

FACETUM CONTRA ROMANOS QUI EDUNT « VIRTUTES »

Calendis Maii, Romani varia leguminum genera, quæ *virtutes* appellant, simul coquunt mane eduntque. Franciscus Lavegnis, Mediolanensis, per jocum, cum is mos recitaretur inter socios: — « Nequaquam mirum est, » inquit, « Romanos » a superioribus degenerasse, cum singulis annis » eorum *virtutes* edendo absumant. »

CCVII

DE QUELQU'UN QUI FIT VŒU DE DONNER UN CIERGE A LA VIERGE MARIE

Pendant mon séjour en Angleterre, j'ai entendu citer un mot plaisant d'un Capitaine de vaisseau marchand, qui était Irlandais. Son navire se trouvait assailli en pleine mer par une violente tempête et à demi brisé par les flots; l'équipage se croyait perdu. Le Capitaine fit vœu, s'il échappait au naufrage, d'offrir à certaine église de la Vierge Marie, Mère de Dieu, renommée pour de tels miracles, un cierge de la taille du grand mât. Son second lui dit : « Quel vœu imprudent ! il n'y » aurait pas, dans toute l'Angleterre, assez de

CCVII

DE QUODAM QUI VOVIT CANDELAM VIRGINI MARIÆ

Cum essem in Anglia, audivi facetum dictum cujusdam Magistri onerariæ navis, qui erat Hibernicus. Jactabatur magnis in mari fluctibus navis, et tempestate quassabatur, adeo ut salutem omnes desperarent. Magister, si salva navis evaderet tempestatem, cuidam ecclesiæ Dei Genitricis Virginis Mariæ, quæ ante ob similia miracula insignis erat, vovit candelam cercam, instar mali navis. Tum socius cum votum culparet ut difficillimum factu, cum in tota Anglia tantum ceræ non esse affirmaret ut talis candela posset

» cire pour un cierge d'un tel volume. — » Tais-toi, » répondit le capitaine; « laisse-» moi promettre à la Mère de Dieu tout ce » qu'il me plaira! l'important est de sortir » du péril. Si nous en réchappons, elle se » contentera d'une chandelle de deux sous. »

CCVIII

AUTRE PLAISANTERIE DE QUELQU'UN QUI FIT UN VŒU A SAINT CYRIAQUE

Certain marchand d'Ancône s'est moqué de la même façon de Saint Cyriaque, patron de cette ville et qui est représenté avec une longue barbe. Son navire était violemment secoué par la mer; il craignit de mourir et fit vœu de donner une maison à Saint Cy-

confici: — « Oho! tace, » inquit Magister, « et » quantumlibet Matri Dei pollicear, dummodo » periculum evadamus, sine. Nam si salvabimur » candela parvi nummuli contenta erit. »

CCVIII

FACETUM ITEM DE ALIO QUI FECIT VOTUM SANCTO CYRIACO

In eamdem sententiam Anconitanus quidam mercator in Sanctum Cyriacum (quem civitas barba promissa depictum patronum colit), jocatus est. Jactata magnis aliquando fluctibus navi, mortem veritus domum Cyriaco infra certum

riaque dans un délai qu'il détermina. Ce délai passé, le marchand avoua en confession au Curé de sa paroisse le vœu qu'il avait fait. Le Prêtre l'adjura d'accomplir ce vœu, dont il espérait bien tirer profit. Le marchand promit qu'il ne tarderait pas à décharger sa conscience d'un si grand poids; mais des remontrances, quelquefois un peu vives, et souvent renouvelées, ne le décidaient pas à s'exécuter. Un beau jour enfin, soit qu'il fût fatigué de l'insistance excessive du Prêtre, soit qu'il voulût afficher son impiété : — « Oh, » dit-il sur une nouvelle interpellation du Curé, « ne me rompez plus la tête à ce » propos; j'ai souvent dupé de plus longues » barbes que celle de Cyriaque. »

tempus se daturum vovit. Eo elapso, id Antistiti ecclesiæ per confessionem fassus est. Sacerdos (utile enim id sibi futurum erat) ad exsolvendum votum hortatur. Ille se tanto onere exsoluturum pollicitus, cum sæpius, et non absque reprehensione promissi nimium dilati, admoneretur, seu molestia Sacerdotis tam frequenter monentis, seu impietate motus, semel interpellatus : — « Ohe! » ne me amplius hac de re obtundas,» ait, « nam » majorem, quam qua Cyriacus est, jam barbam » decepi. »

CCIX

D'UNE FEMME QUI VOULAIT ÉPOUSER UN HOMME D'UN AGE AVANCÉ

Une Veuve disait à sa voisine : « Bien que » la vie en ce monde n'ait plus d'intérêt pour » moi, je prendrais volontiers un mari tran- » quille, d'âge avancé, plutôt pour me tenir » compagnie et m'aider à supporter l'exi- » stence que pour tout autre motif; car il est » temps pour moi de penser au salut de mon » âme plutôt qu'à la satisfaction de mes » sens. » La voisine promit de trouver le mari demandé; elle revint le lendemain et dit à la Veuve qu'elle avait découvert un homme pourvu de toutes les qualités désirables :

CCIX

MULIER VIDUA QUÆ CUPIEBAT HABERE VIRUM PROVECTA ÆTATE

Mulier Vidua cum diceret vicinæ, se, licet jam de vita hujus sæculi non curaret, cupere tamen virum quietum provecta ætate, societatis potius et communis vitæ subsidii, quam alterius rei causa, cum potius de salute animæ quam corporis lascivia esset cogitandum : illa inventuram se ejusmodi virum pollicita, postridie ad Viduam redit, et se comperisse virum testatur, in quo omnes, quas cuperet, virtutes inessent, et illum imprimis, quod ipsa optare videretur, mancum

« Surtout, » ajouta-t-elle, « il en a une que » vous m'avez paru mettre au-dessus de » toutes les autres : il n'est plus homme que » d'apparence. — Jamais! » répliqua la Veuve, « à aucun prix je ne le prendrai pour » mari; car si le Pacificateur manque » (ainsi appelait-elle le bâton qui sert à planter les hommes), « qui mettra la paix (car il faut » vivre en paix avec son époux), lorsqu'il » surgira entre nous une querelle ou une » dispute? »

CCX

D'UN MOINE QUI ENGROSSA UNE ABBESSE

L'Abbesse, bien connue de moi, de certain couvent, à Rome, était courtisée par un

virilibus esse. Tum Vidua : — « Istum, » inquit, « ego virum nullo pacto volo. Nam si Pacialis » (ita enim hominum appellavit Genitorem) « desit, » quis Mediator (pacifice enim cum viro vivendum » est), si quando, ut fit, altercatio gravior aut » discordia invicem oriretur, constitueret inter » nos pacem? »

CCX

DE QUODAM FRATRE ABBATISSAM IMPRÆGNANTE

Abbatissam certi monasterii de Urbe, quam novi, cum amaret Frater Ordinis Minorum,

Frère de l'Ordre des Mineurs, qui lui demandait souvent de coucher avec elle. Elle refusait, crainte de devenir grosse et de s'exposer ainsi à une punition sévère. Le Frère promit alors de lui procurer un *brevet* (c'est le nom qu'on donne à ces choses-là), qu'il lui suffirait de porter suspendu au col par un fil de soie pour n'être jamais enceinte et pouvoir, sans danger, voir qui bon lui semblerait. C'était ce qu'elle désirait le plus : elle eut pleine confiance et s'abandonna maintes fois à la lubricité du Frère. Au bout de trois mois, elle s'aperçut qu'elle était grosse. Dès qu'il en eut vent, le Moine s'enfuit. L'Abbesse, se voyant jouée, détacha le *brevet* et l'ouvrit pour lire ce qu'il y avait d'écrit dedans; elle y trouva ces mots en Latin de cuisine : *Asca imbarasca, non facias te supponi et non implebis tascam*. Il ne faut pas

petiit sæpius concubitum ejus. Id deneganti mulieri, eo quod vereretur ne conciperet, et exinde pœnam metuenti, pollicitus est Frater quoddam *breve*, ut appellant, se illi daturum, quod si ad collum filo sericeo suspensum ferret, prohiberet prolem, ut eo modo secura coire cum quocumque vellet posset. Credidit illa quod optabat : Frater mulierem sæpius compressit. Post tres menses, mulier gravida comperta est. Id resciscens Frater aufugit. Abbatissa se delusam conspiciens, *breve* illud dissolvit, aperuitque, ut videret quid intus esset scriptum. Verba hæc erant vulgaria : *Asca imbarasca, non facias te supponi, et non implebis*

être sorcier pour trouver cet excellent moyen d'éviter la fécondité.

CCXI

ÉTONNANTE RÉPONSE D'UN ENFANT AU CARDINAL ANGELOTTO

Angelotto, Cardinal Romain, homme d'un esprit caustique et toujours prêt à la satire, avait la parole vive, mais il n'était pas assez prudent. Un enfant d'une dizaine d'années, charmant espiègle, vint le voir pendant que le Pape Eugène était à Florence et lui fit un compliment assez court, mais fort bien tourné. Angelotto, étonné du sérieux de cet enfant et de sa vivacité de parole, lui adressa quelques questions auxquelles il répondit avec

tascam. Optima ad prohibendam fecunditatem incantatio.

CCXI

CUJUSDAM PUERI MIRANDA RESPONSIO IN ANGELOTTUM CARDINALEM

Angelotto, Cardinali Romano, homini mordaci et ad jurgandum prompto, verborum satis, prudentiæ parum erat. Ad eum, cum Pontifex Eugenius esset Florentiæ, accessit visitandi gratia puer decennis, admodum scitus, usus paucis verbis, oratione satis luculenta. Admiratus Angelottus pueri gravitatem suavitatemque dicendi, ac

beaucoup d'à-propos. Se tournant alors vers ceux qui étaient là : « Les enfants, » dit le Cardinal, « qui montrent tant d'esprit et de » savoir, voient leur intelligence décroître à » mesure qu'ils avancent en âge et sont des » sots lorsqu'ils atteignent la vieillesse. — Je » le vois bien par vous-même, » répliqua aussitôt le gamin; « personne n'a dû être » plus savant et plus spirituel que vous, » quand vous étiez jeune. » Le Cardinal fut abasourdi de cette brusque et plaisante riposte; il avait réussi à se faire reprendre de sa sottise par un enfant.

nonnulla percunctatus ad quæ puer scite respondit, versus ad astantes : « Simili ingenio et » ita docti a pueritia, » inquit, « crescentibus » annis decrescunt intellectu, et stultiores pro» vecta ætate evadunt. » Tum puer extemplo : — « Doctissimus ergo profecto sapientissimusque » præ cæteris vos in teneris annis esse debuistis. » Obstupuit subito faceteque responso Cardinalis, stultitiæ ab illo reprehensus, quem ferme infantem videbat.

CCXII

D'UN APPRENTI SAVETIER QUI BESOGNAIT LA FEMME DE SON PATRON

L'apprenti d'un savetier d'Arezzo revenait souvent à la maison de son patron, sous prétexte qu'il y était mieux pour coudre les souliers. Toutes ces allées et venues finirent par mettre martel en tête au cordonnier, qui rentra un jour chez lui à l'improviste et surprit l'apprenti en train de besogner son épouse : « Voilà une façon que je n'entends » pas te payer, » lui dit-il; « va-t'en au » diable! »

CCXII

DE DISCIPULO CERDONIS QUI SUBAGITABAT UXOREM MAGISTRI

Aretii discipulus cerdonis sæpius domum redibat, simulans se ibi commodius calceos suere. Orta ex frequenti recessu suspicione, cerdo domum cum insperato redisset, discipulum subagitantem uxorem deprehendit, in quem conversus cerdo : « Pro istiusmodi sutura, » inquit, « ne» dum pecunias dem tibi, sed habeto gratias » malas. »

CCXIII

JOYEUX CONTE D'UNE JEUNE FEMME QUI FAISAIT DES PETS

Une jeune mariée allait visiter ses parents. En traversant un bois avec son mari, elle vit des béliers sauter des brebis, et demanda pourquoi ils s'adressaient aux unes plutôt qu'aux autres : — « Parce que, » dit le mari en riant, « dès qu'une brebis fait un pet, le » bélier la saute. — Et les hommes, » demanda-t-elle, « en est-il de même? — Oui, » répondit-il. Aussitôt elle fit un pet, et le mari, pris au mot, dut s'exécuter. On s'était à peine remis en marche, que la jouvencelle fit encore un pet; le mari accomplit de nouveau son

CCXIII

FACETIA CUJUSDAM ADOLESCENTULÆ QUÆ EMITTEBAT PETUM

Nupta adolescentula ad parentes proficiscens, cum per sylvam iter cum viro faceret, conspectis nonnullis ovibus quas arietes subigebant, quæsivit cur potius cum illis quam cum aliis coirent. Vir, jocando : — « Quæ crepitum facit ovis, » inquit, « statim comprimitur ab ariete. » Petiit illa numquid et viris id moris esset. Cum vir annuisset, illa statim crepitum edidit; vir joco suo deprehensus uxorem cognovit. Cum deinde paulum viæ processissent, iterum mulier pepedit.

devoir. Ils arrivaient à la lisière de la forêt, quand la femme, prenant goût à ce jeu, péta pour la troisième fois. Mais l'homme, fatigué de la route et de ces deux assauts, s'écria : « Quand tu rendrais tes boyaux, je ne tra- » vaillerai pas davantage. »

CCXIV

QU'Y A-T-IL DE PLUS AGRÉABLE A DIEU, DIRE OU FAIRE?

Un plaisant de ma connaissance posait cette question à un Religieux : « Qu'est-ce qui est » le plus agréable à Dieu : dire ou faire? — » Faire, » répondit le Religieux. — « Donc, » répliqua le farceur, « il est plus méritoire » de faire des chapelets que de les dire. »

Vir denuo matrimonio usus est. Cum jam ad finem nemoris pervenissent, fœmina, tali ludo gaudens, tertio petum emisit. Tunc vir, coeundo et ambulando fessus : « Non si cor cacares, » ait, « te amplius subagitarem. »

CCXIV

QUID SIT ACCEPTIUS DEO, DICERE AUT FACERE?

Facetus quidam notus meus petivit a Religioso, utrum esset Deo acceptius, dicere aut facere? Ille facere cum dixisset : — « Ergo, » ait alter, « plus meretur qui facit *Pater Noster*, quam qui » dicit. »

CCXV

D'UN ÉGYPTIEN QU'ON CHERCHAIT A CONVERTIR

Un Chrétien exhortait certain mécréant d'Égypte, avec lequel il entretenait depuis longtemps des relations et qui était venu en Italie, à entrer une fois au moins à l'église, pendant la célébration d'une Messe solennelle. L'Égyptien y consentit et assista à la Messe, avec les fidèles. Quelque temps après, on lui demanda, dans une réunion, ce qu'il lui semblait des cérémonies et de la solennité de l'Office : — « Tout s'y passe très-bien et » dans l'ordre, » répondit-il, « sauf une seule » chose : c'est qu'à la Messe on n'observe » guère la charité. Il n'y en a qu'un qui » mange et boive, parmi tant d'affamés, et il

CCXV

DE ÆGYPTIO HORTATO AD FIDEM

Hortatus est Christianus quemdam infidelem Ægyptium, quocum sibi diutina vitæ consuetudo fuerat, cum is in Italiam venisset, ut semel interesset in ecclesia, dum Missa solemnis celebraretur. Assentitur ille, et Missæ interfuit cum Christianis. Rogatus deinde in cœtu, quid sibi de cærimoniis et solemnitate Officii videretur, respondit omnia recte et ex ordine præter unum sibi videri facta; nullam enim caritatem in ea Missa esse servatam, cum unus solus, reliquis

» ne leur laisse ni une miette de pain ni une » goutte de vin. »

CCXVI

D'UN ÉVÊQUE ESPAGNOL QUI MANGEA DES PERDRIX EN GUISE DE POISSONS

Un Évêque Espagnol, qui voyageait un Vendredi, s'arrêta dans une auberge et envoya son valet acheter du poisson; le valet revint disant qu'il n'y en avait pas à vendre, mais qu'il avait trouvé deux perdrix. L'Évêque lui répondit : — « Va les acheter, fais les cuire » et sers-les-moi à table. » Le valet, tout étonné, pensa que cet achat devait être réservé pour le Dimanche et demanda à l'Évêque si vraiment il allait les manger, un jour maigre,

esurientibus, comedisset ac bibisset, nulla portione cibi ac potus reliquis impensa.

CCXVI

DE EPISCOPO HISPANO QUI COMEDIT PERDICES PRO PISCIBUS

Episcopus Hispanus iter faciens die Veneris ad hospitium divertit, missoque servo qui pisces emeret, hic non reperiri eos venales, sed duas perdices patrono retulit. Ille eas emi et simul coqui, ac in mensam deferri jussit. Admiratus servus, qui eas emptas pro die Dominico crederet, quæsivit ab Episcopo, num eas esset esurus, cum

où la chair est défendue : — « Je les man» gerai, » répondit l'Évêque, « comme si » c'étaient des poissons. » L'étonnement du domestique redoubla : — « Ne sais-tu pas » que je suis Prêtre? » dit l'autre; « quel est » le plus difficile, de fabriquer le corps du » Christ avec du pain, ou des perdrix avec » des poissons? » Il fit le signe de la croix, commanda aux perdrix de se changer en poissons et les mangea comme tels.

CCXVII

D'UN FOU QUI, ÉTANT COUCHÉ AVEC L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE, L'ACCUSA D'ÊTRE UN QUADRUPÈDE

Le défunt Archevêque de Cologne aimait beaucoup un fou qu'il faisait coucher avec

tali die carnes essent prohibitæ. Tum Episcopus : « Pro piscibus, » inquit, « utar. » Multoque id magis admiranti responsum : « An nescis, » ait, « me Sacerdotem esse? Quid est majus ex pane » corpus Christi facere, an ex perdicibus pisces? » Factoque crucis signo, cum eas in pisces verti imperasset, pro piscibus usus est.

CCXVII

DE FATUO DORMIENTE CUM ARCHIEPISCOPO COLONIENSI, QUI DIXIT EUM QUADRUPEDEM

Archiepiscopus Coloniensis defunctus habebat in deliciis fatuum, qui secum in lecto cubabat.

lui. Une fois qu'une Nonne tenait au lit compagnie à l'Archevêque, le fou, qui était au pied, s'aperçut qu'il y avait sous les draps plus de jambes que d'ordinaire. Il en tâta une et demanda à qui elle était : — « A moi, » répondit le Prélat. Le fou en tâta une seconde, une troisième, une quatrième, et l'Archevêque disait toujours qu'elles étaient à lui. Alors le fou se leva en toute hâte, et, se précipitant par la fenêtre : « Accourez tous, » s'écria-t-il d'une voix tonnante, « venez voir un miri-
» fique prodige : notre Archevêque est de-
» venu un quadrupède! » Il découvrit ainsi les fredaines du Prélat. Celui qui s'amuse de la société des fous est certainement plus fou qu'eux.

Cum aliquando Monialis eodem in lecto jaceret, sensit fatuus, qui in inferiori parte jacebat, plures solito esse in lecto pedes. Tacto uno pede, quæsivit, cujusnam is pes esset. Suum esse respondit Archiepiscopus. Cum alterum, deinde tertium, quartumque tetigisset, omnes Archiepiscopus respondit suos esse. Tum ille festinus surgens ad fenestram prodiit, magna voce exclamans : « Ac-
» currite omnes ad videndum novum et insuetum
» monstrum. Noster enim Archiepiscopus qua-
» drupes factus est! » Ita patroni turpitudinem detexit. Insanior est certo fatuo, qui fatuis delectatur.

CCXVIII

PLAISANTERIE DU PAPE MARTIN A UN AMBASSADEUR IMPORTUN

Un envoyé du Duc de Milan demandait je ne sais quoi avec acharnement au Pape Martin V, qui ne voulait pas en entendre parler. L'importun insista et suivit le Pontife, en le harcelant toujours, jusqu'à la porte de sa chambre à coucher. Là, le Pape voulut enfin lui échapper : « Oh! » dit-il, en portant la main à sa mâchoire, « que j'ai mal aux » dents! » et il rentra chez lui.

CCXVIII

FACETUM MARTINI PONTIFICIS IN ORATOREM MOLESTUM

Petebat a Pontifice Martino V. Orator Ducis Mediolani nescio quid instantius, quod ille concedere nolebat. Cum Orator importunius instaret, sequebatur petendo Pontificem usque ad cubiculi fores. Tum ille ut se ea molestia eximeret, posita ad genas manu : « Ho! dentes summe doleo, » inquit, relictoque Oratore cubiculum ingressus est.

CCXIX

DE QUELQU'UN QUI CONDAMNAIT LA VIE DU CARDINAL ANGELOTTO

Quelqu'un récriminait contre la vie et le caractère de feu le Cardinal Angelotto; ç'avait été, en effet, un homme rapace et violent, absolument dépourvu de conscience : « Je » pense bien, » dit un des assistants, « que le » Diable l'a déjà mangé et chié plus d'une » fois, à cause de ses scélératesses. » Un autre bon plaisant répondit : — « Sa chair était si » peu ragoûtante, qu'aucun Diable, tant bon » estomac eût-il, n'aurait osé la manger, » crainte de vomir. »

CCXIX

DE QUODAM QUI DAMNABAT VITAM CARDINALIS ANGELOTTI

Damnabat quidam multis verbis vitam et mores Angelotti Cardinalis defuncti. Fuit enim rapax et violentus, ut cui nulla esset conscientia. Tum ex adstantibus unus : « Opinor, » inquit, « Diabolum jam vorasse et cacasse eum sæpius » ob scelera sua. » Alter, vir facetissimus : — « Adeo mala caro ejus fuit, » inquit, « ut nullus » Dæmon, quamtumvis bono stomacho, illam » præ nausea comedere auderet. »

CCXX

D'UN PLAISANT QUI SE MOQUAIT D'UN CHEVALIER FLORENTIN

Il y avait naguère à Florence un Chevalier que nous avons connu, dont la taille était fort exiguë et qui portait une barbe assez longue. Un farceur se mit à se moquer de lui, à le plaisanter, chaque fois qu'il le rencontrait, sur l'exiguïté de sa taille et sur la longueur de sa barbe; il y mettait tant d'acharnement, qu'il en devenait insupportable. La femme du Chevalier prit la chose à cœur, fit venir notre homme, le régala d'un bon repas et lui fit cadeau d'un habit, en lui recommandant de ne plus molester son mari. Il le promit; quand, par hasard, il rencontrait le Chevalier, il ne soufflait mot. Cela

CCXX

DE FATUO QUI MILITEM FLORENTINUM IRRIDEBAT

Erat olim Florentiæ Equestris ordinis vir nobis notus, statura admodum parvus, et barba utebatur paulum prolixa. Quidam fatuus eum irridere cœpit, et in staturam ac barbam jocari, quoties in ipsum in via incidisset, adeo importune, aliquando ut molestus esset. Hoc Equitis sentiens uxor, fatuum ad se vocatum optimo cibo farsit, vestemque dedit, rogans ne amplius illuderet viro. Promisit ille, et cum offenderet aliquando

surprit, chacun l'excitait à parler, lui demandait pourquoi il ne jasait pas comme auparavant. Alors, posant un doigt sur ses lèvres : — « On m'a rempli la bouche, » dit-il, « je » ne puis plus rien dire. » Le meilleur moyen de se concilier la bienveillance, c'est de donner à manger aux gens.

CCXXI

RAISONS QUE FAIT VALOIR UNE FILLE AUPRÈS DE SON PÈRE POUR S'EXCUSER D'ÊTRE STÉRILE

La femme de certain Seigneur fut, après quelques années, répudiée par son mari pour cause de stérilité. Elle revint à la maison paternelle, et l'auteur de ses jours lui fit en secret de vifs reproches : pourquoi n'avait-

hominem, tacitus præteribat. Hoc admirati adstantes ad loquendum irritabant : simul quærentes cur nil, ut antea, loqueretur. Tum ille, digito ad os posito : — « Obturavit, » inquit, « os meum, » ut amplius nequam loqui. » Optimus ergo ad conciliandam benevolentiam opifex est cibus.

CCXXI

EXCUSATIO STERILITATIS FILIÆ AD PATREM

Domini cujusdam uxor rejecta ac repudiata est a viro post annos aliquot ob sterilitatem. Cum in domum paternam rediisset, objurgavit

elle pas cherché, fût-ce avec d'autres que son mari, à faire quelque enfant? — « Mon » père, » répondit-elle, « il n'y a vraiment » pas de ma faute; j'ai essayé tous les valets » de la maison, voire les garçons d'écurie, et » cela ne m'a servi de rien. » Le père plaignit l'infortune de la pauvre enfant, qui avait si bien fait son possible pour ne pas rester stérile.

CCXXII

GIOVANNI ANDREA PRIS EN FLAGRANT DÉLIT D'ADULTÈRE

Giovanni Andrea, Docteur Bolonais, dont la renommée est si répandue, fut surpris par sa femme en train de besogner sa servante.

eam secreto pater, quod non, et cum aliis, creandis liberis operam dedisset. Tum illa : — « Mi » pater, » inquit, « nulla hujus rei residet in me » culpa : omnes enim famulos, etiam stabularios » sum experta, an possem concipere, et nullius » usus profuit mihi. » Doluit filiæ fortunam pater procul existentis a sterilitatis culpa.

CCXXII

JOHANNIS ANDREÆ ADULTERIUM DEPREHENDITUR

Joannem Andream, Doctorem Bononiensem, cujus fama admodum vulgata est, subagitantem ancillam domesticam uxor deprehendit. Re in-

La femme, que son mari n'avait pas habituée à pareil scandale, se tourna vers lui : « Ah ! » Giovanni, » s'écria-t-elle, « où est donc » cette fameuse sagesse ? — Ici même, dans » ce trou, » répondit sèchement le mari, « et » elle s'y trouve fort bien. »

CCXXIII

D'UN FRÈRE MINEUR QUI FIT LE NEZ D'UN ENFANT

Un Romain très-spirituel, avec qui je causais dans une réunion, me raconta une bien plaisante histoire arrivée à une de ses voisines : « Un Frère de l'Ordre des Mineurs, nommé Lorenzo, » dit-il, « avait jeté les yeux sur une belle jeune femme mariée à un de mes voisins » (et il m'en cita le nom); « pour

sueta stupefacta mulier, in virum versa : « Ubi » nunc, » ait, « Joannes, est sapientia vestra? » Ille nil amplius locutus : — « In vulva istius, » respondit, « loco admodum sapientiæ accommo» dato. »

CCXXIII

DE FRATRE MINORUM QUI FECIT NASUM PUERO

Romanus vir facetissimus, in cœtu mihi confabulanti, retulit historiam risus plenam quæ acciderat vicinæ suæ : « Frater, » inquit, « Ordinis Minorum, nomine Laurentius, oculos conjecerat in adolescentulam formosam nuptam vici-

arriver à ses fins, il demanda au mari d'être parrain de son premier-né. A force d'observer la jouvencelle, il avait deviné qu'elle était grosse; il vint la trouver, et, en présence de son mari, comme un sorcier qui lit dans l'avenir, il lui dit : « Vous êtes grosse, mais » l'enfant dont vous accoucherez sera pour » vous une grande cause de chagrin. » La femme crut qu'il faisait allusion au sexe de l'enfant : — « Quand bien même ce serait une » fille, » dit-elle, « elle sera la bienvenue. — » Oh! c'est pire que cela! » dit le Frère, en prenant la plus triste figure ; la femme voulut savoir de quoi il s'agissait; mais elle eut beau insister, il refusa de s'expliquer davantage. Enfin, soucieuse d'apprendre ce dont elle était menacée, elle fit venir le Moine à l'insu de son mari, et obtint, non sans l'avoir long-

no » (et nomen retulit) « meo. Quærens ulterius progredi, petivit a viro, ut primæ prolis compater esset. Præsentiens Frater, qui omnia vestigia adolescentulæ observabat, illam esse prægnantem, viro præsente, accessit ad mulierem, et tanquam futurorum divinator, dixit et gravidam illam esse, et parituram quod plurimum mœstitiæ afferret. Mulier de fœmina suspicans dictum : — « Etiam si fœmella fuerit, » inquit, « erit » gratissima. » Aliud quid gravius mœsto vultu Frater asseverans, scrupulum, quid esset, noscendi injecit mulieri; sed quo instantius futura rogabat, ille constantius se dicturum negabat. Tandem sua mala noscendi cupida mulier, clam

temps supplié, qu'il lui révélât tout. Après lui avoir recommandé un secret absolu, Lorenzo lui dit qu'elle mettrait au monde un enfant mâle, mais qu'il n'aurait pas de nez, chose horrible dans le visage d'un homme. La pauvrette fut bien effrayée : « Et il n'y a » pas de remède ? » demanda-t-elle. — « Si, » répondit l'autre, « mais il faut convenir d'un » jour où je coucherai avec vous pour recti- » fier la besogne de votre mari et faire à » l'enfant le nez qui lui manque. » Si dur que cela lui parût, elle consentit, par crainte d'avoir un enfant difforme, et, le jour dit, se livra au Frère, qui, sous prétexte d'achever le nez, revint plus d'une fois. Par pudeur, elle n'osait bouger : le Moine *eam moveri jubebat, ut ex confricatione* le nez fût plus

viro, accersito Fratre, multis precibus impetravit, ut sibi, quid id monstri esset, referret. Ille silentio opus esse dictitans, tandem ait illam masculum parituram et absque naso, quæ est turpissima omnium in facie hominis nota. Exterrita adolescentula, et, numquid remedii adhiberi posset, petente, annuit ille, sed certa die opus esse, ut cum ea concumberet, et se suppleturum viri defectum, et puero additurum nasum. Quamvis durum id fœminæ videretur, tamen, ne infans informis nasceretur, præstituta die, se subdidit Fratri. Et, cum ille nondum nasum perfectum esse diceret, sæpius cum muliere concubuit. Illa, præ verecundia, cum staret immobilis, Frater moveri eam jubebat, ut ex confricatione

solidement soudé. Enfin, le hasard fit qu'elle accoucha d'un garçon pourvu d'un nez majestueux; la commère s'en étonna: — « C'est, » dit le Frère, « que je n'ai pas assez regardé » à ma peine, en l'achevant. » Elle avoua elle-même la chose à son mari, estimant qu'il eût été affreux d'avoir un enfant sans nez, et le benêt la félicita; il approuvait tout à fait la besogne du Moine. »

CCXXIV

D'UN FLORENTIN TRÈS-MENTEUR

Il y avait à Florence un homme si enclin à mentir, que jamais un mot de vérité ne sortait de sa bouche. Un de ses amis, qu'il avait souvent trompé, le rencontra un jour,

magis nasus cohæreret. Tandem casu masculus ortus est, et naso admodum protento. Id admirante muliere, Frater nimiam naso perficiendo operam impensam dixit. Hoc ipsamet viro retulit, existimans rem infandam, filium absque naso deformatum nasci; quod et maritus laudavit, et operam compatris non est aspernatus. »

CCXXIV

DE MENDACISSIMO FLORENTINO

Erat Florentiæ quidam adeo mendaciis assuetus, ut nunquam verum ex ore suo prodiret. Unus quocum sæpius consueverat, multisque

et, avant qu'il eût desserré les dents : « Tu » mens, » lui dit-il. — « Comment ? » répliqua l'autre, « je n'ai encore rien dit. — Je veux » dire, » reprit l'ami, « que tu vas mentir, si » tu parles. »

CCXXV

D'UN JALOUX QUI SE CHATRA POUR ÉPROUVER LA VERTU DE SA FEMME

Certain habitant de la ville de Gobbio, nommé Giovanni, jaloux à l'excès, se demandait comment faire pour savoir à coup sûr si sa femme s'abandonnait à quelque autre. Par une ruse longuement méditée et bien digne d'un jaloux, il se châtra de ses propres mains :

fallaciis usus erat, cum ei semel mendax obviam fieret, tamquam locuturus: « Mentiris, » inquit ille. — « Quomodo mentior, » ait, « qui nihil » dixi? » Tum alter: — « Ego, si quid loqueris, » aio. »

CCXXV

ZELOTYPUS QUIDAM SE CASTRAVIT UT UXORIS PROBITATEM COGNOSCERET

Quidam in civitate Eugubii admodum zelotypus, Joannes nomine, nesciebat quo maxime modo animadverteret, si uxor cum altero aliquo consuevisset. Excogitata calliditate zelotypis digna se ipsum castravit, eo consilio ut, si uxor

« A présent, » dit-il, « si ma femme devient » grosse, elle ne pourra pas nier l'adultère. »

CCXXVI

RÉPONSE AUX PAROLES D'UN PRÊTRE A L'OFFERTOIRE

Un Prêtre de Florence recevait, selon l'usage, au moment de l'Offertoire, les dons des fidèles; c'était un jour de grande fête, et il disait à tous ceux qui faisaient leur offrande les mots accoutumés : « *Vous recevrez cent* » *pour un et vous posséderez la vie éternelle.* » En entendant ces paroles, un vieux Noble, qui donnait une pièce blanche, s'écria : « Qu'on me rende seulement le capital (com» me on dit), et je m'en contenterai. »

postmodum concepisset, in adulterio fuisse convinceretur.

CCXXVI

SACERDOS OFFERENTIBUS QUID DICENS AUDIVERIT

Cum quidam Sacerdos Castri Florentini, in Offertorio, quod die solemni ex consuetudine recipiebat a populo, illud de more diceret offerentibus : « *Centum pro uno accipietis, et vitam æter-* » *nam possidebitis,* » unus senex Nobilis qui nummum dabat, auditis his verbis : « Satis di» cerem, » inquit, « si tantum capitale (ut vulgo » dicitur) redderetur mihi. »

CCXXVII

D'UN PRÊTRE QUI SE TROMPA EN PRÊCHANT ET DIT « CENT » AU LIEU DE « MILLE »

Autre histoire du même genre. Un Curé exposait à ses paroissiens le passage de l'Évangile d'après lequel notre Sauveur nourrit cinq mille hommes avec cinq pains. Par erreur, au lieu de dire cinq mille, il dit cinq cents. Son clerc lui fit observer à voix basse qu'il se trompait de chiffre, qu'il y avait cinq mille dans l'Évangile : — « Tais-toi, grosse » bête, » répondit le Curé, « ils auront bien assez » de peine à croire même aux cinq cents. »

CCXXVII

SACERDOS PRÆDICAVIT ET IN NUMERO ERRAVIT, « CENTUM » PRO « MILLE » DICENS

In eadem sententia Sacerdos quidam, cum exponeret populo suo Evangelium, referens Salvatorem nostrum quinque panibus quinque millia hominum saturasse, errore dixit pro quinque millibus quingentos. Tum clericus suus cum submurmurans dixisset eum in numero errasse, cum quinque millia Evangelium referret : — « Tace, » inquit, « stulte, nam vix numerum, » quem dixi, credent. »

CCXXVIII

SAGE RÉPONSE DU CARDINAL D'AVIGNON AU ROI DE FRANCE

Il me plaît de rapporter parmi ces menus propos un mot piquant du Cardinal d'Avignon, un homme d'esprit. A l'époque où les Papes résidaient à Avignon, ils se faisaient précéder d'un certain nombre de chevaux houssés et caparaçonnés, qu'on tenait en main, pour augmenter la splendeur de leur cortége. Le Roi de France, indigné, demanda un jour au Cardinal si jamais les Apôtres avaient déployé une telle pompe : — « Certainement non, » répondit le Prince de l'Église, « mais les Apôtres existaient à une » époque où les Rois aussi vivaient autre-

CCXXVIII

SAPIENS DICTUM CARDINALIS AVINIONENSIS AD REGEM FRANCIÆ

Visum est mihi in has confabulationes nostras conferre salsum dictum Cardinalis Avinionensis, viri prudentissimi, quem, cum Pontifices Avinione morarentur, cum equi plures, strati phalerati que vacui sessoribus pro magnificentia præirent, rogavit eum Rex Franciæ indignabundus, numquid Apostoli ea pompa usi essent. Tum Cardinalis : — « Nequaquam, » respondit, « sed » Apostolos eo quoque fuisse tempore, » inquit,

» ment, alors qu'ils étaient des bergers et des » gardeurs de bestiaux. »

CCXXIX

TERRIBLE HISTOIRE ARRIVÉE A SAINT-JEAN DE LATRAN

Ce n'est pas pour amuser mon lecteur, mais pour lui inspirer l'horreur du crime, que je vais noter ici une histoire épouvantable. Un Religieux Romain, de l'Ordre des Augustins, prêchait les fidèles en ma présence, pendant ce Carême, et, pour les exhorter à confesser leurs péchés, il leur dit avoir été témoin, six ans auparavant, du miracle que voici : Il s'était levé après minuit, pour venir

« quo et Reges aliis moribus viverent, cum pa- » stores essent et armentorum custodes. »

CCXXIX

TERRIBILE FACTUM IN LATERANENSI ECCLESIA

Non confabulandi, sed a sceleribus deterrendi gratia, res monstro similis refertur. Quidam Religiosus, ex Ordine Augustinensium, Romanus, dum verba haberet ad populum hac Quadragesima, me adstante, hortareturque ad confessionem peccatorum, hoc miraculum sibi accidisse sex annis antea dixit. Cum noctu in basilica Lateranensi cum aliis surrexisset post mediam noctem,

chanter matines avec les autres dans la basilique de Saint-Jean de Latran; tout à coup, d'une tombe où un citoyen Romain avait été enseveli dix-huit jours auparavant, une voix sortit appelant les Religieux et les suppliant d'approcher. Après un premier moment de terreur, les Moines se rassurèrent et se rendirent où la voix les appelait: « Ne craignez » rien, » leur dit le mort, « mais allez chercher » le calice, apportez-le-moi et soulevez la » pierre. » Cela fait, le mort se leva et cracha l'hostie consacrée qu'il avait reçue avant de mourir. Puis il leur dit: « Je suis damné; » je souffre les plus horribles tourments pour » avoir abusé de la mère et de la fille, et ne » m'en être jamais confessé. » Après ces paroles, le cadavre se recoucha.

ad matutinas horas Deo canendas, ait vocem e sepulchro, quo antea 18 diebus quidam Romanus civis conditus fuerat, prodisse, sæpius compellantem ut ad se adirent : illos ad primam vocem territos, tum paulum confirmato animo, quo vox trahebat, accessisse, ac subinde mortuum dixisse ne timerent, sed irent, calicemque afferrent et lapidem submoverent. Quo facto, surrexisse mortuum ac hostiam sacratam, quam ante mortem sumpserat, in calicem spuisse : tum dixisse se damnatum maximis cruciari pœnis, eo quod matrem filiamque cognoverat, quæ scelera nunquam fuisset confessus : hic dictis cadaver recubuisse.

CCXXX

COMMENT FUT CONFONDU UN PRÉDICATEUR QUI CRIAIT BIEN FORT

Un Religieux, qui prêchait souvent, criait très-fort, comme les sots en ont l'habitude ; l'une des femmes qui étaient là se mit à pleurer au bruit de ces formidables éclats de voix, si bien que le Religieux finit par s'en apercevoir. Persuadé que c'était son sermon qui rappelait à cette femme l'amour de Dieu, réveillait sa conscience et lui arrachait des larmes, il l'appela près de lui et lui demanda quelle était la cause de ses gémissements, si c'étaient ses paroles qui l'agitaient ainsi et lui faisaient répandre ces pieuses larmes, comme il le croyait. La femme répondit au

CCXXX

PRÆDICATOR MULTUM CLAMANS QUOMODO CONFUNDEBATUR

Quum Religiosus ad populum prædicans sæpius, ut stultorum mos est, magna você clamitaret, quædam ex astantibus fœminis ad exclamantis veluti rugitum plorabat. Hac re sæpius animadversa, Religiosus, existimans mulierem verbis suis, ex zelo Dei et conscientia, motam flere, ad se vocatam rogavit quæ causa esset gemitus, et num verbis suis mentis spiritu agitata, lacrymas illas pias, ut putabat, effunderet. Illa

prédicateur qu'elle était profondément émue et attristée par ses cris et ses éclats de voix : « Je suis veuve, » dit-elle, « et mon pauvre » défunt m'avait laissé un âne dont le travail » me faisait vivre; cet âne avait l'habitude » de braire nuit et jour, comme vous-même; » il est mort et me voilà maintenant dans la » misère, sans ressources. Aussi, quand je » vous ai entendu parler si fort, d'une voix » qui m'a paru toute semblable à celle de » mon âne, le souvenir de la pauvre bête » m'a fait pleurer malgré moi. » Ainsi fut confondue la sottise de ce prédicateur, qui aurait plutôt mérité le nom de brailleur.

vero vocibus et clamoribus ejus impulsam se acriter animo commoveri et dolere respondit : se enim viduam esse cui olim asellus a marito esset relictus, ex quo partem sui victus traheret; eum sæpius, ut Religiosus ille consueverat, rugire die noctuque solitum : hunc defunctum se miseram sine subsidio reliquisse. Itaque cum prædicantem illum audiret magnis vocibus resonantem, similem illum voce asino suo videri, cujus recordatione commota ad flendum, etiam invita, impelleretur. Stultus ille, latrator potius quam prædicator, sua stultitia confusus abiit.

CCXXXI

D'UNE JEUNE FEMME JOUÉE PAR UN VIEUX MARI

Un Florentin, déjà vieux, épousa une jeune fille que des matrones avaient instruite à résister au premier assaut de son mari et à ne pas rendre la place tout de suite. Elle refusa net. Le mari, qui s'était mis en frais et naviguait toutes voiles dehors, étonné de ce refus, lui demanda pourquoi elle ne voulait pas satisfaire ses désirs : — « J'ai mal à la tête, » prétexta la jeune fille. Le mari désarma, se tourna de l'autre côté et dormit jusqu'au point du jour. L'épousée, voyant qu'on ne la sollicitait pas davantage, eut regret d'avoir suivi le conseil des commères et repoussé les in-

CCXXXI

DE ADOLESCENTULA PER SENEM MARITUM DELUSA

Florentinus, jam senex, uxorem duxit adolescentulam, quæ a matronis edocta, ut primo insultu noctis obsisteret viro, neque primo prælio arcem traderet, renuit congressum. Vir, ad navigandum plenis ad id impensa opera velis paratus, ubi illam renitentem cognovit, quæsivit cur sibi non obsequeretur. Cum virgo dolorem capitis causata esset, vir, demissa virga, in aliud latus revolutus, usque ad diluculum dormivit. Puella sentiens se non amplius peti, dolensque consilium

stances qu'on lui avait faites; elle réveilla son mari : « Je n'ai plus mal à la tête, » dit-elle. — « Mais moi, » répondit le mari, « *doleo* » *caudam*, à présent, » et il laissa sa femme pucelle comme devant. Acceptez donc ce qui vous est agréable quand on vous l'offre : c'est un avis bon à suivre.

CCXXXII

LES CHAUSSES D'UN FRÈRE MINEUR TRANSFORMÉES EN RELIQUES

Une histoire bien drôle et qui mérite une place dans ces contes est récemment arrivée à Amalia : Une femme mariée, poussée, je crois, par le désir de remplir ses devoirs, confessait ses péchés à un Religieux de l'Ordre

datum, et se postulanti non consensisse, excitato viro, dixit, se non amplius dolere caput. Tum ille : — « At ego nunc doleo caudam, » respondit, uxore virgine, ut erat, relicta. Sanum igitur consilium est accipere rem proficuam, cum datur.

CCXXXII

DE RELIQUIIS BRACARUM CUJUSDAM MINORIS

Res digna risu et ut confabulationibus inseratur nuper accidit Ameliæ. Nupta mulier et mota, ut existimo, bene agendi conscientia, confitebatur peccata sua Religioso ex Ordine Minorum. Hic,

des Mineurs. Le Confesseur se sentit, tout en parlant, envahi par la concupiscence charnelle, et petit à petit, il amena sa pénitente à faire à sa volonté; tous deux cherchèrent un lieu et une occasion favorables à leurs projets. Il fut convenu que la femme, feignant une maladie, manderait le Frère auprès d'elle pour la confesser (on laisse, en effet, les Confesseurs en tête-à-tête avec leurs pénitents, afin qu'ils puissent les entretenir librement du salut de leur âme). La femme simula une maladie, se mit au lit, comme si elle éprouvait de vives souffrances, et demanda son Confesseur. Celui-ci arrivé, tout le monde se retira et le Moine, resté seul avec elle, la caressa plus d'une fois. Cela durait longtemps; on rentra dans la chambre, et le Frère s'en alla en prévenant qu'il reviendrait le

inter loquendum, exarsit in concupiscentiam carnis, et, tandem multis verbis muliere in voluntatem suam traducta, quærebatur facultas et locus rei conficiendæ. Placuit ut mulier, se ægram fingens, hunc Fratrem pro Confessore ad se vocaret : consuesse enim solos ejusmodi homines relinqui, ut, remotis arbitris, quæ ad animam spectant libera sit loquendi facultas. Illa, ficta ægritudine corporis, lectum ingreditur, dolorem pergrandem simulat, Confessorem accersit, qui, ut ad eam venit, cum cæteri abissent, solus solam sæpius cognovit. Cum diutius morarentur, interventu aliorum, Frater, veluti nondum perfecta confessione, abiit, postridie reversurus. Redit,

lendemain pour recevoir la fin de la confession. Il revint, en effet, posa ses chausses sur le lit de la femme, et la débarrassa de ses péchés par le même procédé que la veille. Mais voilà que tout à coup le mari, étonné qu'une confession fût si longue, entre dans la chambre. Le Frère, effrayé de cette irruption subite, s'en va en oubliant ses chausses. Le mari les voit, et s'écrie que c'est un paillard et non un Moine qui se sauve; toute la maison, ameutée par le bruit qu'il fait, examine les chausses délaissées et demande vengeance. Notre homme court aussitôt chez le Prieur du couvent, se plaint amèrement de l'affront qu'il a subi et menace de mort le coupable. Le Prieur, qui était vieux, calme sa colère, lui dit que ses clameurs appellent la honte sur lui-même et sur sa famille, lui remontre

mulieris supra lecticam bracis positis, priorique modo peccata examinat. Vir nonnihil suspicans de tam longa confessionis mora, cubiculum ingreditur. Ille, subito interventu perculsus, bracas oblitus abiit. Maritus, bracis visis, exclamat adulterum, non Fratrem esse, totaque domus ad bracarum aspectum facinus indignum conclamat. E vestigio Primarium conventus Fratrum vir clamitans convenit, indignum factum queritur, mortem malefico minatur. Alter, qui senex erat, iram comprimit, asserens illum in propriæ familiæ suumque dedecus exclamare; taciturnitate et reticentia esse opus, ut contegeretur crimen. Ille ita rem palam esse, repertis bracis, ait, ut nequeat

qu'il faut de la discrétion, du silence, pour que le crime reste ignoré de tous. Mais le mari de répondre que tout est public, puisqu'on a trouvé les chausses du coupable, et que rien ne peut plus être caché. Le Prieur imagine cependant un expédient : il dira que ces chausses sont celles de Saint François, que le Frère a emportées pour guérir la femme; il ira les chercher en procession et les rapportera en grande pompe au couvent. Le mari accepta. Le Prieur convoqua tous ses Religieux : précédé de la croix, revêtu de ses ornements sacerdotaux, il prit dévotement les chausses oubliées; il les porta sur un napperon de soie, mains levées, comme des reliques saintes, les donnant à baiser au mari, à la femme, à tous les passants; enfin il les ramena au monastère en grande cérémonie, au chant des cantiques, et les plaça dans le sanctuaire

celari. Senex ad id remedium profitetur : asserturum se enim illas S. Francisci bracas esse, quas Frater ad liberandam mulierem portavit : accessurumque eo cum processione et pompa, bracasque publice exinde reportaturum. Probato consilio, Primarius Fratres convocat, ac cum cruce vestibusque sacris domum illius accedit bracasque devote capiens, et, tanquam reliquias religiosas, super peplum sericum suspensis manibus ferens, tum viro, tum matri, tum reliquis obviis exosculandas porrexit, et magna cum cærimonia et cantibus ad conventum deductas in sacrario cum cæteris reliquiis locavit. Detecto

avec les autres reliques. La ruse fut plus tard découverte, et des délégués de la ville vinrent s'en plaindre.

CCXXXIII

D'UN « BREVET » CONTRE LA PESTE, A PORTER SUSPENDU AU COU

J'allai dernièrement à Tivoli pour y voir mes enfants, que j'avais fait partir de Rome et envoyés là à cause de la peste. On m'y raconta une plaisante histoire, bien digne de figurer ici. Quelques jours auparavant, un de ces Frères qui s'en vont de village en village prêcher les paysans, leur promettait (car déjà on craignait l'épidémie) de leur donner ce qu'on appelle un *brevet*, qu'il suffirait de porter au cou pour ne pas mourir de la peste.

postmodum dolo, oratores ejus urbis questum eam injuriam venerunt.

CCXXXIII

DE « BREVI » CONTRA PESTEM AD COLLUM SUSPENDENDO

Nuper, cum ivissem Tibur, cupidus videndi liberos, quos eo pestis causa ex Urbe miseram, audivi rem dignam risu et confabulationibus nostris. Paucis antea diebus, Frater quidam, ex his circulatoribus, in vicinis castellis ad rusticos prædicans, pollicebatur (erat enim pestis suspicio) se daturum eis certum, ut aiunt, *breve*, quod ad collum qui gestarent, nunquam peste possent

Les imbéciles campagnards, séduits par cette promesse, achetaient les brevets au prix qu'ils y pouvaient mettre, et les suspendaient à leur cou par un fil vierge. Le Frère avait bien défendu d'ouvrir ces talismans avant quinze jours écoulés : ils perdraient toute leur vertu si l'on enfreignait cette défense. Puis il était parti, après avoir récolté force écus. La curiosité des hommes est si grande, que les brevets furent déroulés peu après ; il y était écrit en Italien :

Donna, se fili, e cadeti lo fuso,
Quando te fletti, tien lo culo chiuso.

Ce qui veut dire :

Femme, si tu files, et que ton fuseau tombe,
Si tu te baisses, tiens le cul fermé.

perire. Stulta plebecula, Hac spe commota, pretio quo poterant brevia redimentes, ad collum filo virgineo suspendebant. Edixerat autem Frater, ne quis breve ante diem decimum quintum reseraret; id si fecissent, virtutem amissurum. Multis contractis nummis, Frater recessit. Brevia postmodum lecta sunt, ut est cupiditas hominum nova cognoscendi; in eis vulgaribus verbis scriptum erat :

Donna, se fili, e cadeti lo fuso,
Quando te fletti, tien lo culo chiuso.

Hæc sunt Latine :

Mulier, si filas, et cadit tibi fusus,
Quando te flectis, tene culum clausum.

Voilà qui dame le pion à toutes les ordonnances des Médecins et à tous les remèdes.

CCXXXIV

DE LA BOUCHE DU CARDINAL ANGELOTTO, QU'ON OUVRAIT ET QU'ON AURAIT DÛ TENIR FERMÉE

Le Romain Angelotto avait une langue bien pendue et quelque peu perfide, qui n'épargnait personne. Lorsque, par le malheur des temps, pour ne pas dire la sottise des hommes, il fut nommé Cardinal, il se tint bouche close pendant quelques instants dans le consistoire secret : car l'usage est que les Cardinaux nouvellement promus gardent le silence jusqu'à ce que le Souverain Pontife

Hoc omnium Medicorum præcepta exsuperat et medelas.

CCXXXIV

ANGELOTTI CARDINALIS OS POTIUS CLAUDENDUM APERIEBATUR

Angelottus Romanus, admodum loquax et maledicus, nemini parcens erat. Cum culpa temporis, ne dicam stultitia hominum, Cardinalis factus esset, aliquandiu, ut moris est, in secreto consistorio Cardinalium tacuit : vulgo enim clausum os tenere novos Cardinales aiunt, donec Pontificis permissu loquantur. Cardinalis Sancti Marcelli certo die, cum ab eo quis petisset quid-

leur ait permis de parler. Quelqu'un demanda un jour au Cardinal de Saint-Marcel ce qu'on avait fait au consistoire : — « Nous avons, » dit-il, « ouvert la bouche à Angelotto. — » Oh ! » m'écriai-je, « il eût bien mieux valu » la lui fermer, et avec un bon cadenas. »

CCXXXV

COMMENT RIDOLFO DONNA UN CHEVAL SANS DÉFAUT A QUELQU'UN QUI LE LUI DEMANDAIT

Un Noble du Picentin demanda un cheval à Ridolfo de Camerino, dont il a été déjà parlé. Il le voulait si beau, si parfait de tous points, qu'on ne put jamais trouver semblable merveille dans les haras du Prince. Alors Ridolfo, pour le contenter, choisit dans ses

nam in consistorio egissent : — « Os, » inquit, « aperuimus Angelotto. » Tum ego : — « Satius, » inquam, « consultiusque fuisset illi os sera va- » lida occlusisse. »

CCXXXV

EQUUM EXQUISITUM PRÆSTAVIT REDOLPHUS SE PETENTI

Ab Redolpho Camerinensi, cujus supra meminimus, quidam Nobilis ex Piceno dono petivit equum, cui tot conditiones ad pulchritudinem virtutemque adjecit, ut nullo pacto talis equus nter sua armenta reperiri posset. Tum Redolphus, quo illius voluntati satisfieret, equam et

écuries une jument et un étalon, et les lui envoya en lui disant de faire faire lui-même ce cheval à son gré, parce qu'on n'en pouvait pas découvrir un qui réunît toutes les qualités voulues. Il lui apprit ainsi à ne pas demander des choses tellement parfaites, qu'elles soient, ou difficiles à trouver, ou faciles à refuser sans impolitesse.

CCXXXVI

D'UNE DISPUTE DE FEMMES QUI DONNA LIEU A UN MOT TRÈS-PLAISANT

Une femme de Rome, que nous avons connue et qui trafiquait de son corps, avait une fille déjà grande et parfaitement belle, qu'elle avait consacrée au culte de Vénus. Elle se

stallonem (ut vulgo aiunt) ex suis elegit, atque ad illum destinavit : inquiens se ei instrumenta mittere, quibus equum suopte modo conficeret, cum nullus ejusmodi prout postulasset inter suos reperiretur. Hæc verba monent, ne adeo exquisita petamus, ut, aut difficilia sint, aut negentur honeste.

CCXXXVI

CONTENTIO MULIERUM EXTORSIT DICTUM RISU PERDIGNUM

Quædam in Urbe (quam novimus) mulier corporis questu vitam ducens, habebat filiam grandiorem natu, admodum pulchram, quam

prit une fois de querelle avec une de ses voisines qui exerçait le même métier; on en vint aux gros mots et aux injures. La voisine, comptant sur l'appui de quelques grands personnages, adressait de violentes menaces à la mère et à la fille. Mais la mère, mettant la main sur le haut des cuisses de sa fille : « Que » Dieu protége seulement ceci et me le con» serve, » s'écria-t-elle; « s'il exauce cette » prière, je me moque de tes cris et de tes » menaces. » C'était fort bien répondre et mettre sa confiance dans un excellent protecteur, car il faisait les délices de bien des gens.

Veneri dedicaverat. Orta inter ipsam aliquando et vicinam suam ejusdem professionis contentione, ad jurgia et verborum contumelias pervenerunt. Cum vicina, quorumdam majorum auxilio confisa, matri et filiæ acriter minaretur, tunc illa, tacto filiæ desuper femore : « Hoc mihi salvet » et custodiat Deus, » inquit, « quam tuta omnia » tua verba et minas contemno. » Optime quidem respondit; nam egregio patrocinio, et quo multi delectabantur, fidebat.

CCXXXVII

D'UN PRÊTRE QUI SE MOQUA D'UN LAÏQUE QUI LE VOULAIT SURPRENDRE

Un Prêtre couchait en plein midi avec la femme d'un paysan, lequel s'était caché sous le lit pour surprendre le Prêtre. Ce dernier, par suite peut-être d'un labeur excessif, tomba dans une sorte d'extase et, ne sachant pas que le mari était sous le lit : « Oh ! » dit-il, « il » me semble que je vois toute l'immensité de » la terre. » Alors le paysan, qui avait perdu son âne la veille, oubliant l'affront qu'il subissait : — « Eh, » s'écria-t-il, « regarde donc, » je te prie, si par hasard tu n'apercevrais » pas mon âne quelque part. »

CCXXXVII

SACERDOS LAICUM DELUSIT SE CAPERE VOLENTEM

Sacerdos quidam meridie cum uxore rustici jacebat in lecto, sub quo latebat rusticus, ut Sacerdotem deprehenderet. Cum Sacerdos labore forsan nimio in quamdam levem vertiginem incidisset, nescius virum sub lecto absconditum : « Ho! totum orbem terrarum mihi videor conspicere, » inquit. Tum rusticus, qui pridie asinum perdiderat, injuriarum oblitus : — « Ho! » respice, quæso, » ait, « an sicubi asinum meum » forsan videas. »

CCXXXVIII

AVENTURE SURPRENANTE D'UN FOULON ANGLAIS AVEC SA FEMME

Pendant que j'étais en Angleterre, il advint à un foulon une plaisante aventure, bonne à consigner ici : Ce foulon, qui était marié, avait en outre chez lui beaucoup de jeunes ouvriers et de servantes. Il jeta les yeux sur l'une d'elles, qui lui paraissait la plus jolie et la mieux faite, et la poursuivit de ses instances; la fille en informa sa maîtresse, et, sur le conseil de celle-ci, donna rendez-vous à son patron dans un lieu obscur et écarté où la dame se rendit à sa place. Le mari vint et fit ce qu'il voulait, ignorant qu'il eût affaire à sa femme. Puis il sortit de la chambre et raconta

CCXXXVIII

FULLONI IN ANGLIA ACCIDIT RES MIRANDA CUM UXORE

Cum essem in Anglia, fulloni res ridenda, et haud rejicienda a nostris confabulationibus, contigit. Is cum uxorem haberet, multosque præterea in familia juvenes atque ancillas, injecit animum in unam earum, quæ pulchrior atque venustior videbatur. Cum eam super coitu requisivisset sæpius, illa rem detulit ad matronam. Ejus consilio assentitur patrono. Præstituta die atque hora, in locum secretum ac subobscurum, matrona latuit pro ancilla. Accessit vir, mulie-

ses prouesses à l'un de ses apprentis, qu'il engagea à en faire autant. Le jeune homme se présenta; Madame le prit pour son époux, et ne souffla mot. Après lui, un autre fut encore envoyé par le foulon, et Madame, sans soupçon aucun, supporta patiemment ce troisième assaut. Elle croyait toujours que c'était son mari; les ouvriers la prenaient pour une servante. Enfin elle put quitter secrètement le cabinet. La nuit, elle se mit à quereller son mari, si réservé d'ordinaire avec elle, et tellement amoureux avec une autre, qu'il lui avait fait, à elle-même, trois politesses coup sur coup, les croyant faire à une servante. Le mari eut soin de ne rien dire de l'erreur qu'il avait commise, ni du péché de sa femme, que lui-même avait provoqué.

remque cognovit, nesciens uxorem esse. Peracto opere, exiens a conclavi, quid egisset narravit uni ex junioribus, eumque hortatus est ut etiam ipse ancillam, prout credebat, subagitaret. Accessit ille, quem mulier pro viro accepit, nihil locuta. Cum post eum et item alter a viro missus esset, mulier existimans maritum esse, tertium congressum passa est : et ipsa virum, et illi ancillam esse opinati. Digressa occulte postmodum a loco mulier, noctu maritum redarguebat, qui in se esset remissus, et in ancillam adeo libidinosus, ut una die ter se pro ancilla cognovisset. Dissimulavit vir errorem suum, et uxoris, cujus ipse causa fuisset, peccatum.

CCXXXIX

CONFESSION TOSCANE D'ABORD, ET ENSUITE FRANCHE

Un homme qui avait attenté à la pudeur de sa sœur, vint à Rome pour se confesser du crime qu'il avait commis, et chercha un Confesseur qui fût Toscan. On lui en indiqua un, il l'aborda et commença par lui demander s'il savait parler Toscan. Le Prêtre dit que oui; l'autre alors, après s'être confessé de divers péchés, avoua que se trouvant un jour seul dans une chambre avec sa sœur, il avait tendu son arc et lui avait décoché une flèche : — « Quel crime épouvantable! » dit le Confesseur, « et votre sœur, l'avez-vous tuée? — » Point du tout, » répliqua le pénitent, « mais

CCXXXIX

CONFESSIO TUSCA, ET POSTEA BRUSCA

Quidam, qui sororis pudicitiæ non pepercerat, Romam accessit, criminis confitendi causa, Confessorem quærens, qui Tuscus esset. Ostenso homine, accessit, primum petens an Tusce loqui nosset. Annuente illo, inter cætera delicta dixit, se, cum esset in cubiculo solus cum sorore, tensa balista sagittasse illam. Tum Confessor : « O » scelus! » inquit, « numquid sororem occidisti? » — Minime, » respondit ille, « sed tu non intel- » ligis sermonem Tuscum. — Novi satis, » alter

» vous ne comprenez donc pas le Toscan? — » Je le comprends fort bien, » reprit le Prêtre, « je suis du pays. Ne m'avez-vous pas dit que » votre arc étant bandé, une flèche avait at- » teint votre sœur? — Ce n'est pas ainsi que je » l'entends; je dis que j'ai tendu mon arc, que » j'y ai mis une flèche et que j'en ai percé ma » sœur. — L'avez-vous blessée? est-ce à la » figure ou quelque autre part? » demanda le Confesseur. — « Oh! » répliqua l'hypocrite, « vous ne savez certainement pas parler To- » scan. — J'ai parfaitement compris ce que vous » m'avez dit, » affirma le Prêtre; « mais c'est » peut-être vous qui ne savez pas parler Toscan. » — Je ne vous dis pas que j'ai blessé ma sœur, » reprit l'autre, « mais bien que je lui ai décoché » une flèche, après avoir bandé mon arc. » Le Confesseur faisait semblant de ne pas comprendre, le pénitent répétait que le Prêtre

ait, « cum sim ibi genitus; nempe dixisti, tensa » te balista sagittasse sororem. — Non, » ait ille, « ita intelligo, sed dico me tetendisse balistam, et » imposuisse sagittam, et in sororem misisse. — » Num tu vulnerasti eam, » inquit, « aut faciem, » vel aliquod membrum læsisti? — Oh! » respondit ille, « nescis sane loqui Tusce. » Atqui alter : — « Verba quæ dicis novi, sed cave ne tu » loqui Tusce ignores. — Non dico, » inquit, « me » sororem vulnerasse, sed sagittam tensa balista » emisisse. » Cum Confessor dissimularet se ignorare quæ dicerentur, ille vero iteraret Confessorem non intelligere Tuscam linguam, repe-

n'entendait pas le Toscan; il parlait toujours de son arc et de sa flèche : — « Si vous n'em» ployez d'autres expressions, » dit enfin le Prêtre, « je ne saurai ce que vous voulez » dire. » Le coupable, longtemps retenu par la honte, finit par avouer clairement et en bon langage qu'il avait abusé de sa sœur : — « Voilà enfin que vous parlez Toscan à un » Toscan, » reprit le Confesseur; « je vous » comprends à merveille. » Il lui imposa une pénitence et s'en alla.. On ne doit pas être pudibond en paroles, quand on a été en fait impudique et criminel.

tens balistæ et sagittæ casum : — « Nisi aliis » verbis utaris, » ait Sacerdos, « quid sentias » ignoro. » Tum alter, cum diu pudore tergiversatus esset, tandem vulgaribus verbis dixit aperte sororem suam se compressisse. Hic alter : — « Nunc tu loqueris Tusce apud Tuscum, » inquit, « te plane intelligo, » et imposita erroris pœnitentia recessit. Mali animi est pudorem verbis ostendere, cum opere impudicus fueris ac scelestus.

CCXL

D'UN COMBAT ENTRE DES PIES ET DES GEAIS

Au mois d'Avril de cette année 1451, il arriva une chose étonnante sur les confins de la Gaule et de cette contrée qu'on nomme aujourd'hui Bretagne. Des pies et des geais, après s'être formés dans les airs en ordre de bataille, poussèrent des cris perçants et se livrèrent pendant tout le jour un combat acharné. Les geais furent vainqueurs; on trouva morts par terre jusqu'à deux mille des leurs, et quatre mille pies. Ce que signifie ce prodige, le temps nous l'apprendra.

CCXL

DE PRÆLIO PICARUM ET GRACULARUM

Hoc anno millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo, mense Aprili, res monstro similis accidit in confinibus Galliæ, et ejus quæ nunc dicitur Britannia. Picæ et graculæ aves, aciebus instructis in aere, immenso clangore, per universum diem acriter pugnarunt. Victoria penes graculas stetit : ex eis ad duo, ex picis ad quatuor millia, in terra mortuæ sunt repertæ. Quid id prodigium ferat tempus ostendet.

CCXLI

MOT PLAISANT DE FRANCESCO SUR LES FILS DES GÉNOIS

Francesco Quartense, marchand de Florence, habitait Gênes avec sa femme et toute sa maison. Ses enfants étaient maigres et chétifs ; ceux des Génois sont généralement bien portants et robustes. Quelqu'un demanda un jour à Francesco pourquoi ses enfants étaient si malingres, de si faible complexion, tandis qu'il en était autrement des jeunes Génois : — « La cause en est bien simple, » répondit le Florentin ; « je travaille seul, moi, » à faire mes enfants, tandis que vous con- » courez en grand nombre à la création des » vôtres. » En effet, quand les Génois ont

CCXLI

FACETUM DICTUM FRANCISCI GENUENSIUM FILIIS

Franciscus Quartensis, mercator Florentinus, morabatur Genuæ cum uxore et familia. Filii sui macilenti erant et graciles corpore; Genuensium autem filii habitiores sunt et robustiores. Petivit quidam ex eis ab Francisco, cur filii ejus ita tenues essent, et natura imbecilles, Genuensium vero non ita. Tum ille : — « Causa est, » inquit, « in promptu. Ego enim solus filios meos creo : » vobis vero ad filios procreandos multorum sub- » sidia opitulantur. » Genuenses quippe, sumpta

pris femme, ils se mettent bientôt à naviguer et laissent leurs épouses à la garde des autres (comme ils disent), durant de longues années.

CCXLII

GESTE SIGNIFICATIF MAIS GROSSIER D'UN FLORENTIN

Un de mes amis me conta un jour en compagnie cette histoire : Un Florentin de sa connaissance avait une très-belle femme que poursuivaient nombre de galants. Quelques-uns lui donnaient souvent la nuit des *sérénades* (comme on dit), torches allumées, suivant l'usage, dans la rue au-devant de la maison; le mari, personnage très-facétieux, éveillé une nuit par le son des trompettes,

uxore, paulo post navigant, uxores desolatas viris aliorum præsidio, ut aiunt, annis pluribus relinquentes.

CCXLII

DE FACTO CUJUSDAM FLORENTINI JUSTO, SED BRUTO

Retulit in cœtu hominum mihi familiaris, Florentinum quemdam, quem nosset, uxorem formosam habuisse, quam multi proci sequerentur. Ex eis quidam *serenatas* (ut aiunt) cum sæpius noctu, accensis cereis, ut moris est, in via prope domum facerent, vir admodum facetus, semel tubarum cantu excitatus, cum surexisset

vint avec sa femme à la fenêtre, et, apercevant cette foule de gens turbulents et folâtres, d'une voix tonnante il leur cria de regarder de son côté. Tous les yeux se tournèrent aussitôt vers lui; alors il tira certain objet qu'il avait de taille fort respectable, et le montrant dressé en dehors de la fenêtre : « Ceux qui » recherchent ma femme, » dit-il, « prennent » une peine bien inutile, puisqu'ils me voient » mieux fourni, pour lui faire plaisir, qu'ils » ne peuvent se vanter de l'être. J'espère » donc qu'ils m'épargneront désormais l'en» nui qu'ils me donnent aujourd'hui. » Cette plaisante sortie décida les galants à renoncer à leur vaine poursuite.

de lecto, ad fenestram cum uxore accessit, conspectaque tumultuantium et lascivientium turba, magna voce astantes rogavit, ut ad se paulum respicerent. Cum oculos omnes ad eam vocem sustulissent, ille, exerto, et extra fenestram porrecto, cujus erat copiosus, Priapo, inanem laborem et inutilem sumere illos ait, cum viderent se habere unde, etiam uberius quam ipsi possent, uxori satisfaceret; itaque consulere ut huic eorum molestiæ parcerent non profuturæ. Quo perfacete dicto, ab superflua cura destiterunt.

CCXLIII

PLAISANTE REQUÊTE D'UN VIEILLARD IMPUISSANT

Un de nos amis nous raconta encore une histoire semblable, dont le héros est un Florentin, son voisin. D'âge mûr déjà, il avait pris une jeune femme à laquelle Ricardo degli Alberti, noble et beau jeune homme, ne tarda pas à faire les yeux doux; comme les autres, le galant amenait la nuit, sous ses fenêtres, des musiciens et des chanteurs, dont les accords réveillaient fréquemment le mari. Enfin ce pauvre homme alla trouver Benedetto, père de Ricardo; il lui rappela leur ancienne intimité, les bons offices qu'ils s'étaient mutuellement rendus, et, après un

CCXLIII

FACETA PETITIO SENIS LABOREM COPULÆ NON POTENTIS

Adjecit et alter similem fabellam Florentini quoque vicini sui, qui, cum esset ætate matura, uxorem duxerat juvenem. Hanc amare cœpit Ricardus de Albertis, adolescens nobilis ac pulcher, qui similiter sono et cantu perstrepentibus in via plurimis, noctu hominem a somno sæpius excitabat. At is demum ad Benedictum adolescentis patrem profectus, narrata priori eorum consuetudine, et mutuis officiis, post longam querelam,

long prologue, il finit par lui dire amèrement : « Je n'ai pas mérité que ton fils m'as-
» sassine. » Le père, stupéfait et bouleversé, s'écria qu'il saurait bien empêcher un tel crime, et demanda en même temps un récit complet de l'affaire, afin de pouvoir mieux retenir son fils : — « Voici, » reprit l'autre : « ton fils meurt d'amour pour ma femme;
» à chaque instant, pendant la nuit, il nous
» réveille, elle et moi, par le vacarme de ses
» flûtes et de tous ses instruments, et une fois
» éveillé, pour empêcher ma femme de penser
» à d'autres, je la besogne plus souvent que
» ne le permettent mes forces. Cela arrive
» continuellement, et je sens que je n'y puis
» plus suffire; si ton fils ne consent à aban-
» donner son entreprise, les veilles qu'il m'im-
» pose me conduiront sûrement au tombeau. »
Le père enjoignit à son fils de renoncer à

graviter questus est se nihil commeruisse, cur ejus filius se vellet occidere. Ad hæc pater stupens, idque ægro animo ferens, respondit se id facinus prohibiturum, et simul rem sibi narrari postulat, quo filium posset acrius compescere. Tum alter : — « Uxorem meam, » inquit, « de-
» perit filius tuus, sæpiusque suis tibiis et sonitu,
» me et uxorem noctu dormientes suscitat, quo
» fit ut vigilans, ultra quam vires ferant, uxorem,
» ne alium appetat, coner subagitare. Quod cum
» sæpius accidat, jam deficiunt ad id opus vires.
» Ita ni tuus filius ab incepto desistat, jamjam
» tali vigilia peream necesse est. » Quo joci ge-

cette mauvaise farce, et le vieillard fut enfin tranquille.

CCXLIV

MOT PIQUANT D'UNE COURTISANE A PROPOS DES VÉNITIENS

Comme j'étais aux bains de Petriolo, un savant homme me raconta ce trait d'une courtisane; il mérite de figurer parmi ces menus propos : Il y avait à Venise une fille publique chez qui venaient des gens de toutes les nations. Quelqu'un lui demanda un jour quel était le pays dont les hommes lui semblaient pourvus *majori membro virili :* — « Les Véni» tiens, » répondit-elle sans hésiter. — « Et » pourquoi cela ? » lui demanda-t-on. — « Ils

nere Ricardus, patris monitu, haud amplius illi molestus fuit.

CCXLIV

FACETUM DICTUM MERETRICIS ADJOCANS VENETIS

Cum essem in balneis Petriolanis, audivi a quodam erudito viro dictum meretricis facetum sane et haud indignum reliquarum confabulationum nostrarum societate. Scortum erat, ait, Venetiis vulgare, ad quod cum diversarum gentium viri accederent, quæsivit ab eo aliquando quispiam, quæ sibi hominum natio majori membro virili esse videretur. Mulier e vestigio Ve-

» en ont si long, » répliqua-t-elle, « que, lors-» qu'ils se trouvent dans les parages éloignés, » voire même au delà des mers, ils trouvent » encore moyen de caresser leurs femmes et » de leur faire des enfants. » Elle plaisantait ainsi les femmes des Vénitiens, que leurs maris, voyageant à l'étranger, abandonnent aux consolations des autres.

CCXLV

MOT PLAISANT D'UN IGNORANT QUI CONFONDIT DES SAVANTS

Plusieurs Religieux discouraient entre eux de l'âge et des travaux de Notre Sauveur, disant qu'il ne s'était mis à prêcher qu'après

netos respondit. Cum causa postularetur : — « Quoniam, » inquit, « tam longo sunt Priapo, ut » cum sæpius in remotissimis et ultra mare sitis » provinciis versentur, tamen cum uxoribus » coeant et procreent filios. » Jocata est in illorum uxores, quas viri provecti peregre relinquunt aliorum curæ.

CCXLV

FACETUM DICTUM INDOCTI DOCTIORES CONFUNDENS

Cum plures Religiosi de ætate et operibus Salvatoris Nostri, et, quomodo post trigesimum annum prædicare cœpisset, colloquerentur, qui-

sa trentième année. Un homme tout à fait illettré, qui était là, leur demanda s'ils savaient ce que Jésus s'était dépêché de faire après avoir accompli sa trentième année. Les Religieux hésitaient; ils émettaient divers avis : — « Avec toute votre science, » leur dit l'ignorant, « vous ne vous doutez pas d'une » chose qui est cependant bien facile à savoir. » — Qu'a-t-il donc fait ? » demandèrent les Religieux. — « Il a commencé sa trente » et unième année, » reprit l'autre. Tout le monde rit et on trouva la plaisanterie très-bonne.

dam rudis litterarum astans, quæsivit ab eis, quid primum Jesus fecisset, postquam trigesimum annum excessit. Cum alii hæsitarent, alii varia sentirent : — « Nescitis, » inquit ille, « cum » vestra doctrina, rem cognitu facilem. » Petentibus illis quid primum egisset : — « Trigesimum » primum annum ingressus est, » ait. Omnes, oborto risu, facetum hominis dictum commendarunt.

CCXLVI

BON MOT DE QUELQU'UN A UN MARCHAND QUI ACCUSAIT LES AUTRES DE FOLIE

Carlo Gerio, négociant de Florence, un de ces banquiers qui suivent la Curie Romaine, était allé à Avignon, comme font ceux qui trafiquent de côté et d'autre. Quand il fut de retour à Rome, on lui demanda, dans un repas d'amis, ce que faisaient et comment se comportaient dans Avignon les Florentins qui y séjournaient. Il répondit que tous étaient contents et d'une gaieté folle, « car, » ajouta-t-il, « tous ceux qui y passent une » année deviennent fous. » Un des convives, nommé Aldigherio, qui aimait à plaisanter,

CCXLVI

SALSUM HOMINIS DICTUM CONTRA MERCATOREM ALIOS ACCUSANTEM

Carolus Gerii, mercator Florentinus, ex his mensariis qui Romanam Curiam sequuntur, accessit Avinionem, prout moris est mercatorum, qui in diversis provinciis negociantur. Romam deinde reversus, in convivio domesticorum, cum quæreretur ab eo inter loquendum de vita et moribus Florentinorum, qui Avinione commorabantur, respondit, gaudere omnes et alacres esse. Nam quicumque ibi per annum fuissent, dementes efficerentur. Tum Aldigherius quidam

lui demanda combien de temps lui-même y était resté : — « Six mois seulement, » répondit Carlo. — « Tu es donc bien malin, » reprit Aldigherio, « puisqu'il faut une année » aux autres et qu'il t'a suffi de six mois? » Nous nous mîmes tous à rire de cette plaisanterie.

CCXLVII

BELLE RÉPONSE D'UNE FEMME A UN JEUNE HOMME QUI BRÛLAIT D'AMOUR POUR ELLE

Un jeune homme de Florence aimait d'amour ardent une femme noble et sage, qu'il suivait souvent dans les églises et partout où elle allait. Il disait à ses amis qu'il voudrait

ex convivis homo perfacetus, rogat Carolum, quanto tempore ibidem commoratus esset. Cum sex menses tantum Carolus respondisset, tum alter : — « Peroptimo, » inquit, « ingenio, Ca» role, extitisti, qui quod alii anno solent, tu sex » mensibus perfecisti. » Risimus omnes salsum hominis dictum.

CCXLVII

BELLUM MULIERIS RESPONSUM, AD JUVENEM SUO AMORE FLAGRANTEM

Juvenis quidam Florentiæ amore calebat mulieris nobilis atque honestæ quam ad templa et quocumque diverteret frequentius sequebatur.

bien trouver un endroit et une occasion favorables, pour lui glisser à l'oreille quelques mots qu'il avait préparés et appris par cœur à cet effet. Un certain jour de fête, la dame vint à l'église de Sainte-Lucie, et comme elle se dirigait toute seule vers le bénitier, un des amis du jeune homme lui dit que c'était le moment de parler. L'amoureux, ayant perdu son sang-froid, demeurait comme stupide ; il fallut que son ami le poussât, le contraignît à s'approcher ; mais il avait oublié son petit compliment et n'osait ouvrir la bouche. L'ami le pressa de dire au moins un mot; enfin : « Madame, » s'écria-t-il, « je suis votre » serviteur. » Aussitôt la dame, en souriant : — « J'ai chez moi, » dit-elle, « assez et trop » de serviteurs pour balayer la maison et

Hic cum sociis tempus sibi et facultatem dari optabat, quo mulierem paucis verbis a se ad id premeditatis et compositis posset alloqui. Cum semel ad templum Sanctæ Luciæ festo die mulier accessisset, tempus loquendi adesse ex sociis unus ait, cum vidisset eam solam ad fontem adire aquæ benedictæ. Ille, velut amisso spiritu stupidus, hortante atque impellente socio, prope mulierem adiit; oblitusque eorum quæ cogitaverat, cum neque auderet loqui, socius autem instaret ut saltem verba funderet, tandem ille : « Domina, » inquit, « ego sum vester servitialis. » Ad quæ verba subridens fœmina : — « Satis » superque satis famulorum habeo, » inquit, « domi, qui et eam verrant, et scutellas ac inci-

» laver la vaisselle ; je n'ai pas besoin d'en » avoir davantage. » Les amis du jeune homme se moquèrent de sa sottise et applaudirent à la piquante réponse qu'il s'était attirée.

CCXLVIII

D'UN NOBLE DU TEMPS DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC, QUI FIT MINE DE VOULOIR SE BATTRE ET NE SE BATTIT PAS

Dans le temps où l'Empereur Frédéric, qui est mort à Buonconvento, ville du territoire de Sienne, vint établir son camp devant Florence, à la seconde borne, beaucoup de Nobles prirent les armes pour défendre leur patrie et attaquèrent les retranchements ennemis. Un fanfaron d'une illustre famille

» soria lavent, ut pluribus mihi servitialibus non » sit opus. » Riserunt socii et hominis stupiditatem, et bellum mulieris responsum.

CCXLVIII

DE NOBILI QUODAM TEMPORE FRIDERICI IMPERATORIS IN ARMIS PRÆSUMENTI, SED NIL FACIENTI

Tempore quo Fridericus Imperator (qui in Bonconvento, oppido Senensium, defunctus est) prope Florentiam ad secundum lapidem, ut hostis, castra posuit, multi Nobiles ad tuendam patriam arma sumpserant, castris hostium insultantes. Tum quidam ex nobili familia jactabun-

monta à cheval, tout couvert de fer, et s'élança au galop hors des portes de la ville, blâmant la lenteur des autres, leur reprochant d'aller doucement, comme des poltrons, et criant que, fût-il seul, il allait livrer bataille. Quand il eut fait un mille, toujours en galopant et s'épuisant en bravades, il rencontra quelques blessés qui revenaient du combat; alors il se mit à courir moins vite, puis ralentit tout à fait le pas. Enfin, entendant le fracas de la bataille, et voyant de loin la mêlée, il resta complétement immobile. Quelques bonnes gens, qui avaient entendu ses fanfaronnades, lui demandèrent pourquoi il ne courait plus se battre. Après quelques moments de silence : — « Je ne me sens pas aussi » brave, aussi solide sous le harnois, que je

dus, ascenso equo armatus, extra portam extenso cursu ferebatur, increpans tarditatem cæterorum, qui veluti timidi tardius incederent, seque, vel solum, clamitans cum hostibus congressurum. Cum milliaris spatium currendo et vires jactando transegisset, videns quosdam vulneribus confectos ab hostibus reverti, cœpit paulatim incedere tardius, lentoque passu proficisci. Audito vero hostium cum civibus pugnantium clamore, conspectaque a longe præliantium pugna, gradum fixit immobilis. Cum quidam, qui ejus jactoris verba audierant, cur non ulterius progrederetur ad pugnam, rogarent, tum ille, cum aliquamdiu siluisset, tandem : — « Non sentio me ita fortem » et strenuum armis esse, » ait, « ut persuaseram

» me l'étais figuré, » dit-il. Pèse bien ce que valent ton courage et ta vigueur, et ne promets pas plus que tu ne peux tenir.

CCXLIX

D'UN HOMME QUI DEMEURA DEUX ANS SANS BOIRE NI MANGER

Ce que je vais raconter ici paraîtra, je le crains, plus fabuleux que le reste, car il s'agit d'un fait contre nature et qui tient du prodige; cependant on l'a reconnu vrai, et l'on ne saurait, sans témérité, refuser d'y croire. Un nommé Jacques, qui était, à l'époque du Pape Eugène, attaché à la Curie Romaine en qualité de copiste, retourna en France dans son pays natal, à Noyon, et y fit une longue

» mihi. » Pensitandæ sunt animi et corporis vires, neque plus promittendum quam queas præstare.

CCXLIX

DE HOMINE QUI PER BIENNIUM CIBUM NON SUMPSIT, NEQUE POTUM

Vereor, ne id quod his nostris confabulationibus inseram, cæteris fabulosius videatur, cum et natura repugnet, et præter modum videatur id negare. Quidam, Jacobus nomine, qui tempore Eugenii erat in Romana Curia, ex his qui vocantur copistæ, cum ad patriam Noviomum in Galliam redisset, incidit in morbum gravem et

et grave maladie. Mon récit serait trop long, si je voulais rapporter tout ce qu'il dit lui être arrivé au cours de cette maladie. Enfin, fort longtemps après, pendant la cinquième année du Pontificat de Nicolas V, il voulut visiter le tombeau de Notre Sauveur, et revint à la Curie pauvre et à peine vêtu, car des voleurs l'avaient dépouillé en chemin. Il alla trouver des membres de la Curie, mes voisins, personnes fort recommandables, dont il avait été autrefois connu, et leur raconta que, depuis deux ans que sa maladie avait pris fin, il n'avait pu ni manger ni boire, quoiqu'il eût souvent essayé. C'est un homme d'une maigreur excessive; il est prêtre et sain d'esprit, puisqu'il suit assidûment l'Office et qu'il a, sous mes yeux, entendu la Messe. Des Théologiens et des Médecins ont sérieusement

diuturnum. Longior esset futura narratio, si omnia recensere velim, quæ sibi in morbo asserit contigisse. Tandem post annos multos, anno sexto Nicolai Quinti Pontificis, reversus ad Curiam, ut iret ad sepulcrum Salvatoris Nostri, nudus et inops (nam in itinere inciderat in latrones) divertit apud Curiales, vicinos meos, honestissimos viros, quibus antea fuit notus. Is biennio jam post morbum dicit se neque comedisse, neque potasse, cujus rei periculum factum est sæpius. Homo macerrimus est, sacerdos, et sanæ mentis, ut qui Officium continue dicat, et Missam, me vidente, audierit. Plures et Theologi et Physici cum eo serio locuti sunt; rem contra

examiné ce cas singulier ; ils disent qu'il est contraire aux lois de la nature, mais ils le considèrent comme tellement certain, qu'on ne peut raisonnablement en douter. Chaque jour, une foule de personnes viennent l'interroger ; les avis sont très-partagés à son sujet : quelques-uns croient que son corps est habité par le Démon, mais on n'aperçoit rien en lui qui ne soit d'un homme sage, honnête et religieux ; aujourd'hui encore il travaille de son métier d'écrivain. D'autres pensent que la nature mélancolique de ses humeurs lui fournit sa nourriture. J'ai souvent causé avec lui, persuadé que tout ce qu'on disait était faux. Il est lui-même aussi étonné que personne de ce qui lui arrive. Cependant, il dit qu'il n'a pas cessé tout à coup de boire et de manger, mais que cela

naturam aiunt, sed ita certa est, ut pervicacis sit id non credere. Concursus fit ad eum quotidie hominum percontantium. Multi varia de hoc sentiunt. Sunt qui existiment corpus illud a Dæmone habitari. Sed nulla signa in eo apparent nisi prudentis viri, probi et religiosi, qui hodie quoque scribendi exercitio vacat. Alii humorem melancholicum asserunt præbere nutrimentum. Cum ipso egomet sæpius sum collocutus, falsa existimans quæ dicebantur. Is quoque non minus quam reliquos se ex hoc admirari dicit. Non tamen subito, sed paulatim in hanc consuetudinem descendit. Ego rem hanc magis admirarer, nisi revolvens nuper quosdam annales, quos in

est venu peu à peu. Mon étonnement serait plus grand encore si je n'avais vu, en feuilletant récemment des annales autrefois copiées par moi en France, qu'un fait du même genre s'est passé au temps de l'Empereur Lothaire et du Pape Pascal, l'an de Notre-Seigneur 822 : Une petite fille d'une douzaine d'années, à Commercy, sur le territoire de Toul, après avoir reçu à Pâques la sainte communion, s'abstint de pain d'abord pendant dix mois, puis tout à fait de boire et de manger pendant trois ans, et reprit ensuite son ancienne manière de vivre. Notre homme espère qu'il en sera de même pour lui.

Gallia olim transcripsi, legissem idem tempore Lotharii Imperatoris et Paschalis Papæ, anno Domini octingentesimo vicesimo secundo, contigisse : Puellam scilisset duodecim annorum in territorio Tullensi, villa Commertiaci, post assumptam in Paschate sacram communionem, primo per decem menses pane, deinde triennio potu et cibo abstinuisse, postea redisse ad priorem vitam. Quod et iste de se sperat futurum.

CCL

MOT PLAISANT DE QUELQU'UN QUI PROMIT D'INSTRUIRE UN ANE

Certain Seigneur, désireux de confisquer les biens d'un de ses vassaux, qui se vantait d'être capable de tout, lui ordonna, en le menaçant de peines sévères, d'apprendre à lire à son âne : — « Cela est impossible, » répondit l'autre, « à moins que je n'aie beau» coup de temps devant moi pour faire son » éducation. — Prends tout le temps qu'il » te faut, » dit le Seigneur. L'homme exigea dix ans. On se moqua de lui : il avait entrepris une tâche impossible. Il rassura ses amis : « Je ne crains rien, » leur dit-il, « car » d'ici là le Prince, l'âne ou moi, nous serons

CCL

FACETUM HOMINIS DICTUM ASINUM ERUDIRE PROMITTENTIS

Tyrannus ad exhauriendum bona subditi, qui se multa facturum jactabat, sub gravi pœna præcepit ut asinum litteras doceret. Ille impossibile ait fore, nisi multum temporis sibi in erudiendo asino concederetur; petere quantum vellet jussus, decennium impetravit. Deridebatur ab omnibus, quoniam rem impossibilem suscepisset. Ille amicos solatus : — « Nil timeo, » inquit; « nam interim, aut ego moriar, aut asinus, aut

» morts. » Il enseignait ainsi qu'il est sage de traîner en longueur, de retarder le plus possible l'accomplissement d'une œuvre difficile.

CCLI

D'UN PRÊTRE QUI NE SAVAIT PAS SI L'ÉPIPHANIE ÉTAIT UN HOMME OU UNE FEMME

Un de mes amis m'a raconté, le jour de l'Épiphanie, la sottise incroyable d'un Curé, son compatriote. Il annonçait aux fidèles que la solennité de l'Epiphanie allait venir : « Demain, » disait-il, « vous célébrerez l'Épi-
» phanie avec la dévotion la plus exemplaire ;
» c'est une grande, une très-grande fête ; je
» ne sais pas si c'est un homme ou une

» Dominus. » Quibus verbis ostendit salutare esse rem difficilem in longum protrahi ac differri.

CCLI

DE SACERDOTE EPIPHANIA AN VIR ESSET VEL FŒMINA IGNORANTE

Socius quidam, in festo Epiphaniæ, narravit mihi stultitiam ridiculam Sacerdotis contribulis sui. « Sacerdos fuit, » inquit, « qui populo nuntians Epiphaniæ celebritatem futuram : « Cras, » ait, « summa devotione veneremini Epiphaniam;
» maximum est enim et præcipuum festum :
» nescio autem vir fuerit an fœmina, sed quis-

» femme, mais n'importe : il faut observer ce » jour avec le plus profond respect. »

CCLII

D'UN USURIER QUI FIT SEMBLANT DE SE REPENTIR ET QUI FIT PIS QU'AVANT

Quelqu'un vint demander de l'argent à gros intérêt à un vieil usurier, qui faisait semblant de ne plus exercer son métier. Il apportait en gage une croix d'argent dans laquelle était enchâssé un petit morceau de la vraie croix, et demandait au vieillard de lui avancer quelque chose là-dessus : — « Non, » répondit ce dernier, « j'ai renoncé depuis long- » temps au péché d'usure, mais va trouver » mon fils, un tel » (il lui en dit le nom),

» quis extiterit, a nobis est summo timore hic » dies custodiendus. »

CCLII

FŒNERATOR FICTE PŒNITENS IN PEJUS RECIDIVAT

Ad senem quemdam fœneratorem qui artem se desiisse simulabat, accessit homo pecuniam sub fœnore sumpturus, tulitque in pignus crucem argenteam, in qua erat portiuncula ligni crucis Salvatoris Nostri. Cum peteretur a sene, ut pecuniam mutuaret : — « Ego, » inquit, « ab hoc » fœnerandi peccato jam destiti : sed vade ad

« qui est en train de perdre son âme, et il » fera l'affaire. » En même temps, il envoya un valet montrer à l'emprunteur la maison de son fils. Ils étaient déjà loin, quand le vieillard, rappelant le domestique : « Hé! » s'écria-t-il, « dis à mon fils qu'il n'oublie pas » de retrancher le poids du bois. » Ainsi cet homme, qui voulait paraître repenti, craignait que son fils ne payât au poids de l'argent le bois de la vraie croix; il trouvait ce bois moins précieux que l'argent. On revient toujours à son penchant naturel.

» filium meum, » ait (et nomen dixit), « qui ani» mam profligavit ac perdidit, ut mutuet tibi; » misitque domesticum cum illo domum filii monstraturum. Cum jam abissent longius : — « Heus » tu, » inquit domestico, « dic filio, ut meminerit » deducere de pretio ligni pondus. » Noluit qui ad conscientiam se redisse finxerat, ut filius lignum crucis æstimaret pro argento, id vilius argento putans. Facillime res in suam naturam redit.

CCLIII

FABLE D'OISEAUX QUI PARLENT ET QUI S'ABUSENT

Un quidam, prenant un à un des oiseaux enfermés dans une cage, les étouffait en leur serrant la tête entre ses doigts. Pendant cette opération, il laissa par hasard échapper des larmes. Alors un des oiseaux prisonniers dit aux autres : « Ayez bon espoir, je le vois qui » pleure, il a pitié de nous. » Mais le plus âgé des pauvres reclus répliqua : « — O mon » fils, ne regarde pas ses yeux, mais ses » mains ; » voulant dire par là qu'il faut s'occuper des actes et non pas des paroles.

CCLIII

DE AVICULIS FABULOSE ET FALSE LOQUENTIBUS

Quidam aviculas capiens in cavea reclusas, stricto manibus capite, interficiebat. Interim casu lacrymas cœpit emittere. Tum una ex reclusis ait reliquis : « Bono sitis animo, nam, ut video la» crymantem, nostri miseretur. » Hic senior ex eis : — « O fili, » inquit, « non ad oculos respice, » sed ad manus ; » non ad verba, sed opera monstrans esse a nobis respiciendum.

CCLIV

UN HOMME SE MET AUTOUR DU COU PLUSIEURS CHAINES ET EN EST RÉPUTÉ PLUS SOT

Certain Chevalier Milanais, guerrier fanfaron, venu en Ambassade à Florence, exhibait chaque jour, par ostentation, de nouvelles chaînes de différents genres, dont il s'ornait le cou. Niccolo Niccoli, très-savant homme, et toujours prêt à rire, voyant la ridicule vanité de ce Milanais : « Les autres » fous, » dit-il, « ne sont attachés qu'à une » seule chaîne, mais celui-ci pousse la folie si » loin, qu'il lui en faut plus d'une. »

CCLIV

CATENIS VARIIS COLLUM CINGENS STULTIOR ÆSTIMATUR

Ordinis Equestris quidam Mediolanensis miles gloriosus, qui Orator Florentiam venerat, quotidie in ostentationem diversas varii generis ad collum catenulas deferebat. Hujus inanem jactantiam videns Nicolaus Nicolus, vir doctissimus et ad jocos promptus : « Cæteri stulti, » inquit, « unica catena se vinciri patiuntur; hujus autem » insania tanta est, ut non sit una catena con» tentus. »

CCLV

MOT PLAISANT DE RIDOLFO, SEIGNEUR DE CAMERINO, A UN ENVOYÉ QUI DÉBLATÉRAIT CONTRE TOUS LES SEIGNEURS

Pendant la guerre que se firent les Florentins et le Pape Grégoire XI, le Picentin et presque toutes les provinces de l'Église Romaine abandonnèrent la cause du Souverain Pontife. Un Ambassadeur envoyé à Florence par les habitants de Recanati témoigna aux Prieurs la reconnaissance de ses compatriotes pour les Florentins, avec l'aide desquels ils avaient recouvré la liberté, et s'emporta en propos violents contre le Pape et ses ministres, surtout contre les Seigneurs et les Princes; il maudit leurs crimes et leur mau-

CCLV

FACETUM REDOLPHI DOMINI CAMERINI IN ORATOREM CONTRA OMNES DOMINOS INVECTUM

Bellum quod inter Pontificem Gregorium XI et Florentinos est gestum, Piceni et omnes ferme Ecclesiæ Romanæ provinciæ a Pontifice desciverunt. Orator Racanatensium, Florentiam missus, gratulatus est apud Priores ob restitutam eis Florentinorum ope libertatem, multisque verbis in Pontificem suosque ministros, et præcipue contra dominos omnes et tyrannos invectus est, malum eorum regimen et facinora detestatus, nulloque

vais gouvernement, sans tenir aucun compte de la présence de Ridolfo, Seigneur de Camerino, alors général au service des Florentins, et qui, en cette qualité, assistait aux audiences des Ambassadeurs. Ridolfo demanda à cet homme quelle science il avait étudiée, ou quel métier il avait appris. L'autre lui répondit qu'il était Docteur en droit civil; et comme Ridolfo voulait savoir encore combien de temps il avait consacré à l'étude du droit, il affirma qu'il y avait passé plus de dix ans : — « Eh bien, je voudrais, » lui dit Ridolfo, « que, pendant un an seulement, tu » te fusses préoccupé d'acquérir quelque dis» cernement. » Il lui faisait entendre ainsi que c'était le fait d'un sot de se répandre, devant lui, en invectives contre les Seigneurs.

adhibito respectu Redolphi Domini Camerini, qui tum Dux Florentinorum aderat, cum ejusmodi legati audirentur, diutius versatus est in eorum detractione. Tum Redolphus petens ab Oratore illo, cujus facultatis aut artis esset, cum ille Doctorem juris civilis se diceret, quæsivit quantum tempus legibus operam dedisset. Cum ille amplius decennio respondisset : — « Quam vellem, » inquit, « ut saltem annum discretionis studio » vacasses! » Stultum illum judicans qui tam multa, se præsente, contra Dominos effudisset.

CCLVI

D'UN JUGE DANS LA MAISON DUQUEL UN PORC RENVERSA UN VASE D'HUILE

Certain arbitre assigné à deux plaideurs reçut une cruche d'huile de l'un d'eux, qui espérait, par ce cadeau, s'assurer une sentence favorable; l'autre le sut et envoya au juge un porc gras, en le priant de décider pour lui. Le juge prononça en faveur du porc. Celui qui avait donné l'huile vint se plaindre, alléguant et le cadeau reçu et la parole donnée : « Certain porc, » dit le juge, « est entré chez moi; il a rencontré ton » huile, a cassé la cruche et a tout répandu » par terre, de sorte que je t'ai oublié. » Excellente réponse d'un juge vénal.

CCLVI

DE ARBITRO IN CUJUS DOMO PORCUS OLEUM EFFUDIT

Quidam arbiter inter duos litigantes datus accepit ab uno urceum olei, ea spe et pollicitatione ut pro se judex sententiam ferret. Hoc sentiens alter porcum pinguem misit judici, rogans ut sibi faveret. Tulit ille sententiam pro porco, quod sentiens alter, cum et fidem datam et oleum missum apud judicem quereretur : — « Porcus, » inquit, « quidam domum venit, et invento oleo » vas effregit, atque oleum dissipavit, adeo ut tui » fuerim oblitus. » Optima venalis responsio.

CCLVII

PLAISANTERIE D'UN HOMME CHAUVE A DEUX JEUNES FILLES

Deux jeunes filles étaient à la fenètre d'une maison qui donnait sur un verger. Un jardinier, vieux et chauve, sortit pour aller prendre son repas; les deux donzelles, voyant sa calvitie, lui demandèrent s'il voulait connaître un moyen de se faire repousser les poils. Il accepta; elles l'engagèrent, pour se moquer de lui, à se laver de temps à autre la tête avec l'urine de sa femme. Alors se mettant bien en face d'elles : — « Votre recette ne vaut » rien, » leur dit en riant le jardinier, « et la » preuve, c'est que, depuis trente ans, ma » femme arrose le petit compagnon que

CCLVII

JUVENCULARUM A CALVO QUODAM FACETA DELUSIO

Juvenculæ duæ cum essent ad fenestram domus supra hortum sitæ, exibat hortulanus senex et calvus ad sumendum cibum; quem cum illæ vidissent calvitie deformem, petiverunt, numquid cuperet scire quo pacto pili nascerentur. Assentiente illo, joci causa dixerunt, ut caput aliquando urina lavaret uxoris. Tum ille ad eas versus : — « Hanc vestram medelam, » ridens inquit, « nequaquam veram esse, uxoris meæ factum com» probavit, quæ, licet hunc socium meum »

» voici » (il le leur montrait en parlant), « et » pourtant pas un poil n'y a poussé. »

CCLVIII

« MESSER PERDE IL PIATO »

Enrico de Monteleone, avocat en cour de Rome, était fort vieux et mal habile au métier qu'il exerçait; aussi l'appelait-on vulgairement *Messer perde il piato,* c'est-à-dire *Messire perd les causes.* On lui demanda un jour pourquoi il perdait tous les procès qu'il plaidait : — « C'est, » répondit-il, « que tous » ceux qui ont recours à moi demandent des » choses injustes; il faut bien, dès lors, que » je succombe toujours, puisque mes causes

(Priapum manu ostendens) « jam triginta laverit » annis, tamen nulli in eo pili exorti sunt. »

CCLVIII

DE « MESSER PERDE IL PIATO »

Henricus de Monteleone causarum procurator erat in Romana Curia, senex admodum, et parum in ea facultate scitus; unde *Messer Perde il Piato* vulgari verbo appellabatur, id est, *Dominus perdens lites.* Cum semel ab eo postularetur, cur in singulis semper causis succumberet : — « Quo» niam nullus, » inquit, « nisi injustitiam petens, » litigaturus patrocinium meum petit, ut necesse

» sont toutes mauvaises. » Plaisante réponse d'un ignorant.

CCLIX

UNE CHANSON QUI PLAIT AUX AUBERGISTES

Un voyageur qui avait faim entra dans une auberge, mangea et but à se crever, et lorsqu'on lui demanda de l'argent, répondit : « Je n'en ai pas, mais je m'acquitterai en » chantant quelque chose. — Ce ne sont pas » des chansons, c'est de l'argent qu'il me » faut, » dit le tavernier. — « Si je te chante » une chanson qui te plaise, » dit l'autre, « te » contenteras-tu de cette monnaie? » Sur une réponse affirmative, le voyageur se mit à chanter. — « Celle-ci te plaît-elle? » de-

» sit me semper esse in causa iniqua inferiorem.» Faceta ignorantis hominis responsio.

CCLIX

DE CANTILENA TABERNARIIS PLACITA

Viator quidam esuriens, cum divertisset ad cauponulam, ventrem cibo potuque farcivit. Petente pecuniam caupone, ait nullos sibi esse nummos, sed cantilenis se satis esse facturum. Tabernarius non cantu, sed pretio sibi opus esse respondit. Tum alter : — « Si eam cantionem » dicam, quæ placeat tibi, num ea pro pecunia » contentus eris? » Annuente caupone, cœpit

manda-t-il. — « Point du tout, » dit l'hôte. Le voyageur continua, chantant une chanson, puis une autre. Aucune ne plaisant à l'aubergiste : — « Je vais maintenant, » dit le voyageur, « t'en chanter une qui te plaira » certainement. » Il prit en main sa bourse, comme s'il allait en délier les cordons, et entama la chanson ordinaire des voyageurs : *Metti mano a la borsa e paga l'oste*, c'est-à-dire : *Mets la main à la bourse et paie ton hôte*. — « Celle-ci te plaît-elle ? » demanda-t-il, quand il eut achevé. — « Oui, bien, » lui répondit l'aubergiste. — « Alors, d'après notre » convention, nous sommes quittes, puisque » cette chanson t'a plu, » répliqua le voyageur. Et il s'en alla sans bourse délier.

viator canere; et, an ea placeret, interrogavit. Cum abnuisset caupo, unam et deinde alteram cecinit. Nullius cantu sibi satisfieri ille testatus est. Hic viator : — « Dicam ergo nunc, » inquit, « eam quæ tibi sit placitura. » Et, arrepto marsupio, dissolventi similis, cœpit cantionem, qua viatores uti consueverunt : *Metti mano alla borsa e paga l'oste,* hoc est : *Mitte manum ad bursam, et satisfac hospiti.* Hac dicta, numquid illa sibi placeret, rogat : — « Placet hæc, » inquit hospes. Tum viator : — « Satisfactum est tibi » ex pacto, » ait, « postquam hæc cantio placuit tibi. » Ita absque solutione discessit.

CCLX

MOT PLAISANT SUR UN HOMME MAIGRE

Un de nos concitoyens, mon intime ami, est grêle et maigre jusqu'à la transparence. Quelqu'un s'étonnait de cette maigreur et en demandait la cause : — « C'est tout simple, » répondit un plaisant; « il met une demi- » heure à prendre sa nourriture et deux » heures à s'en débarrasser. » C'était vrai : mon ami est ordinairement très-long à se lâcher le ventre.

CCLX

DE GRACILI QUODAM FACETA RESPONSIO

Civis noster, mihi amantissimus, est admodum gracili corpore ac macilentus. Admirante quodam hujus rei causam, facetus quidam : — « Quid » miraris, » inquit, « quod est in promptu? Se- » mihoram quippe hic in cibo capiendo sedet : » in secessu ad emittendum duas. » Mos enim illi est, ut plurimum temporis in purgando ventrem impertiatur.

CCLXI

FACÉTIEUSE RÉPONSE D'UNE FEMME DONT L'ENCRIER ÉTAIT VIDE

Un messager demandait à une très-honorable dame de notre connaissance si elle ne voulait pas adresser quelque lettre à son mari, parti depuis longtemps en qualité d'Ambassadeur de la République : — « Comment » pourrais-je lui écrire, » dit-elle, « puisqu'il » a emporté la plume et laissé l'encrier » vide? » Réponse plaisante et délicate.

CCLXI

FACETA RESPONSIO MULIERIS PUGILLARE VACUUM HABENTIS

Matrona e nostris honestissima mulier, quærenti tabellario numquid litterarum ad maritum dare vellet, aberat enim longius Reipublicæ Legatus : — « Quomodo, » inquit, « possum scri» bere, cum vir calamum detulerit secum, pugil» lare vacuum reliquerit? » Faceta atque honesta responsio.

CCLXII

BON MOT SUR LE PETIT NOMBRE DES AMIS DE DIEU

Un de nos concitoyens, malin personnage, était fort gravement malade; un Religieux vint le réconforter et, entre autres consolations, lui dit que Dieu châtie ainsi particulièrement ceux qu'il aime et leur inflige toutes sortes de maux : — « Il n'est pas étonnant, » alors, » répondit le malade, « que Dieu ait » si peu d'amis; à la façon dont il les traite, » il devrait en avoir encore moins. »

CCLXII

RIDENDA DE PAUCITATE AMICORUM DEI RESPONSIO

Ad ægrum quemdam civem nostrum perfacetum, qui gravi morbo diutius torquebatur, accessit Religiosus, hortandi gratia. Cum vero, inter cætera consolationis verba, dixisset solere Deum, quos diligeret, hoc pacto castigare, et incommodis afficere : — « Non mirum est, » inquit ægrotus, « si tam paucos amicos habet, habiturus, si ita » tractaret eos, etiam pauciores. »

CCLXIII

D'UN FRÈRE DE SAINT ANTOINE, D'UN LAIQUE ET D'UN LOUP

Un Religieux, de ces quêteurs qui demandent l'aumône au nom de Saint Antoine, se fit donner par un cultivateur certaine quantité de blé, en lui promettant que toutes ses affaires, et spécialement ses brebis, prospéreraient étonnamment cette année. Le paysan, plein de confiance en ces paroles, laissa à ses brebis un peu plus de liberté, et le loup en mangea quelques-unes. Cette mésaventure irrita notre homme, et quand, l'année suivante, le quêteur vint encore demander du blé, le paysan déclara qu'il ne lui donnerait rien, et lui reprocha en même temps ses fal-

CCLXIII

DE SANCTI ANTONII FRATRE ET LAICO AC LUPO

Religiosus, ex his quæstuariis, qui pro Sancto Antonio eleemosynam petunt, agricolæ ad dandum sibi nescio quid frumenti persuasit, ea pollicitatione, ut assereret res omnes suas, et oves præsertim, per eum annum salvas atque incolumes fore. Hujusmodi rusticus promissis fidens, cum oves licentius vagari permisisset, lupus plures ex eis comedit. Qua ex re indignatus villicus, cum anno altero quæstuarius pro frumento rediret, negavit se quicquam daturum, et simu

qu'il avouât franchement son méfait ; l'autre s'y refusa longtemps ; enfin, touché par les exhortations du Prêtre : « J'ai couché avec » votre sœur, » dit-il. « Et moi, » riposta le Prêtre, « j'ai couché cent fois avec ta mère ; » comme dans les cas précédents, l'un com- » pense l'autre. » Ainsi, quand deux pécheurs commettent la même faute, ils sont absous tous deux.

CCLXV

MOTS PLEINS DE SEL DE DEUX JEUNES FLORENTINS

Un jeune homme de Florence s'en allait à l'Arno, en portant un de ces filets dans lesquels on lave les laines. Un enfant espiègle

Sacerdos ad deponendam verecundiam et libere profitendum crimen, et ille diutius recusasset, tandem motus exhortantis Sacerdotis verbis : — « Ego, » inquit, « sororem tuam cognovi. » Tum Sacerdos : — « Et ego matrem tuam sæpius futui, » itaque ut de reliquis alterum alterius culpam » luat. » Ita paritas criminum peccatorem absolvit.

CCLXV

DUORUM FLORENTINORUM ADOLESCENTUM DICTA SALE RESPERSA

Adolescens quispiam Florentiæ deferebat ad Arni fluvium retia quibus lavantur lanæ. Huic

le rencontra : « A quelle chasse vas-tu ? » lui demanda-t-il, pour se gausser de lui. — « Je vais, » répondit l'autre, « au débouché » du Lupanar; je n'aurai qu'à tendre mon » filet pour y prendre ta mère. — Oh ! cher» che bien, » répliqua l'enfant, « et dans le » filet tu trouveras aussi la tienne. » Voilà ce qui s'appelle se renvoyer la balle.

CCLXVI

CONFUSION D'UN JEUNE HOMME QUI, PENDANT UN REPAS, PISSA SUR LA TABLE

Un jeune Hongrois de noble extraction, invité par un Seigneur de plus haute noblesse encore, avec lequel il avait quelque alliance

obvius dicax puer, ridendi illius gratia : « Ad » quod cum isto rete pergis aucupium ? » inquit. Tum ille : — « Ad exitum Lupanaris vado, ut ex» tenso ibi rete capiam matrem tuam. » E vestigio alter : — « Heus tu, » inquit, « pulsa locum dili» gentius; nam et ibi quoque reperies tuam. » Duo eodem sale respersa dicta.

CCLXVI

ADOLESCENTIS CONFUSIO SUPER MENSAM MINGENTIS IN CONVIVIO

Nobilis in Hungaria adolescens a quodam Nobiliore, quocum sibi affinitas erat, ad prandium vocatus, accessit cum famulis, equester, cum

de famille, à venir dîner chez lui, s'y rendit à cheval, suivi de laquais. Il venait de loin ; à son arrivée, toute la société, hommes et femmes, vint le recevoir, et, comme il était tard, on le conduisit aussitôt à la salle à manger. Les mains lavées, on le mit, à table, entre deux jeunes personnes charmantes, filles de son hôte. Tourmenté par un pressant besoin, que par pudeur il n'avait osé dire, et n'ayant pas eu l'occasion de s'échapper un instant, le jeune homme endurait un tel supplice, qu'il en oubliait de manger. On s'aperçut de sa préoccupation, de son indifférence pour tous les mets, et on l'exhorta de faire honneur au repas. Enfin, pressé par la souffrance, il glissa sous la table la main droite et *Priapum occulte exertum demisit* dans une de ses bottes, pour se soulager. A ce

abesset longius. Cum ex equo descendisset, viri mulieresque obviam prodeunt, adolescentemque e vestigio (nam hora erat tardiuscula) ad triclinium convivio paratum deducunt. Lotis deinde manibus, in mensa inter duas formosas adolescentulas, hospitis filias, adolescens collocatur. Qui, mittendæ urinæ cupiditate, præ pudore tacita, neque ulla data divertendi facultate, inter edendum, mingendi cruciatu ita vexabatur, ut ciborum cogeretur oblivisci. Cum omnes suspensum animi remissioremque in sumendo cibo viderent, ac hortarentur ad edendum, ille, dolore motus, dextra manu subtus mensam posita, Priapum occulte exertum in alteram ocrearum,

moment même, sa jolie voisine de droite, tout en lui disant : « Eh ! mangez donc ! » lui saisit le bras et amena sa main sur la table avec ce qu'elle tenait : la table fut toute arrosée. A ce spectacle insolite répondit un éclat de rire général, et le pauvre jeune homme fut couvert de confusion.

CCLXVII

RUSE D'UNE FEMME FLORENTINE PRISE EN FLAGRANT DÉLIT

La femme d'un aubergiste des environs de Florence, épouse sans préjugés, était au lit avec son amant en titre. Survint un quidam qui voulait supplanter l'autre ; l'entendant

mingendi gratia, demisit. Adolescentula dextræ proxima : « Heus! ede alacriter, » inquiens, brachiumque subito prehendens, manum extulit supra mensam virilia tenentem mingentia, ex quo urina mensam respersit. Ad tam insolitum spectaculum risere omnes, adolescente admodum verecundia perfuso.

CCLXVII

CALLIDA CONSILIA FLORENTINÆ FŒMINÆ IN FACINORE DEPREHENSÆ

Mulier, prope Florentiam, publici hospitis uxor admodum liberalis, cum quodam cujus usu tenebatur, cubabat in lecto. Accessit interim de

monter l'escalier, elle alla au-devant de lui, le querella d'importance et lui défendit d'aller plus loin : « Impossible de te satisfaire dans » ce moment-ci, » lui dit-elle; « va-t'en bien » vite. » Le galant insista, et l'altercation dura longtemps, si bien que le mari, qui rentrait, demanda ce que cela voulait dire. La femme imagina promptement une ruse : — « Cet homme est en colère, » s'écria-t-elle; « il veut à toute force monter pour mettre à » mal un autre homme qui s'est réfugié là-» haut, et je le retiens pour qu'un si grand » crime ne se commette pas chez nous. » A ces mots, l'amant caché reprit son assurance et se mit à menacer, à crier qu'il se vengerait de cet affront. L'autre fit aussi semblant de proférer des menaces et de vouloir entrer de force. Le mari, en véritable

improviso et alter, idem quod prior facturus, quem præsentiens scalas ascendentem mulier, atque obviam facta, acriter eum jurgare, et ulteriore aditu arcere cœpit, asserens non esse tempus quo ei satisfieri posset, rogansque ut e vestigio abiret. Renitendo altercandoque cum aliquandiu tempus tereretur, superveniens vir quid sibi ea vellet concertatio quæsivit. Fœmina ad fallendum prompta : — « Hic, » inquit, « irato animo vult » superius ingredi, ad vulnerandum quemdam » qui in domum confugit, quem adhuc continui, » ne tantum facinus hic patraretur. » Ille qui latebat, his auditis verbis, sumpto animo, cœpit minari, se ulturum injuriam dictitans. Alter in-

sot, demanda le motif de la dispute et se chargea de tout arranger. Il causa avec les deux prétendus ennemis, rétablit la paix et par-dessus le marché leur paya à boire, de sorte qu'à l'adultère de sa femme il ajouta la dépense de son vin. Les femmes prises sur le fait ne sont jamais en peine de trouver quelque ruse.

CCLXVIII

D'UN MORT VIVANT CONDUIT AU TOMBEAU, QUI SE MET A PARLER ET FAIT RIRE TOUT LE MONDE

Il y avait à Florence une espèce de niais nommé Nigniacca, pas absolument fou et assez gai. Quelques jeunes gens voulurent,

terim priori vim et minas intentare se simulabat. Vir stultus, quæsita causa dissentionis, onus rei componendæ suscepit, et cum ambobus una collocutus, pacem composuit, solvens etiam de suo vinum, ut uxoris adulterio adderet jacturam potus. Callida profecto sunt fœminæ consilia in facinore deprehensæ.

CCLXVIII

DE MORTUO VIVO AD SEPULCHRUM DEDUCTO, LOQUENTE ET RISUM MOVENTE

Erat Florentiæ stultus, cognomine Nigniaca; haud nimium insaniens, et satis jucundus. Juvenes quidam faceti, joci gratia, cum vellent ei

pour s'amuser, lui persuader qu'il était gravement malade : ils s'entendirent, et, quand notre homme sortit de chez lui le matin, l'un d'eux s'approcha et lui demanda s'il avait mal quelque part, car il était tout pâle et bien changé : — « Je n'ai rien, » répondit-il. A quelques pas de là un autre, comme c'était convenu, lui demanda s'il n'avait pas la fièvre, avec sa face maigre et suant la maladie. Notre imbécile commença à n'être plus bien sûr de lui, ne soupçonnant pas qu'on le trompait. Il continuait à marcher à pas lents, avec timidité, quand un troisième compère vint au-devant de lui, et après l'avoir bien regardé : « Ton visage, » dit-il, « montre que » tu as une fièvre violente et que tu es bien » malade. » Notre homme prit peur, ses jambes refusèrent le service, et il s'arrêta, se

persuadere illum graviter ægrotare, re composita, exeunti mane domo unus obviam fit, petens numquid ei mali, cum facie esset immutata et pallida, contigisset : — « Nequaquam, » respondit stultus. Cum paulum processisset longius, alius ex composito rogavit, an teneretur febri, cum macra esset facie et ægritudinem ostentante. Cœpit addubitare stultus, verum quod dicebatur credens. Cum prodiret timidus lento passu, tertius, ut constitutum erat, conspecto illo : « Vul» tus, » ait, « tuus indicat te febri valida torqueri, » et gravem morbum esse. » Timuit ille magis, et, represso pede, cogitabundus animo pendebat, an febricitaret. Tum superveniens quartus gra-

demandant s'il ne tremblait pas la fièvre. Survint un quatrième qui lui dit : « Tu es hor» riblement malade ; comment n'es-tu pas » encore au lit ? » Il l'engagea à rentrer chez lui bien vite, en lui offrant de l'accompagner et de le soigner comme un frère. Le pauvre diable revint sur ses pas, comme accablé par la maladie, et se mit sur sa couchette, de l'air d'un homme qui va expirer. Les autres vinrent aussitôt le voir et dirent qu'on avait bien fait de le mettre au lit ; puis l'un deux, se donnant comme Médecin, lui tâta le pouls et déclara que la mort était imminente. Alors tous les assistants de se dire les uns aux autres : « Voilà qu'il se meurt ! les pieds se » refroidissent, la langue balbutie, les yeux » deviennent troubles, il expire ! Fermons-lui

vissime illum infirmari affirmavit, mirarique se dixit non illum in lecto esse, suasitque ut domum e vestigio rediret, seque socium obtulit, ut fratrem curaturum. Retrocessit stultus, tanquam magna gravatus infirmitate, et lectulum ingressus, expiranti similis videbatur. Cæteri socii e vestigio domum prodeunt, dicentes, recte illum, qui in lecto se collocasset, fecisse. Paulo post supervenit quidam, qui se medicum profitebatur, et, tacto pulsu, testatus est ægrum paulo post ex eo morbo periturum. Deinde circumstantes lectum omnes dicebant alter alteri : « Jam iste in» cipit mori, jam pedes frigescunt, lingua bal» butit, et caligant oculi, » statimque : « Expiravit. » Claudamus igitur oculos, et componamus ma-

» donc les yeux, arrangeons-lui les mains et » portons-le au cimetière. Oh ! quel vide » laisse la mort de ce brave homme ! c'était » un bon garçon, notre ami ! » et tous ensemble échangeaient des consolations.

Pendant ce temps Nigniacca, qui ne soufflait mot, comme il convient à un trépassé, se croyait mort pour tout de bon. On le mit dans un cercueil, on le porta par la ville ; tout le monde demandait : « Qu'est cela ? — » C'est Nigniacca, » répondait-on, « qui est » mort et que nous portons à sa dernière de- » meure. » Beaucoup de gens vinrent, à mesure qu'on avançait, se joindre, pour rire, au cortège, et toujours on disait : « C'est Ni- » gniacca qui est mort et qu'on porte au ci- » metière. » Un cabaretier s'écria : « Quelle » méchante bête, quel affreux voleur vous » emportez là ! il aurait dû finir au bout

» nus, et ad sepeliendum feramus, » et : « O » quam magna jactura in istius obitu facta est! » Bonus enim et amicus noster. » Et se invicem consolabantur.

Stultus, ut defunctus, nihil locutus, persuaserat sibi ipsi mortuum se esse. Posito in feretro, cum juvenes illi per urbem portarent, petentibus cæteris quidnam rei esset, se Nigniacam mortuum ad sepulchrum ferre dicebant. Inter petendum, multi ad ludum concurrebant, cum omnes Nigniacam mortuum ad sepulturam deferre dicerent. Unus ex tabernariis : « O quam mala bestia » fuit, et fur pessimus, » ait, « dignus certe sus-

» d'une corde. » Alors l'imbécile, entendant ces propos, leva la tête : — « Si j'étais vivant, » aussi bien que je suis mort, » s'écria-t-il, « je te dirais, pendard, que tu en as menti » par la gorge. » Ceux qui le portaient se mirent à rire comme des fous, et abandonnèrent l'homme dans sa bière.

CCLXIX

RAISONNEMENT DOUTEUX

Deux amis, en se promenant, se demandaient s'il y a plus de plaisir à faire l'amour qu'à se soulager le ventre. Précisément, ils aperçurent une femme qui n'avait jamais méprisé le commerce des hommes : « Interrogeons-la, » dit l'un ; « elle est experte en l'une et l'autre

» pendi laqueo! » Tum stultus cum hæc audisset, erecto capite : — « Si vivus essem, sicut sum » mortuus, » inquit, « dicerem, furcifer, te per » gulam mentiri. » Qui eum portabant, oborto risu maximo, hominem in feretro reliquere.

CCLXIX

DE DUBIO SOPHISMATE

Disserebant ambulantes socii duo, utrum major esset, coitusne voluptas, anne ventris secessus. Conspecta muliere, quæ congressum hominum haud aspernata fuerat : « Percunctemur hanc, » alter ait, « utramque rem expertam. — Minime, »

» matière. — « Non pas, » répondit l'autre, « elle n'en jugerait pas équitablement, car » elle a plus souvent f...u que ch.é. »

CCLXX

D'UN MEUNIER TROMPÉ PAR SA FEMME QUI LUI DONNA CINQ ŒUFS A MANGER

Racontons encore ici une histoire qui est bien connue à Mantoue : Il y a près du pont de cette ville un moulin dont le maître s'appelait Cornicolo. Un jour d'été, comme il se trouvait, après dîner, assis sur le pont, il vit passer une jeune paysanne d'un bon âge et qui paraissait sans asile. Il était tard, le soleil allait se coucher ; notre homme engagea la voya-

inquit alter, « hæc est idonea ad hanc rem judi» candam : multo enim futuit sæpius quam ca» cavit. »

CCLXX

DE MOLENDINARIO AB UXORE DECEPTO ET QUINQUE OVIS REFECTO

Allicietur superioribus confabulatio Mantuæ inter omnes nota. Est juxta urbis pontem mola, cujus magister Cornicula dicebatur. Is in ponte post cœnam, ut æstas erat, sedens, transeuntem puellam rusticanam ætate maturam, veluti errabundam, conspicatus, hortatur, cum hora esset tarda, et sol in occasum vergeret, ut apud uxorem

geuse à aller trouver sa ménagère. Elle accepta ; le meunier appela son valet, lui dit de conduire la jeune fille à sa femme, de lui faire servir à souper, et indiqua une chambre où elle pourrait passer la nuit. La meunière ayant congédié le valet, se douta bien que son mari en voulait à cette jeunesse ; elle lui donna son propre lit et se coucha dans celui qui était destiné à la paysanne. Le mari veilla exprès jusqu'à une heure très-avancée ; puis, croyant sa moitié bien endormie, rentra au moulin, gagna la chambre qu'il avait désignée et, sans se douter du tour, besogna en silence sa femme, qui ne souffla mot. Il sortit ensuite, raconta ses exploits à son valet et l'engagea à en faire autant : le valet besogna la patronne. Cependant Cornicolo regagnait sa chambre et se mettait au lit avec précau-

diverteret. Cum annuisset illa, accito famulo, duci eam ad uxorem jubet, darique cœnam, et in certo cubiculo locari. Remisso famulo, cum intelligeret uxor virum ad adolescentulam adjecisse animum, ea in suo lecto collocata, ipsa in idem cubiculum dormitum proficiscitur. Vir de industria ad multam noctem cum vigilasset, existimans dormitare uxorem, clam domum reversus, cubiculum ingreditur, ignarusque doli, uxorem tacitus tacitam subagitavit. Egressus, quod egerat famulo dixit, ipsum ad idem certamen cohortatus : ipse patroni uxorem cognovit. Cornicula, ad solitum cubiculum divertens, lectum silens intravit, ne uxor, ut putabat, excitaretur. Mane

tion, pour ne pas éveiller sa femme qu'il y croyait couchée. Il se leva le matin de bonne heure et s'en alla sans dire un mot, persuadé qu'il avait joui de la jeune fille. A l'heure du déjeûner il rentra, et sa femme lui donna aussitôt cinq œufs frais à gober. Tout surpris, comme il demandait ce que cela voulait dire : — « Je te donne un œuf, » lui dit-elle gaiement, « pour chaque mille que tu as » couru cette nuit. » Le mari, comprenant qu'il avait été pris dans ses propres filets, fit semblant d'être l'unique auteur des prouesses qu'on lui attribuait, et goba les œufs. Il arrive souvent que les pervers tombent eux-mêmes dans les piéges qu'ils tendent aux autres.

quam primum surgens, tacitus abiit, existimans se puellam cognovisse. Hora deinde prandii, cum redisset ad domum, uxor in primis sibi quinque recentia ova ad sorbendum dedit. Admiratus vir rei novitatem, cum quid id sibi vellet percontaretur, illa, vultu hilari, pro numero milliarium, quæ ea nocte confecerat, totidem ova sibi offerre inquit. Sensit ille se suo laqueo captum, ac simulans ab se solo uxorem cognitam, tamen ova sumpsit. Accidit plerumque ut suomet dolo castigentur improbi.

CCLXXI

AGRÉABLE FAÇON DE NIER LA BEAUTÉ

Deux amis se promenaient dans une rue de Florence, en causant. L'un d'eux, grand et gros, brun de visage, vit une jeune fille qui passait avec sa mère : « Voilà, » dit-il pour plaisanter, « une jeunesse qui est vrai- » ment gracieuse et belle. — On ne pour- » rait en dire autant de vous, » répondit la fille, dont ces paroles avaient irrité la vanité. — « Oh si, » répliqua l'autre, « si l'on vou- » lait mentir, comme j'ai menti moi-même. »

CCLXXI

PULCHRUM DICTUM PULCHRITUDINEM MENTIENS

Ibant per viam Florentiæ colloquentes socii duo, quorum unus erat oblongus et corpulentus, ac facie subnigra. Is, conspecta adolescentula cum matre ambulante : « Hæc, » inquit jocandi gratia, « juvencula formosa est admodum ac venusta. » Illa ad hæc verba insolentior facta : — « Nequa- » quam hoc de vobis dici posset, » respondit. — « Imo recte, » inquit alter, « si quis, prout ego » feci, vellet mentiri. »

CCLXXII

RÉPONSE PLAISANTE, MAIS UN PEU LESTE, D'UNE FEMME

Un Espagnol de mes amis m'a raconté d'une femme un propos joyeux, qui n'est pas déplacé dans ce recueil : Un homme, d'âge avancé, avait épousé une veuve. La première nuit, en s'acquittant de son devoir, il trouva logement plus vaste qu'il ne s'y attendait : « Ma » femme, » dit-il, « ta bergerie est vraiment » trop grande pour mes moutons. — C'est ta » faute, » répondit-elle, « car mon pauvre dé» funt (Dieu ait pitié de son âme !) rempli» sait si bien la bergerie, que les béliers, » faute de place, étaient forcés de sauter à la

CCLXXII

FACETUM MULIERIS RESPONSUM, SED PARUM HONESTUM

Narravit mihi quidam familiaris Hispanus dictum mulieris salsum, quod mihi visum est nostris confabulationibus adjiciendum. Duxerat viduam in uxorem vir quidam ætate provectior, qui prima nocte, dum matrimonio fungeretur, percipiens uxoris cellam uberiorem quam putarat : « Mea uxor, » inquit, « hæc tua curia am» plior est numero gregis mei. » Tum mulier : — « Hoc, » ait, « tua culpa accidit. Nam vir meus » qui obiit (misereatur Deus animæ suæ !) ita hanc » adimplebat curiam, ut hædi persæpe extra ta-

» porte. » Réponse charmante et pleine de sel.

CCLXXIII

COMPARAISON GAILLARDE A PROPOS DE DENTS BRANLANTES

Un vieil Évêque de ma connaissance avait perdu quelques dents ; il en avait d'autres qui branlaient, et il s'en plaignait, disant qu'elles allaient tomber aussi : — « N'ayez » pas peur, » lui dit un de ses familiers, « elles ne tomberont pas. — Pourquoi donc? » demanda l'Évêque. « — *Testiculi mei*, » répliqua l'autre, « branlent depuis quarante » ans comme s'ils allaient tomber, et ils ne » tombent jamais. »

» bulata pro loci angustia prosilire cogerentur. » Responsum salis et venustatis plenum.

CCLXXIII

DE DENTIBUS CASUM MINANTIBUS SIMILITUDO OBSCENA

Episcopus mihi notus senior querebatur quosdam dentes sibi cecidisse, quosdam ita labare, ut eorum casum timeret. Tum unus e familia: « Ne timeatis, » inquit, « dentium casum. » — Petenti causam Episcopo : — « Quia testiculi » mei, » respondit, « jam quadraginta annis pe» penderunt, casuris similes, et tamen nunquam » ceciderunt. »



CONCLUSION

Je ne veux pas finir sans dire un mot de l'endroit où se passaient les conversations que j'ai rapportées, et qui en a été pour ainsi dire le théâtre. C'est notre *Bugiale,* sorte d'officine de menteries que les Secrétaires du Pape avaient autrefois instituée pour s'amuser entre eux. Jusqu'au temps du Pontife Martin, nous avions coutume de choisir dans la cour Papale certain en-

CONCLUSIO

Visum est mihi eum quoque nostris confabulationibus locum adjicere, in quo plures earum, tanquam in scena, recitatæ sunt. Is est *Bugiale* nostrum, hoc est, mendaciorum veluti officina quædam, olim a Secretariis institutum, jocandi gratia. Consuevimus enim, Martini Pontificis usque tempore, quemdam

droit retiré où nous apportions les nouvelles, où nous nous entretenions, le plus souvent pour nous distraire et nous reposer l'esprit, mais où nous causions quelquefois aussi de choses sérieuses. Là, on n'épargnait personne; nous disions du mal de tout ce qui nous déplaisait ; souvent le Saint-Père lui-même fournissait l'entrée en matière de nos critiques, si bien que beaucoup de gens venaient à nos réunions, de peur qu'on ne commençât par eux le chapitre. Au premier rang des conteurs était Razello de Bologne, dont j'ai rapporté bien des traits. J'ai parlé souvent aussi d'Antonio Lusco, qui

eligere in secretiori aula locum, in quo et nova referebantur, et variis de rebus, tum laxandi ut plurimum animi causa, tum serio quandoque, colloquebamur. Ibi parcebatur nemini, in lacessendo ea quæ non probabantur a nobis, ab ipso persæpe Pontifice initio reprehensionis sumpto : quo fiebat ut plures eo convenirent, veriti ne ab eis ordiremur. Erat in eo princeps fabulator Razellus Bononiensis, cujus nonnulla in confabulationes conjecimus ; Antonius item Luscus,

avait l'esprit vif et plaisant, du Romain Cincio, qui aimait beaucoup à rire. Enfin, j'ai raconté quelques bonnes plaisanteries de mon cru. Aujourd'hui que mes camarades ont terminé leur carrière, le *Bugiale* n'existe plus; soit par la faute des hommes, soit par celle des temps, on a perdu l'habitude de rire et de converser.

qui sæpius inseritur, vir admodum facetus; Cinciusque Romanus, et ipse jocis deditus. Nos quoque plura e nostris addidimus non insulsa. Hodie, cum illi diem suum obierint, desiit *Bugiale*, tum temporum, tum hominum culpa, omnisque jocandi confabulandique consuetudo sublata.

FIN

DU TOME SECOND ET DERNIER



INDEX

DES NOMS PROPRES



A

B

C

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z





TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME SECOND

Pages

Pages



Paris. — Typ. MOTTEROZ, 31, rue du Dragon.

PETITE COLLECTION ELZEVIRIENNE

SINISTRARI (Le R.P.). *De la Démonialité*. . . 5 fr.
GESNER (J.-M.). *Socrate et l'Amour Grec.* 3 fr. 50
ARISTENET. *Epistres amoureuses* . . . . . 5 fr.
TACITE. *La Germanie*, trad. par DUBOIS-GUCHAN. 3 fr. 50
ÉRASME. *La Civilité puérile*. . . . . 4 fr.
ULRICH DE HUTTEN. *Julius*. . . . . . . 3 fr. 50
ULRICH DE HUTTEN. *Arminius*. . . . . . . 2 fr.
LUTHER. *La Conférence entre Luther et le Diable.* 4 fr.
THÉODORE DE BÈZE. *Epître de Passavant.* 3 fr. 50
PASSEVENT PARISIEN : De la vie de ceux qui sont allez demourer à Genève (1556). . . . . . . 3 fr. 50
LES ECCLÉSIASTIQUES DE FRANCE. . . . 2 fr.
REMONSTRANCE AUX FRANÇOIS (1576). 1 fr.
LA MOTHE LE VAYER *Hexaméron rustique*. Ep.
LA MOTHE LE VAYER. *Soliloques sceptiques* 2 fr. 50
POGGE. *Facéties*, 2 volumes . . . . *Épuisé*
POGGE. *Les Bains de Bade* au XVe siècle. . . . . 2 fr.
POGGE. *Un Vieillard doit-il se marier ?* . . . 3 fr.
HENRI ESTIENNE. *La Foire de Francfort*. 4 fr.
JOACHIM DU BELLAY. *Divers Jeux rustiques*. 3 fr. 50
JOACHIM DU BELLAY. *Les Regrets*. . . 3 fr. 50
CASTI. *La Papesse*. 10 fr.
GABRIEL NAUDÉ. *Advis pour dresser une Bibliothèque* . . . . 4 fr.
GRIMAREST. *La Vie de M. de Molière*. *Epuisé*.
LES INTRIGUES DE MOLIÈRE. . . . . *Épuisé*.
MOLIÈRE *jugé par ses Contemporains*. . . 4 fr.
ELOMIRE HYPOCONDRE 10 fr.
L'Abbé FAVRE. *Histoire de Jean-l'ont-pris*. . 3 fr.
VIVANT DENON. *Point de lendemain*. . . . 4 fr.

FORMAT IN-8°

DE LA DÉMONIALITÉ et des animaux Incubes et Succubes, par le R. P. SINISTRARI. Paris, 1875 (première édition). . . . . *Epuisé*.
LES POINTS OBSCURS DE LA VIE DE MOLIÈRE, par JULES LOISELEUR . . . . *Epuisé*.
LES INTRIGUES DE MOLIÈRE et celles de sa femme, ou *La Fameuse Comédienne*, avec Préface et Notes, par Ch.-L. LIVET. . . . . 12 fr.

AVRIL, *Poésies*, par ALEXANDRE PIEDAGNEL ; frontispice de GIACOMELLI, gravé par LALAUZE. In-18 jésus. . . . 5 fr.
PLUME ET PINCEAU, par JULES TROUBAT, in-18 raisin. . . . . 3 fr.

Paris, imp. MOTTEROZ, rue du Dragon, 31.

